

60002 3

BULLETIN

DE LA

SOCIÉTÉ ARCHÉOLOGIQUE, HISTORIQUE
ET SCIENTIFIQUE

DE

SOISSONS.

Reverere gloriam vel-rem et hanc ipsam
senectutem que, in homine venerabilis, in
orbibus, monumentis sacra est.

PARIS LE JEUX: LE VIII, ÉPII XIV.

TOME QUATRIÈME.



SOISSONS,
à la librairie de
LALANCE et VOYEUX-SOLIN.

PARIS,
à la librairie archéologique de
VICTOR DIDRON,
Place Saint-André-des-Arts, N° 30.

MDCCL.



Per 80 10.017

BULLETIN

DE LA
SOCIÉTÉ ARCHÉOLOGIQUE HISTORIQUE
ET SCIENTIFIQUE

DE
SOISSONS.

PREMIÈRE SÉANCE.

Mardi 8 janvier 1850

Présidence d'honneur de M. Maxime Lemaire.

M. Daras, le plus jeune membre de l'assemblée, remplit les fonctions de secrétaire.

M. le président expose que le Comité archéologique et la Société historique et archéologique de Soissons ayant l'un et l'autre le même but ont trouvé convenable de se réunir, en adoptant pour la Société composée de leur réunion, le nom de Société archéologique, historique et scientifique, laquelle suivra les statuts et règlements de la Société historique et archéologique de Soissons.

En conséquence, les membres des deux Sociétés ayant été simultanément convoqués pour la séance de ce jour 8 janvier, la nouvelle Société se trouve actuellement composée de vingt-cinq membres titulaires et de trente membres honoraires et correspondants (1).

(1) Voir à la fin du volume la liste complète des membres de la société.

Aux termes de l'art. 4 de ses statuts, la Société procède à l'élection du bureau pour l'année 1850.

MM. de Laprairie, Poquet et Suin ayant obtenu, dans un premier tour de scrutin la majorité des voix, ont été proclamés : M. de Laprairie, président ; M. Poquet, secrétaire ; et M. Suin, trésorier de la Société.

Puis il a été procédé à la nomination du vice-président et du secrétaire archiviste. Ayant réuni la pluralité des voix, M. de Villefroy fut nommé à la vice-présidence ; M. Decamp à la charge de secrétaire archiviste.

Les membres élus prennent place au bureau.

Présidence de M. de Laprairie.

OUVRAGES OFFERTS.

M. de Pistoye offre à la Société trois petites brochures : la première de la *Destruction des étangs marécageux et insalubres* ; in-8°, de 48 pages ; la deuxième des *Irrigations suivant la loi du 16 septembre 1807* ; in-8°, de 53 pages ; la troisième du *Conseil d'Etat, de son organisation, de son autorité et de ses attributions*, de 79 pages in-8°.

M. Périn donne, pour les archives de la Société, plusieurs pièces historiques sur le Soissonnais, entr'autres une *lettre pastorale de l'abbé Marolles, évêque constitutionnel de l'Aisne* ; une *allocution révolutionnaire de M. Colurt, supérieur du séminaire. Des lettres patentes de Louis XIV pour l'établissement de l'hôpital général de Soissons*. Ces lettres sont du 14 février 1691.

M. Ed. Fleury fait hommage à la Société de plusieurs exemplaires d'une nouvelle étude révolutionnaire intitulée : *Femmes, misères et séditions dans le département de l'Aisne*.

On le voit, M. Fleury poursuit avec courage l'utile

mission qu'il s'est imposée, celle de faire connaître les diverses causes de la révolution en rapportant les principaux épisodes de ce triste poème, le rôle important qui a été joué par quelques hommes du département dans ces tragiques représentations.

M. de Villermont annonce, pour une prochaine réunion, l'envoi des dessins de vases romains et de ruines dont il a été question dans le dernier volume du Bulletin. Il y joindra quelques mots d'explication. Trop heureux, ajoute M. de Villermont, d'apporter aussi ma petite pierre à l'édifice que la Société se propose d'élever dans l'intérêt du département. L'honorable membre veut bien promettre en outre les dessins de plusieurs panneaux sculptés qu'il possède et provenant d'une maison d'Ay en Champagne. Ces panneaux en bois représentent l'Annonciation et quelques autres scènes historiques ou légendaires.

Le président de la Société académique du Puy réclame les publications de la Société de Soissons et offre en échange la collection des mémoires éditées par cette savante Société.

COMMUNICATIONS.

M. de Recourt écrit à la Société pour la consulter sur des travaux de réparation à entreprendre à l'église du Mont-Notre-Dame. La fabrique a entre les mains une somme de 2,800 fr. que l'architecte propose d'employer en divers travaux de consolidation, de rejointement, à l'ouverture de deux croisées et à un plafond en plâtre sous le plancher qui existe actuellement.

Nous approuvons en général le devis de l'architecte, ajoute M. de Recourt, et l'urgence des travaux qu'il indique avait été depuis longtemps reconnue par nous et signalée à l'autorité. Mais le projet d'établir un plafond

plat en plâtre au-dessus de la nef a blessé, je ne dirai pas notre science, mais notre instinct archéologique. La question est celle-ci.

Faut-il établir un plafond *plat* en plâtre qui sera absurde au point de vue de l'art et qui sera détrempé chaque fois qu'il pleuvra ou qu'il neigera, parce que les violents coups de vent auquel est exposé le toit en raison de l'élévation et de l'isolement du monument et de sa charpente dont l'inclinaison est trop plate, soulèveront les tuiles chasseront la neige et la pluie sur le plafond en planches au travers duquel l'eau tombera dans la nef? Le plâtre constamment détrempé se détachera par morceaux jaunira par le lavage du plafond en planches, et le plafond en plâtre nécessitera de continuelles et coûteuses réparations. Ou faut-il laisser ce plafond dans son misérable état actuel qui dure depuis deux cents ans et peut se prolonger encore sans danger?

Nous avons songé à une voûte en pierres, en briques ou en planches; les deux premières ne peuvent être établies à cause de leur force d'écartement sur des murs qui n'offriraient pas une résistance suffisante et dont la consolidation extérieure occasionnerait une dépense que nous ne pouvons faire. Reste la voûte en planches, mais des experts nous ont objecté qu'elle bourserait infailliblement en raison de sa grande portée. Que devons-nous faire, arrêtés par tant de difficultés? Voilà, Messieurs, ce que les fabriciens du Mont-Notre-Dame viennent vous demander en vous priant de les aider de vos avis.

Une discussion à laquelle prennent part MM. de Lapauprie, Lecomte, Gencourt, Cognet, Destrez, Lemaire, Poquet, s'engage sur l'importance de cette restauration.

M. Lecomte demande s'il ne serait pas possible d'élever le plafond en plâtre dont il est question et d'élever la voûte en planches au-dessus des galeries de la nef qui sont cachées malheureusement dans les combles.

On répond que ces galeries doivent rester masquées parce qu'elles ne se prolongent pas jusqu'au portail. Elles forment équerre avant d'y arriver et passent dans les chapelles latérales. Ces chapelles sont en mauvais état ; les murs en sont à certains endroits profondément calcinés.

MM. Gencourt et Cognet croient que le plafond en plâtre est tout ce que l'on peut faire de mieux avec l'argent dont on dispose en ce moment.

MM. de Laprairie et Poquet repoussent l'idée d'un plafond en plâtre dans une magnifique église du 15^e siècle, dans un monument historique. C'est, selon eux, le déshonorer en pure perte puisqu'il aura nécessairement tous les inconvénients signalés par M. de Recourt.

M. l'abbé Poquet préfère de beaucoup le simple plancher parce qu'il a été longtemps usité dans la construction de nos églises avant les voûtes en pierres. Ce plancher a l'avantage d'être peu dispendieux et en quelque sorte provisoire, puisqu'on pourra l'enlever sans aucun danger. Le plafond en plâtre, au contraire, revêt l'apparence d'une construction définitive, quoique peu durable et en contradiction par son style froid et mesquin avec la gravité de nos édifices religieux.

M. Lemaire trouve qu'il y a ici une question d'art très importante. L'art, dit l'honorable membre, ne doit jamais composer ni compromettre son caractère.

M. Destrez parle dans le même sens et se résume en proposant de nommer une commission.

M. Cognet réplique qu'on aurait raison de soutenir ce sentiment, si la fabrique du Mont-Notre-Dame avait les ressources suffisantes pour exécuter convenablement ces travaux, mais que dans la situation présente elle doit accepter le moyen proposé, le seul praticable.

M. Branche répond : mais la société propose un moyen bien plus économique et que l'art ne désavoue pas ;

il faut donc le préférer ; c'est la voûte en bois. Elle est moins coûteuse et plus conforme aux doctrines archéologiques que nous professons.

M. Gencourt, tout en reconnaissant les inconvénients que présente un plafond en plâtre au point de vue de l'art, avoue qu'il s'était cru obligé de proposer ce moyen comme de tous le moins dispendieux.

La plupart des membres de la Société ne sont pas de cet avis et ils émettent le vœu de ne pas intervenir dans cette consultation, sans avoir auparavant pris de nouveaux renseignements sur la nature des réparations à faire au Mont-Notre-Dame.

M. Decamp lit une notice sur le village et l'abbaye de Saint-Michel-en-Thiérache.

NOTICE

Sur le village de Saint-Michel, canton d'Hirson (Aisne.)

AVANT-PROPOS.

J'avais presque entièrement fini mon travail sur Saint-Michel quand il m'est tombé par hasard entre les mains un cahier manuscrit traitant le même sujet. Ce cahier n'est que la copie du manuscrit original qui doit encore se trouver chez quelqu'habitant du pays, et qui a pour titre : *Histoire de l'abbaye et du bourg de Saint-Michel Rochefort en Thiérache*, par D. Nicolas Lelong, natif dudit lieu, prieur de l'abbaye de Hirson, l'an 1768. J'eus d'abord l'idée, mes notes n'étant pas rédigées, de proposer à la Société l'impression pure et simple de ce manuscrit dans le Bulletin qu'elle publie. J'aurais pu y joindre quelques observations, et mes recherches auraient encore

eu de la sorte une certaine utilité; elles seraient au moins venues confirmer, par les sources auxquelles j'ai dû remonter, le récit du savant bénédictin. D'autres considérations m'ont fait changer d'avis. Une foule de détails minutieux, peut-être intéressants pour des moines et souvent étrangers au sujet, ne m'ont point semblé devoir être conservés; je les ai retranchés; d'autres parties m'ont paru écourtées; je leur ai donné plus d'extension, la partie archéologique en particulier a été toute entière à faire. Cependant, je dois le dire, le travail de dom Lelong m'a servi de guide presque à chaque pas, je l'ai suivi, je l'ai même copié quelquefois. J'ai cru devoir faire cet aveu avant de commencer, et maintenant j'arrive à mon sujet.

MESSIEURS,

Le voyageur qui sort de la petite ville d'Hirson par la route des Ardennes aperçoit à gauche un immense horizon de forêts au milieu duquel surgissent çà et là les toits de quelques rares habitations, et s'il n'a pas pris tous les renseignements nécessaires sur le pays qu'il parcourt, s'il se contente de jeter un coup-d'œil rapide sur cette contrée qu'il a peut-être entendu injurier du nom de *Sibérie de la France* il perd ainsi l'occasion de visiter un des villages les plus intéressants du département de l'Aisne.

Saint-Michel offre en effet une foule d'objets bien dignes de l'attention de l'homme studieux et réfléchi. Etes-vous naturaliste, commerçant, industriel, antiquaire ou historien? prenez le sentier pittoresque qui serpente vers la forêt, et vous en reviendrez riche d'observations et de documents utiles.

Saint-Michel est un village de trois mille et quelques centaines d'habitants, ce qui en fait la commune la

plus peuplée de son canton. Son maire est nommé par le chef de l'Etat. Son territoire, semé de nombreux hameaux, a de deux à trois lieues de diamètre, ce qui lui donne une étendue égale à celle de Paris. L'aspect du pays est très varié, et par ses formes anguleuses et heurtées, la fraîcheur de ses bois et le murmure de ses eaux écumantes, il rappelle assez bien, comme on l'a dit, l'aspect des pays de montagnes. Partout des vallées profondes et à bords escarpés, de nombreux cours d'eau, tels que l'Oise, le Thon, le Gland, l'Artoise, la rivière des Champs, roulant sur un lit inégal et formant des cascades naturelles infiniment pittoresques. Le sol est d'une nature toute différente de celui des autres parties du département; tandis que dans les vallées de l'Aisne et de la Marne, les plaines sont composées, jusqu'à une grande profondeur, de dépôts appartenant aux alluvions diluviennes et modernes, ici, au contraire, la couche végétale repose presque immédiatement sur des masses minérales faisant partie des anciennes formations du globe. Ces masses percent le sol en mille endroits divers, le déchirent et laissent voir aux yeux étonnés de l'observateur d'énormes bancs verticaux de schistes ardoisiers dont les lames nuancées de rouge, de jaune, de bleu, de vert forment un singulier contraste avec la teinte généralement sombre des terrains environnants. Au milieu de ces lames brillent de nombreux cristaux de quartz qui ressemblent à autant de diamants. Les marnes de Lias et les grès verts s'y font aussi remarquer alternativement avec les bancs d'une argile bleuâtre d'une très grande finesse de grains. Il serait trop long d'entrer dans les détails et d'étudier en particulier chaque couche, chaque minéral, chaque terrain. Que serait-ce donc si nous voulions rattacher à chaque localité les productions qui lui sont propres? Nous trouverions à Saint-Michel des types de familles végétales, inconnus dans les autres parties de notre

pays; car c'est surtout au milieu de changements de terrains aussi subits et aussi complets qu'il est vrai de dire, avec l'auteur des harmonies de la nature, que chaque arpent de terre pourrait avoir, pour ainsi dire, sa Flore particulière. Tout cela serait d'un bien grand intérêt, mais nous éloignerait de notre but.

Commerce et Industrie.

Saint-Michel, placé dans un repli de l'immense forêt qui porte son nom, fait un commerce de bois très considérable. Il y a plusieurs brasseries d'une certaine réputation; mais ce qu'il y a de plus remarquable, ce sont ses forges et sa belle filature de coton.

Ses forges les plus importantes sont celles de Souglard et de Gratte-Pierre. On y voit, comme dans les plus grandes usines, des hauts-fourneaux pour la fonte, des martinets, des laminoirs, des feux d'affinage. Tout vous frappe quand vous mettez le pied dans ces ateliers de grande industrie; le bruit des marteaux énormes mis en mouvement par des chutes d'eaux; l'aspect de ces rivières de métaux en fusion qui s'étendent en nappes bouillantes; la vue même des ouvriers qui, demi-nus, grands et noirs, donnent une assez bonne idée des anciens cyclopes de Vulcain. Ces forges versent, chaque année dans le commerce, une grande quantité de tôle, d'objets en fonte coulés, de fer en barres ou travaillés pour différents usages.

Mais l'établissement industriel par excellence de Saint-Michel est sa filature de coton, placée dans les bâtiments de l'ancienne abbaye de bénédictins dont nous aurons à nous occuper plus bas. A l'époque où les biens du clergé furent vendus par ordre de l'Etat, la plupart des maisons monastiques furent achetées par des industriels qui trouvaient naturellement de grands avantages à se procurer

à bon compte des bâtiments immenses et propres à toute espèce de fabrication. L'abbaye de Saint-Michel fut d'abord affectée à une verrerie qui marcha depuis 1792 jusqu'en 1807. En 1808, l'industrie fut changée, et à la verrerie succéda la filature actuelle, l'une des plus importantes du département; son établissement a coûté des sommes énormes et a exigé des travaux considérables, tel que l'ouverture d'un canal creusé dans le roc sur une longueur d'au moins six cents mètres et de plus de sept mètres de profondeur. Les eaux qui arrivent par ce canal mettent en mouvement les rouages qui donnent la vie à tous les métiers. Quatre cents ouvriers, hommes et femmes sont ordinairement employés dans cette manufacture dont les travaux se continuent le jour et la nuit.

L'industrie du filage n'est pas nouvelle dans le pays. Au siècle dernier, la plupart des femmes de Saint-Michel étaient occupées à filer le lin, et leur fil avait une très grande réputation. Voici, à ce sujet, ce que rapporte le bénédictin dom Nicolas Lelong dans son *Histoire du diocèse de Laon* : « Le principal commerce de Saint-Michel est celui de fin fil de lin de Flandres pour les dentelles, les plus fines toiles, mousselines et batistes. C'est l'ouvrage des femmes et des filles qui, dès l'âge de six à sept ans peuvent, en filant, gagner leur vie. Il n'est point de pays où l'on file si fin qu'à Saint-Michel. On y voit du fil dont les quatre quarts, qu'ils nomment *pancée*, pèsent moins de trois quarts d'once. Un nommé Balthasar Lelong, qui en faisait commerce en Hollande en 1716, payait jusqu'à quatre livres le quart. A ce prix, la livre de seize onces crue lui coûtait plus de trois cents livres; retorse et blanchie, elle valait plus de six cents livres. La soie la plus fine ne coûtait pas quinze livres. » Aujourd'hui, les femmes vont à la filature et quelques-unes confectionnent des dentelles.

Antiquités.

Les Gaulois n'ont laissé sur le terroir de Saint-Michel aucun monument connu aujourd'hui. Un nom seulement, un nom a traversé les siècles, c'est celui de cette magnifique forêt des Ardennes qu'ils avaient consacrée à leur déesse Ardonia, et dont les allées sombres et épaisses rappellent si bien la mystérieuse religion des Druides. Ces mille colonnes végétales qui soutenaient une voûte de verdure impénétrable formaient des temples naturels qui avaient bien leur poésie et qui devaient singulièrement frapper l'imagination de ces peuples, aussi superstitieux que barbares. Qui pourrait soutenir que ces énormes rochers qu'on rencontre si souvent dans la forêt n'ont pas été rougis du sang des victimes, et que ces clairières que nous rencontrons comme des oasis au milieu de ces déserts n'ont pas vu se dresser le terrible mannequin d'osier dans lequel on brûlait, entassés par centaines, des hommes, des femmes, des vieillards, des enfants, pour apaiser le farouche dieu Teutatès ? Sans doute ces suppositions sont bien hasardées, mais pour qui connaît les belles futaies et les ténébreux réduits de la forêt de Saint-Michel, il est bien difficile de se défendre de pareilles impressions.

Passons maintenant à une époque dont les souvenirs sont plus positifs. Quand les Romains, dans leurs courses victorieuses eurent soumis les peuples qui habitaient cette partie des Gaules qui, depuis forma la Thiérache, ils y établirent, comme partout, de grandes voies de communications pour faciliter la marche et le transport de leurs légions. De plus, connaissant l'amour excessif des Gaulois pour leur liberté qu'on venait de leur enlever, et voulant se mettre à l'abri des coups de mains qu'ils pourraient tenter pour la recouvrer, ils construisirent

dans certaines localités des espèces de citadelles, ou camps fortifiés dans lesquels ils pouvaient se retirer au besoin et prendre leurs quartiers d'hiver. Un de ces camps se remarque sur le terroir de Saint-Michel, sur le bord d'une route également romaine et qui traverse plusieurs hameaux de la commune, entr'autres Cau-créaumont, où l'on peut facilement la reconnaître et où plusieurs médailles d'or à l'effigie des empereurs romains ont été trouvées à différentes époques. La description du camp, ou des retranchements dits de Macquenoise, a été donnée par M. Piette dans son *Histoire de l'abbaye de Foigny*, mais comme ce monument appartient de droit à la commune de Saint-Michel, je crois devoir en dire ici quelques mots. Il est situé sur la frontière de la France et de la Belgique, de telle sorte qu'il est coupé vers son milieu par la ligne de démarcation qui sépare les deux Etats. Il s'étend parallèlement au cours de l'Oise sur un espace de près de deux mille mètres de longueur sur une largeur moyenne de cent mètres. Il est divisé en deux parties bien distinctes par une espèce de ravin au fond duquel passait l'ancien chemin dont nous avons parlé. De tous côtés, ce retranchement était entouré de murailles très hautes et très épaisses qui s'élèvent encore aujourd'hui dans certains endroits à une hauteur d'au moins dix mètres. Les habitants du pays cependant n'ont cessé depuis plus de dix siècles d'y puiser, comme dans une carrière ouverte, les matériaux dont ils ont construit toutes leurs maisons, et malgré tous ces enlèvements, les ruines sont encore si considérables qu'elles forment une véritable colline en partie recouverte de bois et de gazon. Les principales murailles sont percées de distance en distance par des ouvertures ou soupiraux dont on a sondé la profondeur sans en rencontrer le fond, ce qui paraîtrait annoncer l'existence de constructions souterraines. Non loin du mur, on remarque un puits

d'un mètre et demi de diamètre construit en pierres de taille et aujourd'hui presque entièrement rempli de décombres. On a trouvé au milieu des ruines quelques médailles romaines et plusieurs petites meules à bras qui servaient, comme on le sait, aux soldats romains à moudre le blé dont ils faisaient leur pain.

Beaucoup d'opinions diverses ont été émises sur l'origine et sur l'époque de la construction du camp de Macquenoise. Je ne crois pas que ce soit le moment de les discuter ici. Je dirai seulement que généralement on s'accorde à le regarder comme le poste où César, au retour de sa seconde expédition en Angleterre, mit une légion en quartier d'hiver sous les ordres du lieutenant Titus Labienus, cinquante-trois ans avant Jésus-Christ, poste indiqué sur les cartes des anciens géographes par les mots *Labieni castra* et dont César parle au cinquième livre de ses commentaires lorsqu'il dit : *Labienus cum et loci naturâ et manu munitissimis sese castris contineret, de suo ac legionis periculo nihil timebat.*

L'ensemble des constructions ne paraît pas remonter à cette époque éloignée. Dans l'endroit le plus large et sur le point culminant de la partie du retranchement qui appartient à la France, dit M. Piette, on remarque un massif de maçonnerie en briques et pierres de taille qu'on aurait tort de considérer comme partie intégrante du camp. Ces ruines datent d'une époque beaucoup moins reculée; ce sont les vestiges d'un petit château-fort flanqué de quatre tours que Jacques d'Avesnes, avoué de l'abbaye de Saint-Michel, fit construire vers le milieu du 12^e siècle, après en avoir obtenu l'autorisation des religieux à qui le terrain appartenait.

Il serait à désirer que des fouilles en grand fussent exécutées sur les divers points occupés par le camp de Macquenoise; elles auraient pour résultat certain la découverte d'objets influemment intéressants pour l'histoire du pays.

L'amour de la science ne devrait-il pas nous amener à faire ce que des paysans cupides avaient entrepris, il y a un siècle, dans l'espoir de trouver des richesses. En l'année 1725, en effet, sur la foi d'un prétendu devin charlatan, bon nombre d'ouvriers furent employés, pendant quelque temps, à la recherche de la *Cabre d'or*, et ne cessèrent leurs travaux que par l'ordre de M. Lagrange, commandant de Rocroy, qui fut obligé d'y envoyer des soldats à cause des dégâts qui se commettaient dans la forêt.

On rencontre quelquefois dans les bois de Saint-Michel des puits, aujourd'hui abandonnés, qui ont dû être établis par les populations qui, pendant les guerres, s'y réfugiaient avec leurs troupes.

Abbaye de Saint-Michel.

L'histoire des peuples de la Thiérache commence avec l'établissement du christianisme dans ces contrées désertes. Nouvelle Thebaïde, la Thiérache offrait les solitudes de ses forêts aux pieux anachorètes qui, voulant, loin des distractions du monde, ne penser qu'à l'éternité. Mais bientôt la vertu de ces saints solitaires attirait autour de leur ermitage les hommes qu'ils avaient voulu fuir, et de petites colonies de chrétiens se formaient au milieu des bois. Ces colonies s'agrandirent avec le temps et plusieurs devinrent l'origine de plus d'un village important. C'est ainsi que nous voyons, aux 7^e et 8^e siècles, saint Ursmer et ses compagnons réunir dans un coin de la forêt des Ardennes un certain nombre de fidèles dont ils devinrent les premiers apôtres. Quelques cabanes s'élevèrent et au milieu une pauvre chapelle de bois couverte de roseaux que saint Ursmer consacra sous l'invocation de saint Michel-Archange. Temple bien pauvre, en effet, disent les chroniqueurs, mais bien riche par la foi de

ceux qui le fréquentaient. Les disciples de saint Ursmer vécutent ainsi loin de la dissipation du monde pendant un siècle environ ; mais le temps allait venir où leur petite colonie deviendrait un centre de population important, et où leur chétive chapelle se transformerait en une église magnifique.

Vers le commencement du 10^e siècle, un grand nombre d'Ecoissais quittèrent leur pays en proie à des guerres intestines et se réfugièrent en France, afin d'y pouvoir pratiquer leur religion avec moins de péril et plus de liberté. Ils se répandaient dans les campagnes et, comme la plupart étaient prêtres, ils exerçaient le saint ministère et propageaient l'Évangile par leurs paroles et par leurs exemples.

En l'année 944, une nouvelle société de fugitifs passa les mers sous la conduite d'un noble Ecoissais du nom de Cadroë. Celui-ci appartenait à une des premières familles du pays. Sa naissance fut toute miraculeuse, puisqu'au dire des mémoires du temps la stérilité de sa mère ne fut guérie que par l'intercession de saint Colomban. Plus tard, fidèle à la grâce qui l'avait prévenu dès avant son entrée dans le monde, Cadroë s'éleva à la perfection de toutes les vertus évangéliques et opéra une foule de miracles rapportés par les écrivains du moyen-âge. C'est ainsi que par la puissance de sa parole, les incendies s'arrêtaient, les malades étaient guéris et les démons mis en fuite.

A son arrivée en France, Cadroë se rendit avec ses treize compagnons à Péronne, près du tombeau de saint Fursy, écoissais comme eux. Ils y demeurèrent quelque temps pour y faire leurs dévotions.

Près de là vivait, dans son château, un puissant seigneur, nommé Eilbert que quelques-uns appellent comte de Vermandois, d'autres châtelain ou comte de Péronne, d'autres enfin comte de Thiérache. Eilbert avait été mêlé

à toutes les affaires du pays et avait pris sa large part de toutes les expéditions de son temps. Emporté par l'ardeur de la jeunesse et croyant tout permis à la grandeur de son rang, il n'avait pas toujours su respecter les limites de la justice; rien n'avait été sacré pour lui, ni les ministres des autels, ni les vierges saintes, retirées au fond de leur cloître. Mais enfin l'âge ayant calmé son ardeur, il songea à terminer sa vie d'une manière plus digne d'un chrétien. Sa femme, la comtesse Hérésinde, ou Ersende (*Hersindis*), qui n'avait pas d'enfant, secondait ses vues de tout son pouvoir. Cette pieuse dame ayant eu connaissance du projet qu'avaient Cadroë et ses compagnons, de se retirer dans la solitude, leur indiqua la retraite de Saint-Michel qui faisait partie d'une de ses terres et leur promit de les aider. Comme nous l'avons dit, il s'y trouvait déjà une chapelle fondée par saint Ursmer, mais elle tombait en ruines. Hérésinde, du consentement de Herbert, archidiacre de Laon, qui la possédait à titre de bénéfice, la répara de son mieux et fit construire quelques maisons pour le logement de ses protégés. Ces pieux étrangers s'y établirent sous la conduite de Macalain (*Maccalanus*) qu'ils s'étaient choisi pour supérieur, et l'évêque de Laon, Raoul, finit par leur octroyer la chapelle par une charte datée du 5 février 945. Ils vécurent ainsi quelque temps du travail de leurs mains, faisant le service divin avec la plus grande édification. Mais plus tard, poussés par le désir d'embrasser la vie monastique, ils s'en ouvrirent à leur bienfaitrice qui approuva leur projet et les envoya dans divers monastères pour y apprendre la règle de saint Benoît et y faire profession.

Pendant ce temps-là, Hérésinde fit construire une église vaste et magnifique et bâtit un monastère en règle qu'elle dota, de concert avec son mari, de vingt et un mille arpents de bois. Au bout d'un an, disent les historiens, les

constructions étant terminées et les Ecossais ayant fait leur profession, elle les rappela pour les placer d'abord au monastère de Vaussor que son mari venait d'élever dans le Hainaut. Macalin fut nommé abbé ; mais comme il était en même temps chargé de la direction de Saint-Michel, il sentit qu'il ne pouvait suffire à ces deux obligations éloignées et détermina Cadroë à se mettre à la tête de Vaussor. Pour lui, il se retira à Saint-Michel qu'il dirigea jusqu'à sa mort avec la plus grande sagesse. Cette maison fut si agréable à la comtesse Hérésinde qu'elle ne voulait plus s'en séparer et y choisit sa sépulture. Elle se retira dans un lieu très voisin, à Bucilly, dans un monastère de filles qu'elle y forma à cet effet, tandis que son mari s'était, pour ainsi dire, cloîtré à Vaussor.

Les deux abbayes de Vaussor et de Saint-Michel dues l'une et l'autre à la piété d'Eilbert et de sa femme, se ressentirent longtemps de la communauté de leur origine et vécurent dans de véritables sentiments de fraternité. Il y avait unité dans tous les exercices de dévotion ; la règle était la même. Les religieux pouvaient, à leur gré, passer d'un monastère à l'autre et même, pendant un certain temps, il n'y eut qu'un seul abbé pour les deux maisons.

L'abbaye de Saint-Michel, sous la sage administration de Macalin, entra dans une voie de prospérité qui, depuis, ne fit que s'accroître. Aux revenus des donations premières vint bientôt se joindre une nouvelle et puissante source de richesses dans la possession des reliques qui lui furent accordées. Dans ces temps de grande simplicité et par conséquent de foi très vive, les corps des saints exposés dans les églises avaient le privilège d'attirer de nombreux pèlerins, même de pays très éloignés. Aussi les fondateurs d'établissements religieux cherchaient-ils à leur en faire obtenir par tous les moyens en leur pouvoir, et bientôt se succédaient les donations des sei-

gueurs, les privilèges des évêques et les nombreuses ofrandes du petit peuple qui voulait, lui aussi, contribuer à la glorification des saintes châsses qu'il venait vénérer. Le corps de saint Algis, accordé comme nous le verrons plus bas à l'église de Saint-Michel, y fut l'objet d'un pèlerinage très fréquenté et très productif. Une autre relique non moins célèbre n'était rien moins qu'une larme du Sauveur des hommes lui-même. « Cette larme, dit un » historien du siècle dernier, est enfermée dans un petit » globe de verre qu'on renferme dans un beau reliquaire » d'argent doré en forme de clocher, soutenu par deux » anges de vermeil posés sur un piédestal. Cette relique » attire un grand nombre de pèlerins qui s'empressent » de la toucher pour le mal des yeux. Le sacristain, ayant » une étole au cou, leur touche les yeux avec en forme » de croix, disant : *Illuminet te Christus* (que le Christ » te rende la lumière), et plusieurs croient avoir été » guéris par cet attouchement. » Aujourd'hui, vous demanderiez en vain à voir le riche reliquaire, il a disparu, mais non pas encore entièrement la foi en la puissance de la Sainte Larme. Le dimanche qui suit l'Assomption de la sainte Vierge, il n'est pas rare de rencontrer à Saint-Michel un assez bon nombre de lunatiques, de chassieux, d'aveugles qui viennent souvent de très loin y chercher quelque soulagement à leurs maux. Quoique la maison de Saint-Michel n'ait jamais été très riche, elle jouissait cependant de revenus assez considérables. Outre les vingt et un mille arpents de bois qu'elle devait à la générosité de ses fondateurs, elle possédait la belle cense de Jeantes-la-Cour au terroir de Jeantes-la-Ville, et de plus des rentes en argent et en blé sur les terroirs de Courjumèle, de Wattigny, de Foigny, de Coingt, etc.; de plus Enguerrand de La Fère à son départ pour la Terre-Sainte en 1147 l'avait gratifiée d'un vinage de cent muids de vin. Elle tenait encore à titre de bénéfices un très

grand nombre d'églises et de chapelles, telles que le prieuré de Bourlers, près Chimay, comprenant quatre fiefs, la prévôté de Sainte-Ermine, de Morcelle dans le Hainaut, et dans le diocèse de Laon les églises de Saint-Michel avec une chapelle du rosaire, d'Hirson avec prieuré, de Wimpy, de Notre-Dame et de saint Nicolas à Aubenton, de Leuze et Beaumé, de Lugny et Voharis, de Morfontaine et Rougeries, Housset, Chevesne, Lehéry, Landifay, Sains et Richaumont avec une chapelle de saint Nicolas à Sains, d'Etréaupont et Gergny, de Flavigny, Saint-Algis et Erloy avec une chapelle de sainte Catherine à Saint-Algis, de Jeantes, de Sissonne avec une chapelle de saint Martin. Les revenus montaient dans les derniers temps de quinze à vingt mille livres de rente annuelle. L'abbaye avait dans certaines localités les droits seigneuriaux les plus étendus ; elle nommait elle-même ses officiers de haute, moyenne et basse justice.

Après avoir vu l'origine du village et de l'abbaye de Saint-Michel, nous allons parcourir successivement les faits les plus importants qui s'y sont passés, en les rattachant à la vie de chaque abbé en particulier. Ce pays, situé sur l'extrême frontière de la France, du Hainaut et de la principauté de Chimay, eut beaucoup à souffrir de toutes les guerres avec les peuples du nord depuis le 10^e siècle. Aucune armée ne venait de l'Allemagne, des Pays-Bas ou de la Flandre sans que Saint-Michel ne vît son territoire envahi et ravagé par de nombreux ennemis ; plusieurs fois le village et l'abbaye furent livrés aux flammes et abandonnés par ceux de leurs habitants qui avaient pu se soustraire au fer des étrangers. Mais la tempête n'était pas plutôt passée que les maisons sortaient de leurs ruines et qu'il s'en construisait même de nouvelles, de sorte que Saint Michel puisait, pour ainsi dire, une nouvelle force et un nouvel accroissement dans les catastrophes qui auraient dû l'anéantir comme tant

d'autres localités beaucoup plus importantes. L'amour du pays chez les habitants semblait devenir plus fort et plus obstiné à mesure que la fortune leur était plus contraire. Les religieux eux-mêmes furent toujours les premiers à donner l'exemple, à réparer les dégâts de leurs maisons, et à aider de leurs deniers au rétablissement du village.

Quarante-cinq abbés ont gouverné l'abbaye de Saint-Michel depuis sa fondation en 945 jusqu'au moment de la suppression en 1793. Plusieurs de ces abbés n'étant connus que par leurs noms, retrouvés sur des chartes ou sur d'anciennes archives, nous allons d'abord en donner la liste exacte pour ne nous arrêter ensuite qu'à ceux dont l'administration se rattache à quelque fait digne de mémoire.

Tableau chronologique des abbés de St-Michel.

- | | |
|--------------------------|---|
| 1. Saint Macalin, 945. | 29. Guillaume d'Avrethau, 1435. |
| 2. Saint Florannan, 978. | 30. Jean Quarrue, 1471. |
| 3. Immo, 995. | 31. Mathieu, l'évêque de Marcon-
naye, 1500. |
| 4. Godefroy, 998. | 32. Jean Charpentier, 1545. |
| 5. Henry, 1010. | 35. Charles de Bourbon, cardi-
nal, 1552. |
| 6. Amaury, 1040. | 34. Robert de Coucy, 1554. |
| 7. Foulque, 1060. | 33. Louis de Lorraine, 1574. |
| 8. Geldun, 1084. | 36. François de Pilla, 1588. |
| 9. Hilderic, 1112. | 37. J.-B. de Mornat, 1598. |
| 10. Etienne. | 38. Alphonse-Louis Duplessis de
Richelieu, 1655. |
| 11. Elbert, 1121. | 39. Jean Ferd. de Poitiers, 1654 |
| 12. Gilbert, 1124. | 40. Guillaume Egon de Furstem-
berg, 1656. |
| 13. Léon, 1153. | 41. Charles de Bouzet de Roque-
pine, 1638. |
| 14. Jean, 1147. | 42. Le cardinal de Furstem-
berg, 1662. |
| 15. Thierry, 1160. | 43. Guy de Sève de Roche-
chouart, 1663 |
| 16. Willelme, 1169. | 44. Nicolas de Saulx Tavan-
nes, 1755. |
| 17. Michel, 1201. | 45. Etienne-Edouard Coulbert,
1759. |
| 18. Raoul, 1202 | |
| 19. Hugues, 1205 | |
| 20. Daniel, 1207. | |
| 21. Nicolas, 1218 | |
| 22. Guillaume, 1228. | |
| 23. Guy, 1251. | |
| 24. Vincent, 1251. | |
| 25. Guillaume, 1286. | |
| 26. Gobert, 1539. | |
| 27. Jean, 1754. | |
| 28. Albert Lomice, 1162. | |

Saint Macalin, comme nous l'avons vu plus haut, fut le premier abbé de Saint-Michel. Il se montra très zélé pour l'observance religieuse et fut un véritable modèle de piété, de douceur et de charité pour ses frères. En 961, l'évêque de Laon Roricon voulant relever la maison des chanoines de Saint-Vincent de Laon qui venait d'être pillée et ravagée par des brigands, et leur substituer des religieux de l'ordre de saint Benoît, fit venir le pieux abbé de Saint-Michel et lui confia la direction de cette communauté naissante. Macalin y passa cinq années au bout desquelles l'ordre étant parfaitement établi, il se fit nommer un successeur et retourna dans son abbaye de Saint-Michel où il mourut, dit Frodoard, en 978. Son corps fut enterré dans l'église même à côté de celui de la comtesse Hérésinde. Cependant l'auteur d'un manuscrit historique sur Saint-Vincent de Laon dit que le corps de Macalanus ou Melcalanus, comme il l'appelle, fut enterré dans l'église de cette abbaye. « Sa tombe, ajoute-t-il, s'y remarque encore aujourd'hui; elle est de pierre noire ou d'ardoise, marquée de ces deux mots : *Melcalanus abbas* qui se lisent encore fort bien. » Il est de fait qu'à St-Michel, on n'a jamais su où était la tombe de cet abbé; les historiens se contentent de dire que son corps fut caché pendant les guerres, et que depuis il n'a pu être retrouvé. L'éclat de ses vertus le fit mettre au nombre des saints, et sa fête se célébrait le 21 de janvier.

Ce fut pendant l'administration de Macalin que l'abbaye de Saint-Michel fut mise en possession du corps de saint Algis. C'était un noble Irlandais, disciple de saint Furcy qui, pour vivre éloigné du monde, s'était retiré avec quelques compagnons près de la montagne de Saint-Julien, aujourd'hui Saint-Algis, où ils habitaient de pauvres cellules. L'austérité de leur vie leur attira la vénération des peuples qu'ils évangélisaient par leur parole et qu'ils convainquaient par leurs miracles. Saint Algis fut en-

terré dans la chapelle où il célébrait le service divin, et son tombeau devint l'objet d'un pèlerinage tellement fréquenté qu'il donna naissance au village qui porte son nom. Plus tard, en 888, la chapelle ayant été pillée et ruinée par les Normands, et le service divin n'y étant plus possible, les pieux fondateurs de Saint-Michel obtinrent le corps du saint solitaire pour le placer dans leur nouvelle abbaye. Rodolphe, évêque de Laon, alla lui-même lever les saintes reliques et les transporta jusqu'à Saint-Michel avec la plus grande solennité. Un peuple immense était accouru pour se joindre au cortège, et une foule de miracles s'opérèrent pendant le voyage qui fut un véritable triomphe.

Le successeur de Macalin fut un autre saint personnage appelé Florannan, ancien archevêque d'Armagh, en Irlande. Les chroniques du temps rapportent un grand nombre de miracles qu'il fit pendant sa vie et après sa mort, arrivée le 30 avril 982.

Sous Immo qui le remplaça, les Normands ravagèrent Saint-Michel.

Le quatrième abbé fut un moine de Saint-Remy de Rheims, nommé Godefroy. Son luxe et sa dissipation causèrent les plus grands dommages à son abbaye et à celle de Vaussor dont il était également chargé. Les religieux en furent tellement exaspérés qu'ils le chassèrent honteusement et se choisirent désormais un abbé particulier pour chaque maison.

Le onzième abbé s'appelait Elbert. Il est connu pour avoir cédé en 1121 à l'évêque de Laon, Barthélemy, le lieu où saint Bernard bâtit le monastère de Foigny (*fusniacense Cœnobium*) et qui appartenait à Saint-Michel. Il céda également à saint Norbert le fond où fut situé Thenailles. La 399^e lettre de saint Bernard est adressée à cet abbé.

Gilbert fut choisi pour lui succéder ; il était si savant

qu'avant son entrée en religion on l'avait surnommé le Platon de son siècle. Mais sa vertu ne le cédait pas à sa science, et la sagesse de son administration augmenta les revenus de son abbaye et lui acquit une véritable réputation de régularité. Gilbert fut depuis abbé de Saint-Nicolas-au-Bois. Sous l'abbatial de Willelme, seizième abbé, c'est à dire en 1180, il s'éleva entre les abbayes de Saint-Michel et de Foigny une grande discussion à l'occasion des limites de la forêt de Wattigny.

Le procès dura fort longtemps, et les parties n'ayant pas voulu s'en rapporter à la décision de Gaultier, évêque de Laon, l'affaire fut déferée au saint-Siège et plaidée devant le pape Alexandre III qui nomma pour arbitres cinq évêques, ceux de Laon, de Soissons, de Tournay, d'Amiens, d'Arras, et seize abbés, ceux de Saint-Michel, de Foigny, de Saint-Vincent, de Saint-Jean, de Longpont, de Vauxclair, de Bohéries, d'Alne, de la Valroy, de Signy, de Bonnefontaine, de Cambron, de Villers, de Vaucelle, de Liesies et de Chéry. Ils se prononcèrent pour Foigny, et le pape leur enjoignit d'assister en personne à l'exécution de leur jugement. Ils se transportèrent donc sur les lieux, et le bornage se fit en leur présence avec une grande solennité. Peu de temps après, les bénédictins de Saint-Michel mécontents de la sentence rendue contre leurs intérêts firent arracher les bornes, mais le nouveau pape Lucie III se déclara aussi pour l'abbaye de Foigny, et par son ordre les bornes furent replacées en présence des anciens commissaires réunis une seconde fois dans la forêt de Wattigny. De plus, les religieux de Saint-Michel furent menacés d'une amende de cent marcs d'argent, s'ils tentaient encore de contrevenir à ce décret. A cette époque, où le droit du plus fort était à peu près le seul code de la justice, les seigneurs abusant de la faiblesse des maisons religieuses se jetaient souvent sur leurs terres et y commettaient des dégâts de toutes sortes ;

ils allaient même quelquefois jusqu'à capturer leurs hommes, afin d'en obtenir une bonne rançon qu'on était bien dans la nécessité de leur payer. Les abbayes eurent alors recours à un moyen de défense qui, tout onéreux qu'il était, les mettait au moins à l'abri de la rapacité de leurs voisins. Elles se choisirent dans les seigneurs du pays des défenseurs auxquels elles abandonnèrent quelque rente en blé ou en argent, et qui devaient alors les protéger envers et contre tous. Ces seigneurs prenaient le titre d'avoués (*advocati*.) C'est ainsi que nous voyons l'abbé Willelme choisir en 1183 pour avoué de Saint-Michel Jacques d'Avesnes, puissant seigneur de l'époque qui possédait aussi la ville de Guise. On lui abandonna une partie des coupes de la forêt et il prit la défense de l'abbaye. Voici la charte de cette institution ; elle est extraite du cartulaire rouge du duché de Guise : « Connue chose soit » à tous, tant futurs que présents, que comme on fait » moust d'injures à l'église de Saint-Michel en Thiérache, » sur aucun de leurs bos et ne peut son droit retenir, » elle a advoué par le conseil de sages hommes Jacques, » seigneur d'Aveine et ses hoires, et le a fait participant » des bos devant dis, et en après a octroyé au dit Jacques et ses hoires qu'ils puissent faire une forte maison en tout leur très fond, fort en la ville de Saint-Michel et Rochefort, et li devant dit Jacques promez » lui porter loyalle garandie, si la ditte église était jà » plus molestée de aucuns ou de aucunes des bos dessus » dits, et pour ce que ne peut être en France doresnavant » de nulin, nous l'avons fait confirmer par un cirographe » fait de l'une partie et de l'autre. Ce fut fait, notre Seigneur incarné, l'an mil cent quatre-vingt-trois, au mois » de janvier. »

Le fort que construisit Jacques d'Avesnes en vertu de ce traité est celui dont nous avons déjà parlé à l'occasion du camp de Macquenoise.

Quant aux droits de coupe et autres accordés à l'avoué sur la forêt de Saint-Michel, ils ne s'étendaient pas sur les vingt et un mille arpents donnés par le comte Eilbert, car à cette époque les moines en avaient au moins défriché les deux tiers ; c'est donc à tort que les ducs de Guise, avoués de l'abbaye, réclamèrent plus tard, sur cette partie défrichée, le partage des droits seigneuriaux qui appartenaient à l'abbaye seule.

Il paraît qu'outre son avoué principal qui était le duc de Guise, la maison de Saint-Michel en avait encore d'autres d'un rang secondaire. C'est ainsi que nous voyons un certain Alard, seigneur de Chimay, et son fils Roger réclamer des droits d'avouerie pour le prieuré de Bourlers, et un autre nommé Vautier de Vouziers, seigneur du Hainaut, dont un des descendants appelé Gilles se rendit coupable d'un horrible assassinat dans les murs mêmes de l'abbaye qu'il devait défendre. Les historiens ne s'accordent pas sur l'époque précise ni sur le nom de la victime de cet attentat. Nos recherches ne nous ayant amené aucun résultat satisfaisant sur cette question obscure, nous nous contenterons de rapporter tout simplement le fait. En 1218, des différends s'étaient élevés à l'occasion d'un moulin entre l'abbaye de Saint-Michel et Gilles, seigneur du Hainaut, qui n'était âgé que de quinze ans. Par ordre de ce dernier, ses gens envahirent le monastère et y tuèrent l'abbé lui-même. Bientôt les remords les plus cuisants s'emparèrent du comte Gilles, et peu content de l'absolution que lui avait donnée le légat du Saint-Siège en France, il alla jusqu'à Rome se jeter aux pieds du grand pénitencier. Celui-ci lui imposa la pénitence suivante dont le texte en latin se trouve dans les pièces justificatives de l'histoire du diocèse de Laon. « Gilles cédera le droit contesté ; il établira un prêtre dans l'abbaye qui dira, à perpétuité, une messe pour l'abbé défunt. Le dimanche qui précède la fête de Saint-

Michel, le jour de la fête de ce saint, et le dimanche suivant il ira à la procession les bras nus, portant une verge à la main ; au milieu de la procession il présentera, à genoux, la verge à l'abbé ou au supérieur pour en recevoir la discipline. Cette pénitence durera trois ans. Il enverra en croisade un homme de service qui y restera six mois. Il jeûnera enfin pendant quatorze ans, le vendredi au pain et à l'eau, et ne mangera que des fruits secs le mercredi. Lorsqu'il ne pourra pas jeûner, il nourrira quatre pauvres le vendredi et deux le mercredi. »

L'origine du prieuré d'Hirson et sa donation à Saint-Michel remontent à l'année 1218. Ce prieuré fut fondé sur deux chapelles, la première au château en l'honneur de saint Venant, par Gauthier, seigneur de Guise, la deuxième en l'honneur de saint Jean-Baptiste en l'église paroissiale. Le titre de cette fondation renfermant quelques renseignements sur l'étendue des bois de Saint-Michel et sur ses rapports avec ses avoués, je crois utile de le rapporter ici : « A tous ceux qui ces présentes ver-
» ront Gauthier, seigneur d'Avesnes et comte de Blois,
» salut dans le Seigneur. Qu'il soit connu de tous que
» nous sommes convenus avec l'abbé et religieux de
» Saint-Michel en Thiérache pour la desserte perpétuelle
» de la chapelle d'Hirson. Le dit abbé et couvent s'obli-
» gent de mettre à Hirson deux moines prêtres qui de-
» meureront hors la forteresse basse d'Hirson, et chan-
» teront à perpétuité pour nous, notre noble épouse
» Marguerite, comtesse de Blois, et pour les âmes de nos
» ancêtres. De notre part, nous nous obligeons avec nos
» héritiers de donner annuellement à l'église de Saint-
» Michel, pour la nourriture et le vêtement d'un des dits
» moines, cinq muids de blé, mesure d'Avesnes, à pren-
» dre à la Saint-Remy du mois d'octobre sur nos mou-
» lins d'Englancourt, et cinq muids d'avoine, même me-
» sure, à prendre le même jour sur notre terrage d'Hirson,

» et cent sols de blanc à recevoir également à la Saint-
» Remy, tous les ans à perpétuité sur notre vinage
» d'Hirson..., et à ces conditions Saint-Michel est obligé
» de fournir à ces deux moines tout ce qui est néces-
» saire... De plus il sera permis aux dits moines de cuire
» à notre four d'Hirson sans rien payer, et de moudre au
» moulin de la dite église de cette ville sans mouture.
» Nous accordons aussi que les moines susdits prennent
» librement leur chauffage dans les bois qui nous sont
» communs, et à Saint-Michel suivant qu'ils se compor-
» tent et se rendent d'un côté depuis le bois de Wattigny
» jusqu'à celui de Chimay, et de l'autre depuis le bois
» de Chimay jusqu'à l'eau de l'Oise, suivant qu'elle coule
» jusqu'à notre château de Ericon. Ils pourront aussi se
» servir de tout autre bois qui nous soit commun et à
» la dite église de Saint-Michel comme fait cette église
» elle-même. Nous nous obligeons et nos héritiers à ob-
» server tout ceci inviolablement et pour toujours. En foi
» de quoi et pour perpétuelle mémoire, nous avons donné
» les présentes lettres patentes, munies de notre sceau,
» l'an du Seigneur douze cent trente-quatre, au mois de
» juin. » Cette fondation fut confirmée la même année
par Anselme, évêque de Laon, et révisée en 1683 par
César d'Estrées, évêque de la même ville.

Nous sommes arrivés à une époque où la puissance des seigneurs avait déjà reçu de terribles atteintes depuis la déclaration des droits accordés aux communes par le roi Louis-le Gros. De plus, le droit de se racheter de l'esclavage que Louis-le-Hutin venait d'octroyer aux serfs des domaines royaux avait imprimé dans tous les esprits des idées d'émancipation. Partout les seigneurs se voyaient obligés de faire quelque concession, d'abandonner quelque privilège. C'est ainsi qu'en l'année 1304, nous voyons les habitants de Saint-Michel obtenir de l'abbé Guillaume et de Ingues de Châtillon, seigneur

d'Avesnes et de Guise, les droits d'usage et de pâturage sur les terres de leurs domaines. Sans doute ces droits étaient bien minimes, mais ils n'en n'étaient pas moins précieux pour ceux qui n'en avaient jamais eu. Voici la charte de l'abbé : « A tous ceux qui ces présentes lettres verront et orront. Guillaume, par la grâce et la souffrance de Dieu, abbé de Saint-Michel en Thiérache, et tout le couvent de ce même lieu, salut en notre Seigneur. Sçaichent bien tant comme souverain, seigneur de Saint-Michel, pour leurs usages et paturages, les bois et la haie du Pirsart, Lizelant, la rivière de Glan jusqu'à notre bois du tailly, etc., pour en jouir paisiblement, pour couper, chauffer et messoner, parmi que nos dits bourgeois de la ville dessus dicts payeront et rendront le dimanche après la Pentecôte une corvée de quatre deniers et autant le dimanche après la Saint-Martin, et pour chacune bette qui labourent à notre dicte ville payeront tous les ans de chacune bette huit deniers à ces jours dessus dits, et pourront nos dits bourgeois passer par nos dits bois pour aller jusques au houbert du chasteaux d'Iliron sans point d'autres contr'eux et en jouiront toujours, mais sans fin, et nous n'y pourrons labourer, ne faire labourer et eux. Ainsi et demeurera commung à eulx en payant tous les ans comme dessus dict, et toutes ces choses chacune si comme elles sont cy-dessus accordées et divisées; nous promettons en honne foi à tenir et à garder fermement, et à faire tenir et accomplir loyalement, et vouldons qu'elles soient fermes et stables à tous jours...; nous obligeons, nous et nos successeurs et tous les biens, meubles et héritages de notre dicte église, présent et avenir, et en témoignage de toutes ces choses avons mis nos sceaux et ces présentes lettres. Donné l'an de grâce 1504, le 5 janvier. »

La charte de Hugues de Châtillon porte que pour ter-

miner les différends qui existaient avec les habitants de la ville de Saint-Michel et Rochefort au sujet des pâturages de la forêt, accorde que lesdits habitants pourront faire pâturer leurs bêtes dans toute la forêt, sitôt que lesdits bois auront neuf ans accomplis, à charge par lesdits habitants de payer à Saint-Michel un denier tournois au jour de la Saint-Remy pour chacune de leurs bêtes, et, à faute d'y satisfaire, lesdites bêtes seront confisquées. On leur accorde encore de pouvoir ramasser du bois mort à la main tant seulement, etc...

Cependant le temps arrivait où les guerres avec l'Angleterre allaient plonger la France dans un abîme de misères. Les pays de frontière surtout entraient dans une ère de malheurs qui ne devaient pas s'arrêter de sitôt. C'est ainsi que dès l'année 1559, Saint-Michel en particulier se trouve ravagé par les soldats d'Edouard III qui jette sur la Thiérache une armée de quarante mille hommes. Tout est livré au fer et au feu de l'ennemi. Mais ce n'était là que le prélude de bien d'autres infortunes. Au mois de septembre de l'année 1521, le comte de Nassau, général de l'empereur Charles-Quint, honteux d'avoir été repoussé de Mézières par le chevalier Bayard, brûla tout ce qu'il rencontra sur son passage pendant sa retraite de Landrecy. Le village et l'abbaye de Saint-Michel furent détruits par les flammes ainsi que les belles censes qui appartenaient aux religieux ; celle de Jeantes-la-Cour en particulier fut complètement ruinée.

Par une coïncidence bien terrible au milieu de tant de revers, l'abbaye de Saint-Michel venait de tomber en commende en passant dans les mains de Mathieu, de Marconnay, évêque de Troyes, déjà pourvu de plusieurs autres bénéfices importants. Tout le monde sait combien les maisons religieuses eurent à souffrir de ce nouveau régime qui leur enlevait le choix de leurs abbés et le plus beau de leurs revenus. La plupart des abbés

commendataires étaient de hauts fonctionnaires du clergé, passant leur vie au milieu du luxe et des dissipations des cours, et qui ne voyaient dans la possession d'un monastère qu'un moyen de plus d'augmenter leurs richesses. Ils ne connaissaient souvent les nombreuses abbayes dont ils étaient les titulaires que par les revenus magnifiques qu'ils savaient en tirer, les deux tiers des rentes leur appartenant de droit. Avec un tel état de choses, on conçoit facilement que la maison de Saint-Michel n'avait survécu qu'à grand peine aux malheurs des guerres précédentes. Néanmoins elle était encore réservée à de plus rudes épreuves. Sous l'administration de Jean Charpentier, en effet, en l'année 1536, les impériaux y commirent de nouveaux dégâts, et en 1542, la ruine fut si complète que la plupart des maisons furent rasées ou brûlées, et les habitants obligés de quitter leur pays. Les bénédictins eux-mêmes ayant vu s'érouler les murs de leur église et de leurs autres bâtiments s'étaient d'abord retirés à leur maison de Vaux-sous-Laon, puis à *Paris en la religion des Mathurins*, où ils passèrent un bail de quatre-vingt-dix-neuf ans à Thomas de Canone, de deux pièces de pré au terroir de Saint-Michel, lieudit Sougland, à charge d'y construire une forge et un fourneau. Pour leur malheur ils quittèrent bientôt Paris pour aller à Châtillon-sur-Marne où ils étaient en 1544 quand Charles-Quint s'empara de cette place. Ils y perdirent à peu près ce qui leur restait, jusqu'à leurs reliques et leurs archives. Mais enfin les tempêtes politiques s'étant un peu calmées, les religieux reprirent le chemin de Saint-Michel où ils ne trouvèrent qu'un monceau de ruines au milieu desquelles ils purent à peine s'abriter. En même temps, on leur donna pour abbé le cardinal Charles de Bourbon, évêque de Beauvais, puis archevêque de Rouen; il possédait déjà les riches abbayes de Saint-Denis, de Saint-Germain-des-Prés, de Saint-Ouen, de Ju-

mièges, etc... Aussi celle de Saint-Michel ne fut-elle pas jugée digne d'intéresser un si grand personnage ; il la laissa en ruine.

Son successeur fut Robert de Coucy, seigneur de Vervins, et abbé de Foigny. On voit ses armes peintes sur un vitrail dans le transept gauche de l'église. Cet abbé, grand seigneur, se livrait sans réserve à ses goûts fastueux ; il vivait à la cour où il affichait un luxe presque royal, et il ne visitait ses abbayes de Foigny et de Saint-Michel que pour s'y livrer avec grande pompe aux plaisirs de la chasse dans les magnifiques forêts qui en faisaient partie. Sa tombe en marbre noir se voit près du portail de l'église de Vervins. Pendant son abbatiat, les Espagnols et un peu plus tard les calvinistes sous celui de Louis de Lorraine vinrent encore mettre à contribution ce malheureux pays et emporter le peu qui restait. L'abbaye fut obligée d'aliéner une partie de ses biens pour subvenir à ses propres besoins et à la misère générale.

Son nouvel abbé, François de Pilla, seigneur de Willemar, sans doute pour tirer les religieux de l'état critique dans lequel ils se trouvaient, voulut se charger lui-même de régulariser l'état de la maison. Il s'empara de tous les revenus et promit de pourvoir à l'entretien des moines. Voici les conditions de cette espèce de traité :

Il devait mettre dans le monastère sept religieux prêtres, deux novices et deux domestiques, leur donner par an quatorze muids de blé, outre six autres muids à tirer de Foigny, trente-deux pièces de vin, quarante cordes de bois, le vestiaire selon l'usage, et chaque jour trois sous quatre deniers à chaque prêtre, et vingt deniers à chaque novice, quinze écus de gage à chaque domestique. Il était de plus convenu de faire venir de Saint-Denys un docteur de Sorbonne pour enseigner la théologie et à qui, outre la vie et le vestiaire, il devait donner

cent cinquante francs. Il mourut en 1588 et n'eut pas de successeur immédiat. La maison fut administrée pendant dix ans par Henry de Marolle, son économiste. Probablement que la commende de Saint-Michel était plus lourde que fructueuse ; personne ne voulait plus s'en charger. Les derniers abbés avaient aliéné une bonne partie de ses possessions et avaient passé le reste en des mains étrangères au moyen de baux emphytéotiques de quatre-vingt-dix-neuf ans. En vertu de ces baux, l'abbaye n'avait plus l'administration immédiate de ses propriétés ; elle n'en percevait qu'un revenu souvent bien minime, surtout quand les vexations des calvinistes mettaient les fermiers dans l'impossibilité de payer leurs redevances. Les choses en étaient là quand en 1597, le roi Henry IV confia Saint-Michel à un noble Vénitien, nommé J.-B. de Mornat. Il était né à Désonzano, sur les bords du lac Garda, et était venu en France à la suite de la célèbre Marie de Médicis, troisième femme de Henri IV dont il devint conseiller et aumônier. La vie de ce digne abbé ne ressemble guère à celle de ses prédécesseurs ; ne pensant qu'à réparer les malheurs de son abbaye qui n'était pas rétablie de l'incendie de 1542, il vint se fixer à Saint-Michel qu'il ne voulait plus quitter. Sa frugalité, son économie, son désintéressement lui firent trouver de grandes ressources au moyen desquelles il racheta une partie des biens aliénés et fit résilier les baux dont la longueur portait un si grand préjudice aux intérêts de sa maison. Non-seulement il recouvra ainsi tous les biens que l'abbaye avait possédés autrefois ; mais il en acquit de nouveaux. C'est alors qu'il s'occupa à rétablir la maison elle-même ainsi que l'église dont il ne restait plus que le chœur. Il fit réparer le cloître et les lieux réguliers, fit construire la nef de l'église et les deux collatéraux ainsi que le magnifique portail que nous voyons encore aujourd'hui et qui représente fidèlement celui des jésuites

à Rome. Il orna les murs d'un grand nombre de bons tableaux qu'il avait fait venir d'Italie, et qui en 1703 furent vendus à l'abbaye de Foigny. Ensuite pour éviter que les moines fussent distraits par l'affluence de peuple qui fréquentait les offices de l'église abbatiale, il fit élever une église paroissiale sous l'invocation de saint Martin, et il la dota de revenus suffisants pour l'entretien d'un curé et pour les frais du culte.

Cette église, aujourd'hui détruite, était placée à l'extrémité du cimetière en face du presbytère actuel. Après avoir ainsi réparé toutes les pertes et pourvu à tous les besoins matériels de son abbaye, l'abbé de Mornat avait le plus vif désir d'y rétablir la pratique la plus scrupuleuse des lois monastiques que les malheurs des temps avaient depuis longues années fait tomber en désuétude. Pour y faire revivre le véritable esprit de saint Benoît, il s'était adressé en 1631 au chapitre de la Congrégation de saint Vannes pour en obtenir quelques religieux zélés dont les exhortations et les exemples devaient faciliter la réforme des moines de Saint-Michel. Mais la mort l'arrêta dans l'exécution de son projet et la réforme n'eut lieu que plus tard. Il fut enterré dans le sanctuaire même de son église sous une tombe de marbre noir qui se voit aujourd'hui derrière le maître-autel, et dont l'épitaphe rappelle en peu de mots ses immenses services : *Joannes Baptista Moronatus, nobilis venetus, Desenzanus, abbas hujus monasterii per annos 34, Henrico IV et Ludovico XIII a consiliis et eleemosynis, templi hujus restaurator, navisque et parochialis ecclesiæ extractor, censuum et fundorum recuperator, anno 1632 Julii 28, vitâ functus, cor et præcordia hic deponi voluit. Vixit annis 70. Animæ bene p æræne.* Le nom de M. de Mornat n'est pas oublié à Saint-Michel ; chacun le vénère comme celui d'un bienfaiteur du pays. Ses armes se voient sculptées au fronton du portail et sont peintes sur une des fenêtres

de la magnifique abbatale dont il fut le second fondateur.

Après la mort du digne abbé qu'elle venait de perdre, l'abbaye de Saint-Michel retomba dans des mains assez peu soucieuses de maintenir la prospérité qu'on venait de lui rendre. Son nouveau titulaire, le cardinal de Richelieu livré à toutes les préoccupations de la politique d'un grand royaume, n'avait guère le loisir de songer à un si minime bénéfice. Il trouva plus commode d'en remettre de nouveau les propriétés entre les mains de quelques fermiers qui lui en payaient simplement les revenus. Puis vinrent les désastres d'une nouvelle guerre contre les Espagnols, guerre glorieuse pour la France, sans doute, mais qui n'en ruina pas moins les pays qui en furent le théâtre. L'abbaye de Saint-Michel elle-même fut assiégée par une troupe d'ennemis qui ne purent s'en emparer qu'à l'aide du canon, tant fut vigoureuse la défense des habitants qui s'y étaient réfugiés. Les Espagnols, furieux d'avoir été retenus si longtemps par une poignée d'hommes, s'en vengèrent en les dépouillant tout nus et en levant sur le bourg une contribution de 600 livres. Un officier, nommé Rose, fut laissé dans le pays pour percevoir cette somme qui ne put être payée que par la vente de trente arpents d'usage qui depuis prirent le nom de terre de *Rose*. Cette contrée eut encore beaucoup à souffrir des allées et venues des armées ennemies pendant près d'un demi-siècle, et n'en fut entièrement débarrassée que par la paix d'Utrecht en 1713. Pendant cet espace de temps il se passa à Saint-Michel quelques faits qui, sans être d'une très grande importance, doivent cependant trouver place ici. M. de Meaux, fermier général de l'abbaye, fut tué en se défendant contre un parti dans sa maison des Vallées.

En 1695, on bâtit à Caucréaumont le fort d'Esquin dont on voit encore des restes et qui fut gardé par une compagnie de S. i. s. s. En 1693, les ouvriers de la Neuve-

forge, au nombre de huit, furent enlevés vers le soir par une dizaine d'ennemis. Ceux-ci, sans leur laisser le temps de s'habiller et prendre le nécessaire, les firent marcher en diligence vers Namur dans l'espoir d'en tirer rançon. Vers le matin, arrivés aux environs de Charleroy et fatigués de la marche, ils entrèrent dans une grange pour y prendre du repos, mirent une sentinelle à la porte et lièrent les hommes qu'ils enlevaient. L'un d'eux, pendant leur sommeil, trouva moyen de se débarrasser de ses liens et délivra également ses camarades. Ils s'emparèrent alors en silence des armes de leurs ennemis et tuèrent chacun leur homme. En revenant, ils passèrent par Charleroy, où le maréchal de Villeroy leur donna les secours nécessaires.

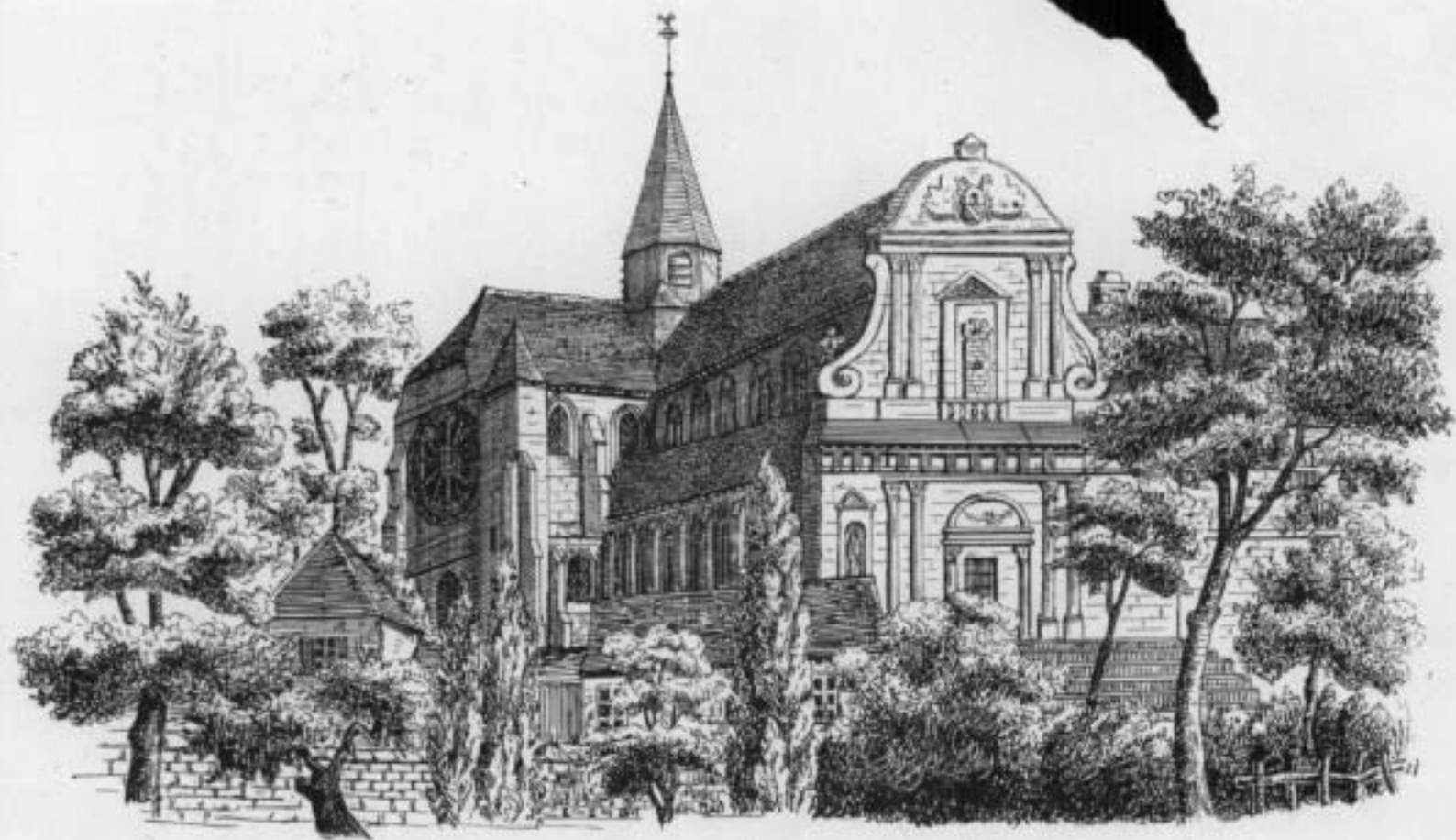
En 1661, le dessein de l'abbé de Mornat fut enfin mis à exécution et la réforme de saint Wannes fut introduite au monastère de Saint-Michel par l'abbé Charles de Bouzet de Roquepine, frère du brave gouverneur de La Capelle. Cette abbaye, à peine délivrée de toutes les inquiétudes et de tous les sacrifices de la guerre, devint encore la victime d'un nouvel et terrible accident. Le 16 de novembre de l'année 1715, pendant que les religieux étaient à la méditation, vers six heures du matin, le feu prit à des fagots qui se trouvaient près des dortoirs et consuma en peu de temps le haut de la maison et de l'église, en sorte qu'il ne resta que les voûtes de l'église et du cloître qui préservèrent le bas. On sauva heureusement presque tous les meubles, papiers et livres de la bibliothèque. Un habitant, nommé Lambert, par un acte de courage qui lui coûta la vie, garantit l'orgue magnifique que Boizart avait fait l'année précédente pour 5,800 livres. Dès l'année suivante, on commença à réparer les ravages de l'incendie et la maison fut reconstruite à neuf, telle qu'elle est encore aujourd'hui sous la direction d'un nommé Beaupré, architecte, de Bucilly. Le magnifique

autel de marbre, ainsi que les lambris et le pavé du chœur également en marbre, ont été établis en 1745 par les soins de l'abbé de Saulx-Tavannes, qui fit aussi faire les douze grands reliquaires en bois doré qu'on devrait bien replacer dans le chœur où ils étaient primitivement. Cet abbé et son successeur Edouard Colbert, grand archidiacre et vicaire général de l'église d'Orléans, firent beaucoup de bien à l'abbaye de Saint-Michel par leur charité et leur désintéressement. Mais cette prospérité ne devait pas être de longue durée. Le décret de l'Assemblée Constituante du 2 novembre 1789 fut pour toutes les maisons religieuses de France le signal de la mort. Partout les moines sont chassés et la plupart des abbayes tombent sous le marteau de la révolution. Saint-Michel, par un bonheur presque exceptionnel, trouva presque aussitôt un acquéreur qui la préserva de la destruction. L'église et l'abbaye sont encore aujourd'hui debout à peu près dans toute leur intégralité. L'église sert au culte de la paroisse et l'abbaye, comme nous l'avons dit en commençant, est affectée à une filature de coton.

Pour terminer cette notice historique sur Saint-Michel, disons que ce village a vu naître le savant bénédictin dom Nicolas Lelong, auteur de l'Histoire du diocèse de Laon, mort en 1795; ainsi que Jean-François Gallois, capitaine d'infanterie qui, bien que blessé le 24 octobre 1796, fit seul mettre bas les armes à cinquante Autrichiens. Ce brave officier a depuis trouvé une mort honorable dans les champs de Marengo.

Jetons maintenant un coup d'œil rapide sur l'ensemble des constructions de Saint-Michel et examinons quels en sont les caractères particuliers. L'aspect de l'église est magnifique et grandiose comme celui de nos plus belles cathédrales du moyen-âge. Sa forme est celle d'une croix latine parfaite. L'abside, le chœur et une partie des transepts appartiennent à la même époque et offrent les





Eglise de Saint-Michel en Thoiras

caractères architectoniques de l'époque du 12^e siècle. L'ogive et le plein-cintre y règnent avec la plus parfaite harmonie. Une travée, prise comme exemple, nous donnera une complète idée de l'ensemble. Elle se compose, à partir de sa partie inférieure, d'une fenêtre ogivale sans division ni colonne, surmontée d'une portion de galerie obscure dont les divisions cintrées reposent sur des colonnettes à crochets. Au-dessus s'ouvre une nouvelle fenêtre ogivale également sans meneaux ni colonne. Les onze travées de l'abside sont séparées par des faisceaux de colonnettes annelées qui s'élancent avec grâce jusqu'à la naissance des voûtes où elles se transforment en arêtes pour aller se réunir au sommet de l'édifice et y former des clefs de voûte ornées de guirlandes de feuillage. L'abside est donc éclairée par vingt-deux fenêtres ogivales, disposées sur deux rangs et entre lesquelles règne une galerie qui ne comprend pas moins de quarante-quatre petites colonnes monolithes. Son pourtour est richement décoré de lambris de marbre de différentes natures. L'autel, de style renaissance, est en marbre blanc légèrement veiné, et le pavé est également tout entier composé de marbre. Les caractères du chœur et des transepts sont les mêmes que ceux de l'abside. La galerie cintrée en fait pareillement le tour. Les chapiteaux des gros piliers sont chargés de crochets ou de feuilles d'eau vigoureusement sculptées. Le transept nord est orné d'une grande et magnifique rosace à douze compartiments séparés par d'élégantes colonnettes. Le transept opposé s'appuie contre les murs de l'abbaye et présente encore l'entrée du superbe escalier par lequel les religieux se rendaient à l'office. La nef et les deux bas-côtés appartiennent à l'époque de la renaissance. Les arcades sont à plein-cintre et reposent sur des piliers à chapiteaux corinthiens. Les voûtes sont en ogive et les clefs de voûte supportent des statuette d'anges et de moines. A l'exté-

rieur, l'église n'offre de remarquable que son magnifique portail qui n'est qu'une reproduction de celui des jésuites de Rome et qui ressemble beaucoup à celui de Saint-Gervais à Paris. Les vingt-deux degrés qu'il faut franchir pour y arriver lui donnent un aspect imposant. Il se compose d'une large baie carrée accompagnée de chaque côté de grandes niches dans lesquelles on remarque des statues de saints de grandeur naturelle et dont les têtes ont été brisées. Au dessus s'ouvre une grande fenêtre sans ornements et le tout se termine par une plate-bande dessinant un cintre surbaissé au-dessous duquel sont sculptées les armes de l'abbé de Mornat soutenues par des anges. L'ornementation du reste est fort simple et se compose de quelques pilastres et colonnes soutenant une corniche à triglyphes. Le plat des murs est rehaussé d'arabesques et de guirlandes de fleurs. Des vases ornent la rampe qui encadre l'ensemble du portail. L'ameublement de l'église, autrefois très riche en sculptures et peintures, se réduit aujourd'hui à cinq autels de marbre, à quelques fragments de stalles en bois et à un orgue estimé des connaisseurs et comprenant trente-deux jeux différents. Le buffet est une œuvre d'art très remarquable.

Les bâtiments de l'abbaye reconstruits tout entiers après l'incendie de 1715 présentent tous les caractères de l'architecture moderne. Ce sont de grandes constructions en briques avec des corniches et les encadrements des fenêtres en pierre de taille. Ils sont dans un état parfait de conservation. Le cloître, construit à la même époque, s'ouvre par des arcades en plein-cintre supportées par des piliers carrés. Au-dessus d'une des galeries se voit encore le cadran qui réglait les exercices du monastère et dont l'inscription, courte et grave, rappelait sans cesse aux religieux même au milieu de leurs récréations la terrible pensée de l'éternité. On y lit encore : *Time ultimam*. La salle capitulaire est de l'époque de la

renaissance. Deux piliers soutiennent ses voûtes vers son milieu et elle est assez grande pour avoir six clefs de voûte.

La date de chacune des parties de l'église et de l'abbaye de Saint-Michel se trouve parfaitement indiquée dans la notice historique qui précède, si l'on en excepte toutefois celle du chœur et des transepts de l'église. Quelques historiens prétendent que cette portion de l'édifice faisait partie de la primitive église élevée au 10^e siècle par la comtesse Hérésinde. Mais le caractère ogival bien tranché de cette construction ne permet pas d'ajouter foi aujourd'hui à cette assertion. Elle appartient évidemment à la fin du 12^e siècle, époque du reste qu'un historien assigne, on ne sait d'après quelles données historiques, comme celle de la fondation de Saint-Michel. Peut-être au milieu des vicissitudes de l'abbaye une reconstruction a-t-elle eu lieu dont les écrivains ne nous ont pas transmis le souvenir. Il serait trop long, et je crois très inutile de renouveler ici la discussion qui a divisé tant de fois les sociétés savantes sur le moyen de concilier le rapport des historiens avec les caractères architectoniques des monuments. Ce n'est pas quand il s'agit d'un édifice tout seul que cette discussion peut avoir une grande utilité, mais bien quand elle s'étend à tous les monuments d'un pays. Je finis ce travail par quelques notes que j'ai cru devoir y joindre sur les tombes et les armoiries qui se trouvent dans l'église de Saint-Michel et sur quelques écarts ou hameaux remarquables du village.

Tombes.

Le pavé de l'église renferme un assez grand nombre de petites pierres carrées de trente-trois centimètres de côté (environ un pied carré.) Ces pierres sont de la plus grande simplicité et ne portent que le nom du défunt et la

date de sa mort. Ce genre de monuments funéraires était en usage dans un grand nombre d'abbayes et nous en avons rencontré souvent. C'était un simple souvenir consacré à un ami, à un frère absent. Trois autres pierres beaucoup plus importantes se voient dans l'église de Saint-Michel. C'est d'abord celle de M. de Moruat dont nous avons rapporté l'inscription en parlant de ce vénérable abbé. Elle se trouve, comme nous l'avons dit, derrière le maître-autel. Elle est sans ornement. Une autre tombe qui se trouve dans la nef à gauche est celle du vingt-huitième abbé de l'abbaye, Adbert Domnise. Elle est en marbre noir et longue d'environ deux mètres et demi sur un mètre et demi de large. L'abbé Adbert y est représenté, revêtu de ses habits de cérémonie et portant la crosse abbatiale dont un dragon à deux têtes rongea la partie inférieure. La figure de l'abbé est encadrée dans une ogive trilobée, ornée de clochetons élégants et surmontée d'un édifice pour rappeler sans doute la maison qu'il avait gouvernée. Aux quatre coins de la tombe sont sculptés les animaux symboliques des évangélistes. L'épithaphe est écrite en latin et en caractères gothiques. Voici ce qu'on y lit assez difficilement :

Abbas Adbertus Domnisis mente repletus,
Mortiniaco natus, tecum sit, Christe, beatus.
Maximus orator, simplex et pacis amator,
Moribus imbutus, judicatus, corde securus,
Provisus magnus, in rebus vixit ut agnus.
Paucos regnavit, a Christi velle migravit,
Hinc, Deus, detur ut servus sanctificetur.

Ce curieux monument se trouve dans des conditions de conservation déplorables ; il est placé sous les bancs des fidèles qui le détériorent sans cesse par le contact de leurs pieds ; certaines parties sont déjà presque entièrement effacées. La fabrique de l'église, en le faisant

transporter dans un endroit plus convenable, rendrait un véritable service aux arts et à l'histoire du pays.

La troisième pierre tumulaire également en marbre noir et qui se trouve aussi sous les bancs de la nef à droite est celle d'un seigneur de Songland, de sa femme et de ses enfants. Voici la disposition de l'épithaphe :

Cy gisent messire Jean Pétrée, escuyer, seigneur de Magny, de la Renette, décédé le 22 décembre 1682, fils de Jean Pestrée, escuyer, capitaine d'une compagnie de cavalerie sous M. le maréchal de Balagny, prince de Cambray; et dame Charlotte de Caruelle, sa femme, décédée le 21 décembre 1676.

Cy gist messire Christophe Pétrée, escuyer, seigneur de Magny, capitaine d'une compagnie de cavalerie dans le régiment de Béthune, décédé le 8 juin 1674.	Cy gist messire Louis Pétrée, escuyer, capitaine d'une compagnie de cavalerie dans le régiment du roi, décédé le 28 juillet 1676.
---	---

Priez Dieu pour leurs âmes. 1684.

Cette épithaphe est surmontée des blazons accolés de Pétrée et de Caruelle, mais on ne les distingue plus facilement.

Armoiries.

Mon but n'est pas de donner ici les armoiries de tous les personnages qui ont gouverné l'abbaye de Saint-Michel, ou qui lui ont appartenu par quelque rapport. Je donne seulement l'explication de celles qui se remarquent aujourd'hui dans l'église.

1^o Armes de Robert de Coucy peintes sur un vitrail dans le transept gauche de la nef, fascé de vair et de gueules de six pièces. L'écu est surmonté d'une crosse d'abbé.

2^o Armes de l'abbé de Mornat; elles sont sculptées au sommet du portail et peintes sur un vitrail dans le tran-

sept gauche, et sur un autre dans le collatéral du même côté. Elles sont d'argent, à trois bandes d'azur, surmontées d'un chef d'argent, chargées d'une tête de Maure avec un bandeau sur les yeux. Je n'indique les couleurs de ce dernier blazon qu'avec toute la réserve possible, car elles sont très inexactement exécutées à Saint-Michel, et je ne les ai trouvées dans aucun traité sur la matière.

3^e Un autre écusson, aussi peint sur un vitrail, occupe le centre de la grande rosace du transept; il est écartelé 4 au 1 et d'or à trois bandes de gueules, au 2 et 3 d'azur à un aigle d'or. L'écu est surmonté d'une crosse d'abbé. Ces armes sont celles de.....

4^e Sur la tombe des Pétrée dont nous avons déjà parlé se trouvent deux écus accolés et presque entièrement effacés. Le premier est celui de la maison de Pétrée et porte cinq hermines de sable, le second est celui de la famille de Caruel, mais il est indéchiffrable, et je ne l'ai trouvé dans aucun armorial. Les cloches de l'église ne portent pas d'armoiries, l'une est de 1807, et les deux autres de 1809.

Hameaux et écarts et lieuxdits de Saint-Michel.

Les principaux sont Rochefort, la rue d'Aubenton, Blissy, la Bovette, la Passe-Branlante, le champ de Létry, ou de la Dispute, les Chamiteaux, Cocréaumont, rue de la Place, rue des Loups, Montorieux, ou Moutonrieux, c'est-à-dire ruisseau des moutons, rue Nicaise, la Sablonnière, la Roche, rue Saint-Michel, les Rochettes, rue de Souglan, les vallées, la terre de Rose, rue des Juifs, la fontaine de Bas, les Chauffours, Gomefosse, Gratte-Pierre, etc., et les fermes de Presse-Niclos et des Neuf-Cours.

Rochefort. Ce hameau fut bâti par les religieux dans le 12^e siècle et assujetti à la monnaie de Châlons et à la coutume de Landouzy. Il y eut au moyen-âge des gentils-hommes de ce nom qui tenaient des religieux le terroir de Rochefort. Cette famille dura jusqu'au 14^e siècle, que Jacques de Rochefort fut tué en 1555 dans un combat qu'il livrait au comte de Blois, défenseur de l'abbaye de Bucilly, et alors l'abbaye entra en possession du bourg. Ces seigneurs demeuraient à la Bovette où s'élevait leur château.

Souglan. La forge fut établie en 1545 comme nous l'avons vu et le château fut élevé à peu de distance en 1666 par Jean Pétrée. Celui-ci appartenait à la famille des Pétrée annoblie par lettres patentes du roi Louis XIV, en date du mois de juillet 1667, à cause des services importants qu'elle avait rendus au prince de Condé pendant sa glorieuse campagne de Flandre. Cette famille s'est éteinte assez promptement, après avoir dissipé ses grands biens de Souglan, la Reinette, Baubigny, Maguy, Hardoncel, etc. Le dernier fut tué à Reims par un lieutenant-colonel contre lequel il eut la témérité de se battre en duel.

A. D.

La Société félicite M. Decamp de son savant travail dont la lecture a été constamment écoutée avec grande attention.

M. Williot rend compte d'une fouille que le génie a faite à Saint-Jean, et où l'on a trouvé cinq tombes, un squelette et deux vases superposés.

M. Parisot croit que ces vases qu'on rencontre fréquemment dans les sépultures servaient à renfermer les étoupes qu'on emploie ordinairement dans l'administration du sacrement de l'Extrême-Onction.

M. Lecomte émet quelques doutes sur cette opinion ;

rien ne constate encore à ses yeux la vérité de cet usage.

M. Williot cite le cimetière de Juvigny comme renfermant beaucoup de ces vases funéraires.

M. l'abbé Poquet met sous les yeux de la Société le travail d'un homme modeste, mais d'un archéologue infatigable et consciencieux.

L'instituteur de Nouvion-le-Vineux a consigné, dans une notice considérable sur l'église de Nouvion-le-Vineux, canton de Laon, tout ce qu'on a écrit sur cette curieuse église. Outre une vue générale de l'édifice, le plan topographique et une vue intérieure, il a relevé au trait tous les profils et les chapiteaux les plus remarquables. Non content d'avoir élevé ce modeste monument à la gloire de son pays, M. Delahègue adresse une notice historique et statistique de la commune de Nouvion. Cet ouvrage contient cent soixante-quatre pages in-8° et renferme des renseignements sur l'origine de ce village, celle de l'église, sur ses antiquités, l'administration et sur toutes les particularités qui peuvent intéresser le pays. On doit encore à cet homme zélé la transcription littérale des tombes de la cathédrale de Laon. On sait combien cette magnifique église était riche en dalles historiées ; on en compte encore plus de trois cents. La plupart sont entièrement effacées ; d'autres sont brisées. Cependant M. Delahègue a pu encore prendre soixante-dix-huit inscriptions ; il a poussé le courage jusqu'à faire dans son livre autant de fac-simile en imitant scrupuleusement la forme des lettres.

La Société examine ce travail avec le plus vif intérêt ; elle croit qu'il faut encourager de semblables dévouements. Elle prie le secrétaire de vouloir bien témoigner sa satisfaction à M. Delahègue, et de lui annoncer qu'elle met à sa disposition les trois premiers volumes de son Bulletin comme récompense de son zèle. Si tous les ins-

Vicaires qui ont entre les mains les archives des communes imitaient M. Delahègue, nous aurions bientôt l'histoire complète de chaque commune du département.

Le Président,

DE LAPRAIRIE.

Le Secrétaire,

L'Abbé POQUET.



BULLETIN

DE LA

SOCIÉTÉ ARCHÉOLOGIQUE HISTORIQUE
ET SCIENTIFIQUE

DE

SOISSONS.

DEUXIÈME SÉANCE.

Mardi 5 Février 1850.

Présidence de M. de Laprairie.

CORRESPONDANCE.

M. le président donne connaissance d'une circulaire de M. le ministre de l'instruction publique contenant les recommandations dans le but de régulariser et d'assurer le service d'échange et de transmission des publications entre les compagnies savantes.

La Société académique de Saint-Quentin, désirant entrer en relation avec la Société de Soissons, lui propose l'échange de ses publications.

Le président de la Société d'émulation d'Abbeville annonce l'envoi prochain du recueil de ses mémoires pour les années 1844 à 1849.

M. Delbarre envoie, au nom de M. Pigeory, rédacteur en chef de la Revue des beaux-arts, deux numéros de ce savant recueil. M. Pigeory sollicite, en échange de sa revue, le bulletin de la Société.

Dans une des dernières séances, M. de Laprairie avait

avancé que l'enfoncement pratiqué au sommet de l'abside et derrière le maître-autel de l'église romane de Berzy était probablement un sépulcre. Un membre avait émis quelque doute. M. Charles Bazin, correspondant des comités historiques à Senlis, fut consulté. Voici la réponse du docte archéologue :

« MONSIEUR,

» Je regrette de ne pouvoir vous envoyer la description de Folleville qui doit paraître dans le prochain volume des Mémoires de la Société des antiquaires de Picardie; vous y trouveriez une planche reproduisant le Saint-Sépulcre de Folleville qui vous le rappellerait bien mieux que toute description; mais notre volume est en retard et, à défaut du dessin, je suis forcé d'avoir recours à la description pour vous le remettre en mémoire.

» Au sommet de l'abside de l'église de Folleville derrière le maître-autel, est un enfoncement pratiqué dans la muraille que j'ai crue disposée de manière à recevoir le tombeau du Christ et pouvoir être appelée par conséquent le Saint-Sépulcre. Plusieurs raisons me l'ont fait penser quoique le sujet principal lui-même fit défaut, c'est-à-dire Notre-Seigneur et les autres saints personnages, hommes et femmes qui l'ensevelissent. D'abord François de Lamay, seigneur de Folleville, dit dans son testament daté de 1543 : *« Je veux être inhumé en la » chapelle de Monseigneur saint Jean Baptiste de Folleville » entre l'autel et les représentations de ma femme et de » moy comme l'on va au sépulcre »* Ce qui, en se figurant la statue de ce seigneur et celle de sa femme placées de leur vivant à l'endroit qu'elles occupent aujourd'hui, désignent parfaitement le fond de l'abside pour l'emplacement du Saint-Sépulcre. Ensuite les sujets qui décorent cette partie de l'église précèdent ou suivent l'ensevelis-

sement de Notre-Seigneur et lui servent d'une manière toute naturelle d'accompagnement. Ce sont des anges tenant les instruments de la Passion : Croix, éponge, clous, colonne, fouet, et au milieu Notre-Seigneur apparaissant à Marie-Madeleine après sa résurrection sous la figure d'un jardinier.

» D'ailleurs pour confirmer cette opinion, je rapproche de l'arcade absidale de Folleville celle qui se trouve dans l'église de Doullens et qui comprend le tombeau avec tous les personnages qui ensevelissent Notre-Seigneur. Ce Saint-Sépulcre de Doullens reproduit tous les anges de Folleville qui tiennent les instruments de la Passion et aussi l'apparition de Notre-Seigneur à Marie-Madeleine, le tout entièrement semblable à ce qu'on voit à Folleville, quant à la disposition des sujets et aux gestes des personnages. Le monument de Doullens indique donc ce qui manque à Folleville et donne un nom à une arcade dont le testament de François de Lamay avait déjà fait connaître clairement la destination.

» MM. les abbés Jourdain et Duval en décrivant dans leur ouvrage sur les stalles de la cathédrale d'Amiens l'ensevelissement de Notre-Seigneur qui se trouve représenté rappellent, à ce propos, les tombeaux de Notre-Seigneur dans les églises de Saint-Germain d'Amiens, de Saint-Sépulcre d'Abbeville, de Saint-Sépulcre de Montdidier, etc. qui sont entre mille autres, disent-ils, les plus remarquables de Picardie. (Mémoire de la Société des antiquaires de Picardie, tome VII, page 525.) Ces monuments sont en effet très répandus dans nos églises, j'en ai vu dans l'église de Clermont, dans l'église Saint-Etienne de Beauvais et dans plusieurs églises rurales; nulle part derrière le maître autel comme à Folleville. J'ai lu seulement dans une note statistique de M. de Caumont publiée dans son Bulletin monumental, tome V, page 415 et copiée par M. l'abbé Bourasé dans ses cathédrales de France,

page 503, que l'église de Moulias possède un sépulcre placé derrière le chœur; et, à cette occasion, il cite Amboise et Troyes comme possédant des monuments de ce genre, et rappelle combien la Picardie est riche en ce point.

Le Saint-Sépulcre de Folleville se distingue de tous ceux que je connais ailleurs et sans doute de tous ceux qui sont cités, en ce qu'il est le sommet auquel aboutissent les arcades disposées des deux côtés du chœur pour recevoir les seigneurs de Folleville à mesure qu'ils mourraient. Toutes n'ont pas été remplies; mais on n'y reconnaît pas moins l'intention pieuse des seigneurs qui bâtit-
saient l'église de Folleville de mettre leurs tombeaux et ceux de leurs descendants sous la protection du tombeau du Christ, placé en tête à l'exemple de ce qui avait eu lieu à Jérusalem dans l'église du Saint-Sépulcre en faveur de Godefroy de Bouillon et de Baudouin, son frère. Le Saint-Sépulcre de Folleville est encore remarquable en ce sens que placé derrière le maître-autel, celui-ci, par l'effet de la perspective, se trouve encadré dans l'arcade qui le surmonte de manière à présenter un seul tableau parfaitement harmonisé. Les anges qui tiennent les instruments de la Passion au-dessus du Saint-Sépulcre se trouvent rangés des deux côtés de l'autel comme ceux qui, aux époques antérieures, écartaient le maître-autel des églises ainsi qu'il est rapporté par les Annales archéologiques à propos du maître autel d'Arras où cette disposition se remarque. De plus, l'arcade absidale de Folleville est couronnée par une verrière représentant le calvaire qui produit, par rapport au maître-autel, le même effet que la croix terminale dans le maître-autel d'Arras du 15^e siècle. En réunissant ainsi ce qu'on embrasse d'un seul coup-d'œil, on trouve au 16^e siècle une imitation de ce qui se pratiquait aux époques antérieures, disposition d'autel qui ne mérite pas moins d'être notée à une époque

qu'à une autre. Toutefois ce rapprochement, s'il est exact, n'établit point qu'on ait placé des Saints-Sépulcres dans les églises avant le 15^e ou le 16^e siècle. Tous les monuments que je connais sont de cette époque. A moins d'indices bien évidents ou d'exemples que j'ignore, il serait donc difficile, ce me semble, de reconnaître un Saint-Sépulcre au fond du sanctuaire de l'église romane que vous étudiez ; mais ce pourrait être très bien un tout autre tombeau. Ainsi les Annales archéologiques (tome ix, page 91), en donnant l'ancienne disposition du chœur de Bourges disent que derrière le maître-autel était le *tombeau de saint Guillaume*. La place qu'il occupe est indiquée au fond de l'abside dans le plan, page 97, et il est dit que plus d'une église renfermait de pareils tombeaux (page 93). »

M. Daras croit que l'enfoncement en question est un souvenir du *presbyterium* des anciennes basiliques.

Il semblerait plus naturel à M. l'abbé Poquet de voir dans cette disposition un emplacement pour les reliques. Lorsqu'on supprima l'usage des cryptes, on dut choisir dans l'église un endroit apparent pour y exposer ces trésors à la vénération des fidèles.

M. Clouet adresse quelques renseignements sur une découverte qu'on vient de faire au Châtelet commune de Montigny-Lengrain.

Découverte au Châtelet.

J'ai fait hier une petite découverte que je m'empresse de vous communiquer :

Vous savez qu'on a trouvé en 1842 au Châtelet, près de Vic, un vaste tombeau druidique duquel on a extrait des ossements par *charretées*. On y a trouvé trois haches en bronze; l'une d'elle est en la possession de M. Darosse. J'en possède une petite en porphyre. On voit en-

core aujourd'hui au Châtelet les parapets d'un camp qui a été occupé par Henri IV. Ce *Châtelet* était probablement d'une dépendance de la *tour* de Courtieux qui joue un rôle important dans l'histoire du Valois. Toujours est-il que ce lieu escarpé formant un promontoire isolé était parfaitement choisi comme point d'observations et de défense, et il est probable que dans tous les temps il a été occupé militairement.

On y voyait encore, il y a trente ans, les restes d'une chapelle, preuve de l'importance de ce lieu où l'on ne remarque plus aujourd'hui qu'une ferme. Lors de la reconstruction d'un de ses bâtiments l'été dernier, on a trouvé, à cinq pieds sous le sol, une tombe contenant des fragments de poterie épaisse et grossière, et d'autre très *mince et noire, m'a-t-on dit*, car je n'ai vu que la première, et je n'ai été prévenu de ce fait qu'hier au soir. Je n'ai donc point vu la tombe et n'ai pu, par conséquent, constater sa forme et mesurer sa dimension. Mais ce qu'on m'a montré de fort remarquable, c'est un morceau de cuivre monté, à arêtes *vives*, comme si l'œuvre sortait des mains de l'artisan. Ce fragment, ou plutôt cette partie de l'ornementation d'un casque ou d'une cuirasse, appartenait nécessairement au costume militaire du personnage enseveli. Dans cette tombe se trouvaient des parties de poteries *carbonisées*; mais on ne peut conjecturer sur cette simple déclaration que cette tombe remonte à l'époque où l'*incinération* était encore en usage. La conservation parfaite du *porte cimier* dont je vais vous donner le dessin, la netteté de ses filets et de ses ornements en pointes, comme le *chardon* du 13^e siècle, ferait supposer que cet objet appartient au moyen-âge. Long de onze centimètres, cet objet est formé d'une tige surmontée d'un trou pour laisser passer le cimier; la base qui est convexe semble destinée à s'adapter sur la bombe d'un casque qu'elle embrassait. Cette base était

pendue par le bas pour s'ajuster et s'arrêter sur un petit support. Cet objet avait-il bien la destination que je lui suppose; et ce qui n'est pas moins intéressant est-il de fabrique romaine ou du moyen-âge? Sa conservation parfaite me fait penser que si l'explorateur avait bien cherché il aurait trouvé d'autres parties du casque ou de la cuirasse aussi intactes.

La poterie que j'ai vue pouvait appartenir à un vase dont l'orifice serait de trente centimètres de largeur. Son bourrelet est remarquable par son aplatissement et son inclinaison.

Je regrette de ne pouvoir vous donner des renseignements plus exacts; si peu importants qu'ils soient ils sont bons à constater, parce que le fermier du Châtelet croit connaître la place d'une autre tombe qu'il se propose d'explorer.

M. l'abbé Lecomte, le courageux critique de restaurations mal faites, des mutilations inutiles, l'infatigable défenseur de nos monuments menacés, écrit de son côté:

Eglise de Vasseuy.

Vous savez, Messieurs, que les Sociétés archéologiques doivent protéger de tout leur pouvoir les monuments menacés; si elles manquaient à ce devoir elles n'atteindraient pas assurément le but de leur institution, car le pays en attend des services importants, services parfois pénibles à remplir. Pour nous, Messieurs, je l'espère, nous aurons toujours le courage d'aller attacher le grelot à qui de droit. J'ai donc encore aujourd'hui une exécution à faire.

Sur la route nationale de Soissons à Braisne se trouve le village de Vasseuy. Il n'y a pas de voyageur qui n'admire son élégant clocher du 14^e siècle, qui ne s'extasie sur les quatre frontons évidés à jour qui le couronnent.

Le clocher de Vasseny est en effet le plus élégant que j'ai encore vu dans l'arrondissement de Soissons. Il y en a de plus élevés, de plus majestueux, de plus riches en sculpture de toute époque, mais on ne pourrait pas en citer un seul aussi gracieux ; c'est en son genre pour notre pays ce qu'est à l'arrondissement de Laon la tour majestueuse du 13^e siècle de l'église de Vorges. Le clocher de Vasseny, placé sur le chœur, est accompagné d'un chevet octogone de la même époque où l'on a déployé toutes les ressources du style fleuri. Les chapiteaux des colonnettes, les rosaces, les archivoltes, les corniches, tout est fouillé, évidé avec une fermeté et une beauté de style remarquable. Le grand cloître de Saint-Jean-des-Vignes n'est pas plus riche. Jugez de l'importance du monument.

Or, voici l'état de ruine où la négligence des habitants a réduit cette église. M. l'architecte de l'arrondissement sait lui-même que ce que je vais dire est de la plus exacte vérité. Le toit de cette tour à quatre pignons est dans l'état le plus déplorable : charpente, chevrons, lattes, tuiles, tout tombe de vétusté. Les élégantes gargouilles ont beau s'allonger aux quatre angles pour vomir l'eau loin du monument, étranglées qu'elles sont par la mousse et les pierres, elles restent à sec même dans les plus grandes ondées, et les eaux pluviales s'infiltrent dans les murailles dont les ciments se détrempent chaque jour ; c'est au point qu'une lourde pierre s'est déjà détachée d'un cintre, enfonçant le toit placé au-dessous, au risque même de faire crouler une voûte. Le temps, aidé par un toit si mal entretenu, a creusé et tout-à-fait disloqué les diverses pièces du beffroi, et les trois fortes cloches qui s'y balancent ébranlent tout ; c'est effrayant à voir. Aussi ne serais-je pas surpris d'apprendre au premier jour que tout a culbuté, renversant le clocher, enfonçant les voûtes et ne faisant de l'église qu'un monceau de ruines. Ce que j'ai dit de l'état du beffroi et de

la toiture n'est encore que la moitié du mal, car le chevet de l'église est lui-même dans un état aussi lamentable que la tour : les toits en sont entièrement pourris, enfoncés, perdus ; les faitières même ont disparu ; l'eau tombe de tous côtés sur la voûte, laquelle depuis plusieurs années se détrempe à toutes les pluies et aujourd'hui menace ruine. Si donc l'on n'y met bon ordre, si l'on n'y apporte un prompt remède, nous aurons bientôt à déplorer la perte de l'un des plus beaux monuments du 14^e siècle dans nos campagnes.

Mais la tour de Vasseny est un monument trop important pour le laisser crouler de la sorte, et nous ne pouvons pas garder le silence devant une aussi prodigieuse insouciance. Si cette incurie n'était pas la maladie chronique de la commune, je me serais contenté d'un avis secret, mais quand on ne se lasse de leur répéter que leur église va crouler ; quand, malgré les avis de l'architecte, on laisse depuis longues années les toits dans ce triste état et qu'on n'a pas le courage de dégager les caniveaux des gargouilles obstrués ; quand, malgré les instances de M. le curé, on s'oppose au décombrement extérieur de l'église enterrée de plus d'un mètre du côté du midi, peut-on, en conscience, ménager une commune si riche en paroles et si pauvre d'action. Et surtout lorsque je sais que depuis soixante ans leur presbytère n'est lui-même qu'une ruine, et que depuis cette époque les plans de reconstruction se succèdent toujours sans aucun résultat, n'ai-je pas lieu de conclure que la même bonne volonté toujours stérile a présidé à la dégradation de l'église sans qu'on daignât jamais entreprendre aucune réparation sérieuse ? De là la grandeur du mal qu'il serait pourtant facile de réparer ; car le pays est riche, vous n'y trouverez pas un indigent ; tous les habitants sont à leur aise. La commune possède vingt arpents de pâturage qu'on pourrait louer au profit de la caisse municipale. Et puis, si les ressources

viennent à manquer, qui empêcherait de faire à Vasseny ce que l'on a fait à Sermoise et surtout à Couvrelles il y a moins de dix ans, quand les voûtes de cette dernière église menaçaient ruine de la manière la plus effrayante. M. l'architecte qui a si bien réparé ces deux monuments pourrait nous dire tout l'argent qu'on y a dépensé. Aussi, pour ces travaux de réparation et de consolidation, les habitants ont-ils su s'imposer de grands sacrifices. Vasseny restera-t-il donc en arrière ?

Je propose donc à la Société de vouloir bien faire les démarches nécessaires auprès de l'autorité pour forcer la commune à commencer d'aussi urgentes réparations, et si les sommes nécessaires à ces travaux dépassaient les ressources municipales, d'engager alors l'administration départementale à vouloir bien suppléer, ou obtenir du gouvernement quelque allocation pour terminer ce qu'il y aurait de plus nécessaire. Puisse la position où s'est placé Vasseny servir de leçon aux administrations qui, pour négliger des réparations annuelles sur les édifices confiés à leurs soins, jettent les communes dans d'inextricables embarras, et les entraînent en peu d'années par leur négligence à des dépenses considérables, ce qui serait souvent très facile d'éviter avec beaucoup de soin et peu d'argent.

Je joins à ma réclamation un dessin de la tour et du chevet de l'église pour que tout le monde puisse juger par lui-même, si j'ai rien exagéré en exaltant la beauté du monument.

M. Gencourt propose de nommer une commission qui visiterait les monuments historiques et ferait un rapport tous les trois mois sur la situation de ces édifices. La proposition de M. Gencourt est acceptée. La Société nomme une commission composée de MM. de Laprairie, Leconte, Gencourt, Belbeder et Poquet; ces Messieurs formeront une commission spéciale de surveillance pour les églises historiques du département.

Un membre demande qu'on force les communes à entretenir leur église.

M. Martin ne pense pas que dans notre législation actuelle on puisse forcer une commune à des dépenses qu'elle ne veut pas faire. Le mieux serait d'écrire au ministre pour obtenir un secours.

M. Lecomte lit le rapport suivant sur les réparations projetées à la collégiale du Mont-Notre-Dame.

Eglise du Mont-Notre-Dame.

Messieurs, dans notre dernière séance, la discussion au sujet du plafond à exécuter dans l'église du Mont-Notre-Dame ne m'ayant pas suffisamment éclairé, j'ai voulu saisir par moi-même les vraies difficultés ou les avantages du projet qui nous avait été soumis par M. de Récourt. Je suis donc allé au Mont-Notre-Dame pour mieux étudier la question. Voici les observations que j'ai à vous soumettre à ce sujet :

Consolider et assainir le monument, telles furent les premières préoccupations de M. Gencourt, et son devis s'en occupe tout d'abord. Vous ne pouvez, Messieurs, qu'applaudir à la précaution prise pour contrebutter cette partie du transept méridional qui tend à s'écarter et à jeter bas le monument; évidemment c'était la plus urgente réparation à faire. Une autre, à laquelle votre approbation n'est pas moins assurée, consiste à ouvrir plusieurs fenêtres bouchées en ce moment afin d'assainir la partie verdâtre de l'édifice qui, dans cet endroit, manque d'air et de soleil. Elever les herbes qui croissent partout sur les murailles et dans les ruines si imposantes de ce grand monument est encore une œuvre de conservation dont on s'est occupé à bien juste titre. Telle est la première partie du devis de M. l'architecte, notre honorable collègue. J'aurais vu avec plaisir figurer dans cette

même partie quelques réparations à la voûte du chœur, située au-dessus de la stalle de M. le curé à droite. Cette voûte paraît gravement endommagée; le pignon qui la soutient semblerait avoir perdu son aplomb.

Pour en venir à la deuxième partie du devis, je dirai d'abord qu'il s'était agi de rendre au culte une des deux chapelles en ruines, latérales au portail. Mais en calculant les frais de construction de voûte, de toiture, de réparation des pieds droits de la muraille, M. Gencourt a parfaitement compris l'insuffisance des fonds et a dû abandonner le projet de chapelle pour s'occuper de l'embellissement intérieur de l'église, et a proposé à la fabrique de faire sur le plancher actuel un enduit de plâtre et suie à l'effet d'empêcher l'infiltration des eaux pluviales, et sous ce plancher un plafond conservant cinq poutres en saillie. C'est sur ces deux articles que M. de Recourt, président du conseil de fabrique, a bien voulu nous consulter pour avoir notre avis.

Vous renfermant dans les bornes de nos attributions scientifiques, vous aviez cherché, Messieurs, dans la dernière séance, à écarter la question d'embellissement pour vous préoccuper avant tout du monument, d'autant plus que le plafond vous avait paru d'abord d'une beauté suspecte. L'enduit de plâtre sur lequel on a beaucoup disserté semblait à plusieurs tout-à-fait insuffisant pour garantir le plafond des eaux pluviales. La question d'art s'est présentée ensuite. Il me paraissait difficile que la Société, par son approbation au projet, pût condamner à un éternel oubli, dans l'obscurité d'un grenier d'église six magnifiques travées de galeries aux gracieuses colonnettes, tandis qu'il semblait assez facile de les rendre au culte et aux arts, en remontant le plancher actuel sur les tirants de la charpente placée quatre mètres au-dessus. Cette disposition est assez fréquente dans les constructions ordinaires. Cependant la crainte de mal

juger la question vous ayant fait suspendre jusqu'à plus ample informé, vous attendiez de nouveaux renseignements pour donner à la fabrique de Mont-Notre-Dame une réponse définitive. C'est pour arriver à une prompt solution et vous fournir de nouvelles appréciations sur la valeur des objections touchant le projet du plafond que j'ai fait la démarche dont j'ai parlé plus haut.

Je fus d'abord surpris de voir tout le plancher couvert d'une épaisse couche de neige. Le conseil de fabrique, que M. de Recourt avait convoqué pour nous donner tous les renseignements désirables, m'assura unanimement que dans les grandes pluies l'eau tombait dans l'église par torrent. Les employés de l'église que j'interrogeai me certifièrent la même chose, ajoutant que la nef alors était littéralement au blanc d'eau. C'est un point dont M. le curé m'a plusieurs fois attesté la vérité. L'origine du mal était facile à deviner. Un coup-d'œil sur la toiture nous fit voir une charpente faible, des lattes qui commencent à fléchir avec des tuiles trop peu serrées entr'elles. Il y aurait donc le toit à remanier. De cet état des toitures il fallait conclure que l'enduit de plâtre et suie serait insuffisant contre de pareilles inondations. Et puis supposé qu'il pût y résister quelques années où donc iraient se rendre et se jeter les eaux. Les galeries ne pouvaient après tout servir de citerne; il faudrait établir une pente pour les diriger vers le portail, ou bien les faire écouler à droite et à gauche par les toits latéraux. Mais alors on aurait à traverser la galerie d'abord, la muraille ensuite, les bas-côtés; puis une voûte de moyen appareil en quart de cintre contrebuttant les galeries dans toute la longueur du monument. Que de dépenses, que de caniveaux à pratiquer! Et pourquoi? pour essayer de sauver un plafond qui, de l'aveu de tous les membres de la fabrique, serait malgré tout cela détrempé bientôt, percé, abîmé avant deux ans peut-être,

et ne durerait certainement pas au-delà de cinq années. En face de pareilles attestations, devant des difficultés aussi sérieuses, le plafond ne pouvait tenir. M. le curé, M. de Recourt et M. Marchand, maire du Mont-Notre-Dame, aussi bien que tout le reste du conseil de fabrique sont tombés d'accord qu'il fallait s'occuper avant tout de la toiture, que c'était une question de sûreté et de salubrité pour le monument, et vous comprenez, Messieurs, que j'ai dû entrer pleinement dans leur pensée, comme aussi je suis persuadé que M. l'architecte auquel ces renseignements paraissent avoir manqué aurait partagé lui-même notre avis; car enfin sitôt les murs le toit. Les embellissements ne viennent qu'après. Je n'examine pas ici cette question, si l'ardoise vaut mieux que la tuile pour cet édifice battu des vents, ou bien s'il ne suffirait point d'entrevoûter les tuiles actuelles d'un épais ciment afin d'empêcher l'infiltration des eaux. Les deux couvertures seront également bonnes dès qu'elles garantiront de la pluie et ne seront pas d'un trop grand entretien. La nécessité d'un toit en bon état et bien réparé fut donc reconnu.

La question du plancher m'occupa ensuite. Je tenais à constater si réellement il n'y avait pas moyen de rendre à l'église les galeries ensevelies dans les combles, et si des obstacles insurmontables s'opposaient à relever le plancher par dessus ces intéressantes galeries que j'avais admiré. J'avoue, Messieurs, qu'après un sérieux examen fait de concert avec tous les membres de la fabrique, nous n'avons rien découvert qui pût s'y opposer. Et voici les motifs sur lesquels nous sommes appuyés. Par ce plancher l'on gagne tout ce qui reste du monument et l'on agit dans l'intérêt de l'art. Les archivoltas n'ayant que trois assises au-dessus des chapiteaux peuvent se raccorder très bien à un plafond, si l'on veut absolument en faire un quelque jour. Les poutres du plancher actuel

se trouvant toutes placées d'une manière inégale et en porte à faux pour l'œil, exigent un plafond à cinq poutres saillantes, ce qui serait une laide chose; tandis qu'en reportant plus haut le plancher actuel on peut affleurer facilement les poutres et les solives et faire un plafond uni, relié aux murailles par une gorge profonde qui serait encore assez gracieuse. Je sais que cette opération dépassera les ressources présentes, mais aussi le plafond tel qu'il était projeté ne pouvant plus faire question, celui-là serait un conseil pour l'avenir, et déjà peut-être on pourrait l'exécuter en partie ou le disposer. Il y a bien un moyen excellent d'éviter tous ces plafonds toujours si disparates avec le style élancé de nos églises; il s'agirait d'élever en planches, à partir des archivoltes, une voûte ogivale en berceau qui laisserait apercevoir plusieurs pièces de la charpente. La dépense d'une pareille voûte s'élèverait-elle bien haut? je l'ignore; mais comme effet et comme art, c'est assurément ce qu'il y a de mieux à faire au Mont-Notre-Dame. Le caractère du monument serait respecté autant que possible.

Si les observations que j'ai l'honneur de vous soumettre ne paraissent point assez lucides, elles s'expliqueraient d'elles-mêmes à l'aide de la coupe verticale que j'ai dressée par aperçu sur toute la longueur de l'église. La position des planchers, de la charpente, l'existence des galeries, tout y est indiqué de manière à vous faire juger la question d'art d'un seul coup-d'œil. L'avis et la décision que M. de Recourt et la fabrique du Mont-Notre-Dame réclament de nous, Messieurs, m'a paru une chose grave; il s'agissait d'un monument important, et je n'ai dû négliger aucun renseignement pour éclairer la discussion. Voyez, Messieurs, s'il convient à la Société d'accepter nos conclusions ou de les modifier. En tout cas, la fabrique attend avec impatience votre réponse.

La commission qu'on vient de nommer sera chargée d'étudier la question de restauration du Mont-Notre-Dame et de proposer les moyens les moins dispendieux et les plus utiles à la conservation de ce beau monument.

M. l'abbé Poquet lit la lettre suivante, et fait part à la Société de la généreuse donation que vient de lui faire M. Deviolaine, l'ancien possesseur de l'abbaye de Prémontré.

Soissons, le 30 janvier 1850.

« Monsieur l'abbé,

» J'ai l'honneur de vous remettre et de faire don à la Société archéologique de Soissons des titres, papiers et renseignements concernant la fondation de l'abbaye de Prémontré qui m'avaient été donnés à l'époque où j'étais propriétaire de cette immense maison formant le chef-lieu de l'ordre de Prémontré, et où j'avais créé de grands établissements de verrerie.

» De graves événements ont forcé d'en cesser l'industrie en 1845.

» L'ancienne abbaye de Prémontré est aujourd'hui la propriété de la manufacture des glaces de Saint-Gobain ; on pense pouvoir y établir prochainement une maison de refuge pour les filles repentantes.

» J'ai l'honneur de vous prier, Monsieur,
de recevoir et d'agréer l'expression de
mes sentiments bien distingués,

» A. DEVIOLAINE. »

Voici, ajoute M. l'abbé Poquet, le dénombrement de ces titres qui sont au nombre de trente-neuf, la plupart sur parchemin et munis de leur sceau. Plusieurs titres sont des originaux et non de simples copies.

1121. Charte de Barthélemy, évêque de Laon, conte-

nant la donation de l'enclave de Prémontré à Saint-Norbert.

1132. Confirmation par Barthélemy des donations faites par lui à l'église de Prémontré.

1136. Lettres patentes de Louis VI, roi de France par lesquelles, du consentement de Louis VII, son fils, alors régnant, il déclare amortir tous les biens qui ont été concédés à l'église de Prémontré par Barthélemy, évêque de Laon, ou autres, et qui pourront être concédés dans la suite.

Copie des mêmes lettres collationnées en 1442.

1138. Confirmation par l'évêque de Laon de la donation faite à l'église de Prémontré par Enguerrand, fils de Thomas de Coucy, du droit de vinage sur toutes les terres à lui appartenant.

1151. Confirmation par Gauthier, évêque de Laon, des donations faites à l'abbaye de Prémontré par Barthélemy, son prédécesseur, et des biens que la dite abbaye a acquis depuis. Savoir la vallée de Prémontré et ses dépendances en bois, terres, prés, pâturages, rivières et moulins aux environs, la court de Fontenelle et le moulin de Baretell et le vivier adjacent, la court de Vercigni, le moulin d'Achery, la court de Ferrières, *de firmitate*, une charrue de terre sur le mont Capriu et la court de Soupy, la court de Rosières, l'aumosue d'Aelide, converse d'Homécourt, le moulin de l'Aigle, Pendencourt et ses dépendances, Merlicourt et ses dépendances, les moulins du Gué, de Proisel, des Roches, de Curchieri, et deux moulins près de Coucy-la-Ville avec le vivier, le terrage et les vignes, la partie du terrage de la dime de Vervins donnée à la dite abbaye par Enguerrand de Coucy.

1158. Accord entre Gauthier, évêque de Laon et l'église de Prémontré fait en présence de Louis VII, roi de France et de l'archevêque de Rheims, des princesses et de plusieurs évêques, abbés, prélats et seigneurs. On y

fait l'énumération des terres, prés, bois, vignes, moulins, censés, eaux et pêcheries du domaine de l'église de Prémontré.

1159. Bulle du pape Adrien IV confirmant la possession des biens qui sont dans le diocèse de Laon.

1166. Donation faite à l'église de Prémontré par Sarrazin, châtelain de Laon, d'une portion de terre qu'il avait à Huberpont au-delà du ruisseau, et suffisante pour y construire un vivier sous le cens annuel de six sols.

1168. Confirmation par l'évêque de Soissons de la donation que font de leurs personnes et de celle de leurs fils et de leur fille à l'église de Braisne, Pierre et Ada, sa femme. Dou fait à la dite église de leur maison et de leurs vignes.

1169. Translation et mutation de frère Pierre de Soissons et sœur Ada, jadis sa femme, avec tous ses biens et possessions de l'abbaye de Braisne en celle de Prémontré.

1178. Confirmation par Raoul de Coucy de la donation et concession faite à l'église de Prémontré par Thomas, son aïeul et Enguerrand, son père. Savoir tout ce que son aïeul avait de droit et d'usage dans le lieu dit Prémontré, toutes les vallées y adjacentes et la pente des montagnes, dont les bois seront employés pour les bâtiments de la dite église avec l'usage du *mort-bois* et des pâturages dans la forêt de Voas.

1178. Permission et consentement de Raoul de Coucy de transporter ailleurs les religieuses converses de Rosières, au gré de l'abbé de Prémontré.

1178. Charte de Raoul de Coucy concernant l'usage dans la forêt de Voas et de la juridiction.

1185. Lettres par lesquelles il appert que Hermand de Pont avait acquis certains héritages de l'église de Prémontré sous le cens annuel de cinq sols. Il est stipulé qu'au cas que le dit de Pont fit de plus grandes acquisitions, le cens augmentera à proportion.

1183. Acte d'association entre les religieux de Prémontré et ceux de Saint-Vincent de Laon.

1190. Copie collationnée en 1454 des lettres de Philippe, comte de Flandre et de Vermandois, par lesquelles il accorde à l'église de Prémontré une exemption générale du droit de coutume, de péage et traverses dans toutes ses terres, à la charge par les religieux de célébrer un obit solennel chacun pour le repos de son âme dudit seigneur, comte et de la comtesse, sa femme.

1199. Copie collationnée de l'exemption de tilonage, péage et traverse accordée à l'église par Philippe, comte de Flandre par toutes les terres de ses domaines.

1207. Ratification par Enguerrand de Coucy des donations faites à l'église de Prémontré par Raoul, son père, et auxquelles il ajoute de nouvelles donations en reconnaissance de quoi les religieux de Prémontré accordent que le seigneur de Coucy sera avocat perpétuel de Sorny; on y stipule les immunités dont doit jouir le mayeur de la dite ville.

1207. Donation à l'église de Prémontré par Adélaïde, dame de Coucy, du vivier et du moulin de Coucy-la-Ville, du bois de l'Eriste, de Piéron sous le sens annuel de douze livres, du pré de garenne sous le sens d'un denier. Elle reconnaît devoir à la dite abbaye la rente de vingt sous et vingt autres sous tournois le lendemain de la Purification de la Vierge.

1210. Confirmation à l'église de Prémontré par Enguerrand de Coucy du droit d'usage dans la forêt de *Voas*.

1219. Donation faite à l'église de Prémontré par Enguerrand de Coucy du droit de nomination aux trois chapelles de Gerecies, Ascy et Saint-Aubin.

1219. Election faite par Enguerrand de Coucy de l'église de Prémontré pour le lieu de sa sépulture.

1227. Lettres d'Enguerrand de Coucy portant inhibi-

tion à tous juifs dans l'étendue de son domaine de produire aucun escrit ou lettres obligatoires contre les religieux de Prémontré, et auxdits religieux de faire aucun traité ou convention avec lesdits juifs.

1228. Donation faite à l'église de Prémontré d'un alnet situé entre la chaussée de la maison de Lepreux et Basse, et le moulin au-dessous de Bassoles pour en faire un pré, avec permission d'essarter, abbatre si bon lui semble les buissons et bois qui croiteront dans la suite aux environs dudit pré; la dite donation exempte de toute charge.

1250. Permission par Enguerrand de faire essarter le bois sur la voie qui mène de la grande porte de l'église à Anizy pour faire le mur d'icelle église, et de la largeur de vingt pieds pour élargir le chemin ou en faire un nouveau.

Id. accordée par Marie de La Fère et de Saint-Gobain, au mois de may 1251.

1257. Permission accordée par l'évêque de Laon aux abbés et religieux de faire célébrer dans leur église à l'autel Sainte-Croix, dans le chœur des frères, la messe que Jean de Buzansy, trésorier de Saint-Jean-du-Bourg de Laon, avait ordonné par son testament, et de célébrer dans une ancienne chapelle qui avait été la première église de Prémontré et où il avait ordonné qu'on établirait trois chanoines du même ordre, à condition que la messe fondée pour le repos de son âme serait célébrée chaque jour à la dite chapelle Sainte-Croix où il était enterré.

1260. Cession faite à l'abbaye de Prémontré par les habitants d'Aulers et de Bassoles de tout le droit qu'ils avaient *es prez et pâtures qui sont delà le moulin Regnaut, dit le Neuf-Vivier de Prémontré jusqu'au moulin de Saint-Aubin.*

1264. Remise faite aux religieux de Prémontré par Enguerrand de Coucy, sieur de Montmirail, de vingt et un jallois de bled à lui dûs par les dits religieux sur la ferme

de Rozières en compensation de l'usage à eux appartenant dans la forêt de *Voas* dont ledit Enguerrand avait donné dix muids aux religieux de Saint-Nicolas, réservé cependant à l'abbaye de Prémontré l'usage des dix muids le long du chemin qui conduit à Crespy.

1271. Sentence arbitrale rendue entre les abbés et religieux de Saint-Jean de Laon ; d'une part, et les abbés et religieux de Prémontré d'autre part ; par laquelle il est décidé que les religieux de Prémontré ont le droit d'envoyer paître leurs bestiaux dans les bois Saint-Jean, et qu'ils ont le droit d'usage du mort-bois, c'est-à-dire qu'ils ont droit d'en prendre chaque semaine deux voitures attelées chacune de trois chevaux, et quant à la pâture ils ne peuvent y envoyer leurs bestiaux qu'après la cinquième feuillée.

1271. Compromis entre les religieux de Prémontré et ceux de Saint-Jean au sujet des bois de Saint-Jean ; les parties promettent s'en rapporter aux arbitres par eux choisis.

1287. Sentence arbitrale qui règle que les évêques de Laon n'ont aucun droit à prétendre sur les biens des environs de Prémontré.

1288. Restitution faite à l'abbaye de Prémontré par le seigneur, évêque de Laon, des bois que les gens avaient abbatu dans la vallée de Prémontré, au lieu dit en *Moulleval*.

1303. Promesse faite par M. Jehan de Foly, chanoine de Laon, aux abbés de Saint-Vincent de Laon et à l'abbé de Cuissy de réparer les dégâts et fractures faites tant au moulin de Licubin qu'au canal, haies, vignes et édifices d'iceluy, et de faire remettre le tout à ses frais et dépens au premier état et dû, et après toutes ces réparations faites, il prie Messieurs les abbés de Saint-Martin de Laon d'assoupir les contestations qui s'étaient élevées à ce sujet

entre le seigneur, évêque de Laon, et Messieurs de Prémontré.

1315. Sentence des commissaires nommés par le roi qui juge les contestations entre l'évêque de Laon et les religieux de Prémontré, au sujet des moulins de Lieubin et d'Achery.

1325. Chartes de Guillaume de Coucy qui, en adhérant à la sentence arbitrale entre lui et les religieux de Prémontré prononcée par M. Thomas de Marfontaine, consent de livrer voies et passages auxdits religieux par toute la forêt de Coucy.

1465. Confirmation du droit d'usage avec faculté d'y mettre deux cents porcs, cent dix bœufs, vaches ou veaux, cinquante juments ou poulins, deux cents bêtes blanches, huit vingt bêtes ou aumailles.

1484. Concordat d'amitié perpétuelle entre le chapitre de Laon et l'église de Prémontré.

1658. Arpentages des prés et terres des environs de l'abbaye de Prémontré.

1669. Societas monasterii S. Amandi cum religiosis premontensibus.

1695. Procès-verbal des désordres arrivés en l'abbaye de Prémontré la veille de la Saint-Jean par un grand orage qui a causé dans l'abbaye et aux environs des ravages affreux.

Le Président,

DE LAPRAIRIE.

Le Secrétaire,

L'Abbé POQUET.



BULLETIN

DE LA
SOCIÉTÉ ARCHÉOLOGIQUE HISTORIQUE
ET SCIENTIFIQUE

DE

SOISSONS.

TROISIÈME SÉANCE.

Mardi 5 Mars 1850.

Présidence de M. de Laprairie.

Nomination de membres.

MM. l'abbé LEFÈVRE, directeur de la maltrise de Soissons.

LEGRIS, avocat, membre du conseil de fabrique de la cathédrale.

GUYOT, curé de Crouy.

GAILLOUZEAU DE VILLEPIN, artiste à Paris.

Sont admis et proclamés membres de la Société.

OUVRAGES OFFERTS.

Travaux de l'académie de Rheims. 4^e numéro ; in-8^o.

Mémoire de la Société archéologique de la Somme ; in-8^o. 1858.

Mémoire de la Société d'émulation d'Abbeville de 1844 à 1848.

Introduction de dom Lelong sur l'Histoire générale de la Picardie ; in-4^o.

Classement et remerciements.

M. l'abbé Poquet dépose sur le bureau le projet de diplôme de la Société et en explique la composition.

Le frontispice représente un bénédictin écrivant les archives de la province. Dans le lointain on découvre le cloître de Saint-Jean-des-Vignes ; au-dessus cette devise : *Ruinas antiquas erigent*. Le but de la Société est en effet de faire connaître, de conserver à la postérité les débris de tous les âges. De chaque côté du frontispice les deux littérateurs les plus célèbres du département, Racine et La Fontaine. A côté d'eux et comme leur formant cortège les noms fameux de Diviac, de Clovis, de saint Remi, de Nivelon, de Guibert de Nogent, de Gautier de Coinsy, de Dormay, de dom Lelong, d'Harcigny, de Lecat, de Robert de Coucy, d'Hericourt, de Serrurier, d'Enguerrand, d'Anselme, de Condocret, de Latour, de Lenain, de Cotte, de Vatable.

On le voit, les armes, la littérature, les arts, les sciences, la magistrature, l'histoire, la philosophie, la royauté, le clergé, la médecine, la poésie, la peinture, ont leur représentant dans ce choix impartial. Viennent ensuite dans des encadrements feuillagés les monuments les plus imposants, la cathédrale de Laon, les tours de Saint-Jean, les ruines du château de Coucy et de Château Thierry, les hôtels-de-ville de Saint-Quentin, une maison en bois, le dolmen de Vaurezis et le théâtre romain de Soissons, les tombes de Clotaire et de Barthélemy, évêque de Laon, les sceaux de Mathilde et de l'abbé de Valsecret, la carte du département et les monnaies frappées à diverses époques ; puis les blasons et les armoiries des villes, des convents et des familles les plus distinguées. Ce diplôme qui a coûté plusieurs mois de travail, est lui-même un monument, une nouvelle consécration des souvenirs nombreux qui nous environnent et dont nous sommes chargés de perpétuer la mémoire.

La Société aurait bien désiré qu'un semblable travail pût être confié à un de nos grands artistes, mais ses ressources ne le lui ayant pas permis, elle a été obligée d'en remettre l'exécution à un jeune sourd-muet de Saint-Médard qui a toujours mis à la disposition de la Société sa bonne volonté, sa patience et son désintéressement.

La Société adopte le projet et en remet l'exécution et les corrections au jeune Villain de Saint-Médard.

M. Deviolaine, ancien possesseur de Prémontré, dans une lettre au secrétaire, lui transmet les renseignements suivants :

« Monsieur l'abbé,

» Aux anciens titres, renseignements et notes sur Prémontré que j'ai eu l'honneur de vous remettre, vous trouverez des citations dans le Dictionnaire de Trévoux, tome vi, pages 967 et 968; ces titres confirment avec l'examen des lieux que, dans l'origine de la fondation par saint Norbert, la maison de Prémontré était au fond de la vallée, et que le marais flottant dont il est question dans l'histoire de Prémontré prouve encore aujourd'hui que ce local a été changé pour celui où se trouve maintenant l'abbaye, bâti au-delà de la montagne bien moins sauvage que la vallée choisie d'abord par saint Norbert.

» On y parvenait par des chaussées établies au milieu de ces marais, l'une d'elle est encore très bien conservée dans l'étang du grand Hubertpont, ainsi que les vestiges d'un chemin bien empierré sur la lisière des bois de Prémontré, à peu de distance du fond de la vallée qui conserve encore aujourd'hui le nom de *Bain des Dames*.

» Serait-ce pour rappeler, comme le dit l'histoire, que des couvents de femmes Prémontrées étaient établis à côté de ceux des hommes vers l'origine des fondations, et supprimés en France en 1157 ?

» On reconnaît bien que pour bâtir la maison actuelle de Prémontré il a fallu niveler le terrain (la façade en est au midi), couper des montagnes, aplanir enfin la position qui n'était point un marais alors.

» J'espère, Monsieur, ajouter encore quelques détails sur Prémontré ; on m'a dit qu'il existait un neveu du dernier général (M. l'Écuï), et son héritier, lequel posséderait des notions sur cette célèbre abbaye chef-lieu, si je puis me les procurer par la demande que j'en fais, je m'empresserai de vous les transmettre, comme aussi les différents changements qui ont eu lieu à Prémontré depuis sa suppression jusqu'à ce jour.

» J'ai l'honneur de vous renouveler, Monsieur, l'expression de tous mes sentiments pour vous. »

M. l'abbé Lecomte informe la Société que des faits graves se sont passés récemment à Parfondru ; il est de notre devoir, ajoute notre honorable collègue, de réclamer contre un pareil vandalisme.

Au lieu de se munir d'un arrêté du maire portant amende contre quiconque jetterait à l'avenir quelque projectile que ce soit contre les vitraux, M. le curé ayant cru qu'un simple avis suffirait pour arrêter cette triste manie des jeunes gens du village, le contraire a eu lieu, et peut-être en ce moment de tous les vitraux que j'ai décrit il ne reste plus que d'insignifiants débris. Nous sommes les protecteurs des objets d'art du département ; cette mission que nous nous sommes donnée, le gouvernement nous a encouragés récemment à la remplir avec vigueur. Je viens donc, M. le président, vous soumettre le fait pour que la Société décide ce qu'il faut faire dans ce moment.

J'apprends également que les verrières du village d'An-

delain, près La Fère, sont dans un état lamentable; elles étaient considérables et sont fort remarquables.

J'émettrai enfin un vœu depuis longtemps partagé par la Société, c'est de voir dresser un inventaire par l'administration diocésaine et par l'administration départementale, afin de cataloguer et classer les monuments et objets d'art que les fonctionnaires des deux administrations seraient tenus de sauvegarder, et ne pourraient aliéner sans autorisation préalable. Vous ne soupçonneriez pas qu'on avait proposé à Parfondru de remplacer ses vitraux par des verres blancs, et que la proposition avait été acceptée. Mais la dépense de ces vitres a encore paru trop forte à l'amateur. C'eût été peut-être ici un grand bonheur pour les verrières de Parfondru. Mais il faut avouer qu'il y avait quelque chose de mieux à faire, c'était de consolider ces vitraux et de les placer à l'abri de la malveillance.

Il ne faut pas qu'on puisse dire de nos églises et de nos monuments ce que l'on disait de Rome : Ville vénale ! qui n'attend qu'un acheteur assez riche. Nos monuments, les objets d'art que nous possédons, ne peuvent être mis à l'encan que dans un but de conservation.

La Société décide que pour remédier à cette déplorable insouciance, signalée par M. Lecomte, une demande sera adressée à M. le préfet et à Mgr. l'évêque pour les engager à presser auprès de MM. les maires et des curés l'observation des ordonnances ministérielles, des arrêtés et recommandations qu'eux-mêmes ont faits à diverses reprises auprès de leurs administrés.

M. Betbeder émet le vœu que les actes coupables dont se plaint M. Lecomte soient portés à la connaissance du public par la voie de la presse, et demande leur insertion dans quelque journal de la localité.

Cette proposition est acceptée.

M. Billaudeau propose qu'à l'avenir les membres cor-

respondants ne soient admis qu'au scrutin secret et à la majorité des voix.

L'honorable membre demande ensuite s'il n'y aurait pas lieu de limiter le nombre des membres titulaires.

Ces deux propositions seront discutées dans la prochaine réunion.

M. l'abbé Lecomte croit de son côté :

1^o Que le règlement ou la constitution de la Société ne devra être révisé qu'une fois l'année, et ce pour éviter de perdre le temps à discuter sans fin sur ce qu'il plairait à chaque membre de remettre en discussion à tout propos ;

2^o Que toutes les propositions de modification et de changement au règlement soient déposées sur le bureau, lues aux membres présents et notifiées aux membres absents dans la séance qui précédera la séance de la discussion ouverte sur ce sujet chaque année ;

3^o Que la séance de janvier où se fait la nomination du bureau, etc., soit choisie pour cet objet.

Le Président,

DE LAPRAIRIE.

Le Secrétaire,

L'Abbé POQUET. }
}



BULLETIN

DE LA

SOCIÉTÉ ARCHÉOLOGIQUE, HISTORIQUE
ET SCIENTIFIQUE

DE

SOISSONS.

QUATRIÈME SÉANCE.

Mardi 2 Avril 1850.

Présidence de M. de Laprairie.

M. de Tugny, membre du conseil général à Beauvieux, est nommé membre correspondant.

OUVRAGES OFFERTS.

M. Delbarre, artiste peintre, correspondant, offre à la Société une gravure de Lenain, peintre Laounois, représentant le *Villagais saisi fait*.

M. Ed. Fleury, rédacteur du JOURNAL DE L' AISNE, envoie plusieurs exemplaires d'une nouvelle étude révolutionnaire intitulée : *l'andalès et Iconoclastes*.

La Société académique de Saint-Quentin adresse quatre volumes de mémoires publiés de 1850 à 1852, et les tomes I, III, V, VI, deuxième année de ses Annales.

M. Charles Gomart, secrétaire de la Société de Saint-Quentin, a bien voulu joindre à cet envoi une petite bro-

chure contenant le siège et la bataille de Saint-Quentin en 1557.

Remerciements et classement aux archives.

CORRESPONDANCE.

M. l'abbé Lefèvre, chanoine honoraire de Soissons et directeur de la maîtrise, remercie la Société de l'avoir admis en qualité de membre titulaire.

M. l'abbé Lefèvre sera d'un puissant secours pour la Société dans toutes les questions de liturgie et de chant qui préoccupent aujourd'hui si vivement le monde archéologique.

Une discussion s'engage sur la proposition de M. Billaudeau.

L'honorable membre demande 1^o que le nombre des membres titulaires soit limité; 2^o que les membres correspondants soient nommés à la majorité des voix.

M. Billaudeau développe sa proposition. Il craint que les nominations trop nombreuses, les demandes multipliées qui pourront avoir lieu ne présentent un grave inconvénient sous divers rapports.

M. l'abbé Poquet répond que ces craintes sont peu fondées. Qu'aujourd'hui où il s'agit surtout de populariser la science archéologique et d'inspirer à tout le monde le goût des arts et le respect pour les monuments, loin de redouter cet envahissement qui porterait au désir de faire partie de quelques sociétés savantes, il faudrait l'aider. Que dans de petites localités comme les nôtres, nous avons peu à redouter ces demandes multipliées. Qu'au surplus lors même qu'il y aurait lieu de craindre des nominations nombreuses elles auraient leur utilité, puisqu'il permettrait à la société d'entreprendre des publi-

cation plus considérables, de la mettre à même de disposer des ressources qui augmenteraient nécessairement son influence. Toutes les sociétés ne sont-elles pas composées de membres travailleurs et de membres aidants ?

M. Daras cite l'exemple de M. de Caumont, qui a cherché à enrôler sous sa bannière et sans examen tous les hommes qui désiraient entrer dans le mouvement archéologique.

M. Destrez ajoute avec raison qu'une société ne vit que par ses publications, et que limiter le nombre des membres, c'est diminuer d'autant les ressources de la Société.

Quant à la deuxième proposition, les membres correspondants seront nommés à la majorité des voix, M. de Laprairie trouve qu'il serait bien rigoureux de traiter ainsi les membres correspondants qui ont beaucoup moins de droits que les membres titulaires. Il pense que la présentation du candidat faite par trois membres titulaires offre toutes les garanties suffisantes.

M. Pécheur, curé de Fontenoy, voudrait que les membres correspondants motivassent leur demande pour obtenir leur nomination.

La Société, consultée par le président, trouve qu'elle n'a jusqu'ici aucune raison de modifier son règlement ; en conséquence elle passe à l'ordre du jour.

M. Destrez propose à la Société de décider qu'elle tiendra cette année une séance publique dans laquelle on rendra compte des travaux de la Société, et où l'on pourra traiter quelques questions d'histoire locale.

Cette proposition est adoptée en principe ; on charge

le bureau de préparer les questions à traiter et qui seront
soumises à la Société dans la prochaine réunion.

Le Président,

DE LAPRAIRIE.

Le Secrétaire,

L'Abbé POQUET.



BULLETIN

DE LA

SOCIÉTÉ ARCHÉOLOGIQUE HISTORIQUE
ET SCIENTIFIQUE

DE

SOISSONN.

CINQUIÈME SÉANCE.

Mardi 7 Mai 1880.

Présidence de M. de Laprairie.

OUVRAGES OFFERTS.

Séances des travaux de l'académie de Reims. Deux numéros.

CORRESPONDANCE.

M. de Tugny, ex-membre du conseil général à Beaurieux, remercie la Société de sa nomination de membre correspondant, et annonce qu'il se met à sa disposition pour les renseignements qu'elle désirerait avoir sur les découvertes faites dans ses environs et qui pourraient l'intéresser.

M. Bryois, clerc de notaire à Roucy, annonce qu'en feuilletant les papiers qui ont servi à dresser le terrier du comté de Roucy, en 1676, il a rencontré la copie de trois chartes de Hugues, Robert Guiscard et Jean de Roucy concernant l'abbaye de Vaclerc.

M. Bryois envoie la copie de ces trois chartres et se propose d'offrir plus tard d'autres documents à la Société.

La Société remercie M. Bryois de son zèle, et elle recevra avec reconnaissance les renseignements qu'il veut bien lui promettre.

Le comté de Roucy a toujours été occupé par des familles importantes ; il serait utile de rechercher leurs actes relatifs au pays. Une notice sur le château serait aussi bien accueillie.

Dans la séance prochaine on rendra compte de la teneur de ces chartres.

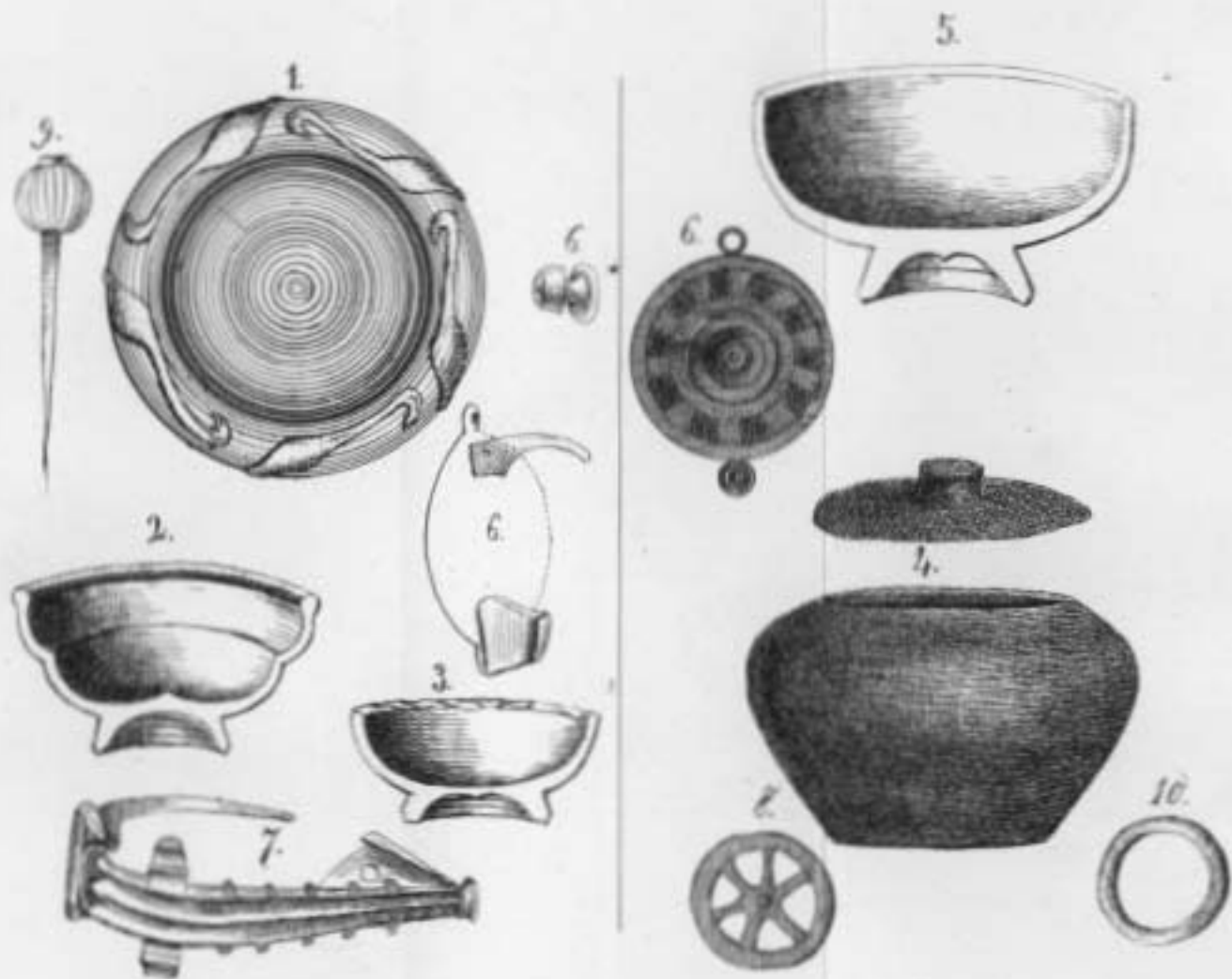
M. de Villermont envoie à la Société plusieurs dessins de vases romains colorés avec un soin particulier et exécuté avec beaucoup de précision. Ces dessins et la notice ci-jointe sont le complément d'une communication insérée dans le tome III du Bulletin.

M. Delbarre, artiste parisien et membre correspondant, accompagne son essai sur la vie de Thibault IV, comte de Champagne, de la lettre suivante :

« Messieurs,

» En continuant ces jours derniers les recherches auxquelles je me livre depuis plusieurs années sur le département de l'Aisne, je suis tombé sur la vie de Thibault, comte de Champagne. Ce prince, célèbre à divers titres, a joué un rôle assez important dans l'histoire du département de l'Aisne pour mériter d'y être rappelé. J'ai cru que vous voudriez bien accepter la notice biographique ci-jointe, suivie de quelques poésies de Thibault.

» Si donc, Messieurs, vous jugez que cet extrait ne soit pas indigne d'être compris dans le Bulletin, j'oserai vous prier de vouloir bien l'accepter. Heureux s'il peut



Vases et Objets romains.



vous agréer, et si la bonne volonté de l'artiste fait excuser l'inexpérience de l'écrivain. »

2 Mars 1850.

COMMUNICATIONS.

M. le président informe la Société qu'une découverte importante vient d'avoir lieu sur le territoire de Champ-lieu (Oise), et qu'il a prié M. Clouet de vouloir bien prendre tous les renseignements désirables. Même recommandation a été adressée à M. de Tugny à Beaurieux pour surveiller les fouilles qui doivent avoir lieu au camp de Saint-Thomas, à quelques lieues de Laon. Il paraît qu'on a trouvé une pinte et quelques médailles romaines.

M. Parizot annonce que les fouilles ont cessé, mais il n'en connaît pas les résultats.

M. de Laprairie fait passer sous les yeux de la Société plusieurs médailles trouvées dans le jardin de M. Allard, jardinier à Chevreux. Parmi ces monnaies en argent du règne d'Henri II, on voit une monnaie gauloise en or, affrontée d'un cheval sauvage.

M. Husson, curé d'Arcy, montre aussi plusieurs pièces de monnaie (1) provenant du cimetière d'Arcy, si célèbre par ses sépultures. Deux de ces médailles sont gauloises, l'une en potin représente d'un côté une chimère, de l'autre un sanglier. Une autre est en bronze et porte une tête radiée et un oiseau. Une troisième plus petite est percée d'un trou par le milieu. La quatrième est un poids qui paraît du 13^e siècle. Le sujet est un lion couché sous un portique ogivale à fronton géminé.

M. Vatelet dépose sur le bureau un vase en cuivre semblable à une aiguière trouvée dans les environs de Vervius. Ce vase d'une physionomie toute romaine est

(1) Ces monnaies n'ont pas été trouvées dans les tombes si nombreuses du cimetière d'Arcy.

malheureusement dans un état très fruste, à l'exception de l'anse et du bec qui paraissent plus modernes, et qui sont dans un état de conservation qui contraste avec le reste du vase. Les parois intérieures sont chargées d'un sédiment calcaire assez épais.

Quelques renseignements sur les découvertes d'objets romains par M. de Villermont.

N° 1. Il est à remarquer que le vase orné de dessin en relief qui ressemble aux feuilles de lotus est le seul de ce genre qui ait été trouvé; il ne porte aucune marque de fabricant. La poterie en est très fine et la forme très gracieuse. C'est heureusement le mieux conservé de tous. Les deux vases n°s 2 et 3 portent les marques du fabricant. Dans le premier cette marque consiste en deux lettres impossibles à déchiffrer, et dans le second en un nom entier, mais illisible, tracé au milieu d'un double cercle. Le vase en poterie grossière, moitié blanche ou plutôt grise, et moitié noire, est le seul près duquel on ait trouvé un couvercle encore plus grossièrement fait que le vase. J'ai rencontré dans mes fouilles un vase de la même forme, mais plus grand et de poterie grise plus fine, qui contenait des cendres et des os calcinés. Je suppose que c'étaient les restes de quelque chef, puisque tous les autres contenant des cendres humaines étaient tout bonnement de grossières assiettes dans le genre des assiettes de cuisine des plus pauvres paysans.

Le vase de couleur n° 5 orangée dont je vous envoie le dessin est remarquable en ce que la matière dont il est composé est une matière colorante et qui se dissout dans l'eau froide. Il est aussi unique dans la collection de ceux qui ont été trouvés dans ces fouilles. Je n'ai pu joindre malheureusement à ces dessins ceux des vases mortuaires, des amphores et des lacrymatoires qui sont

en ma possession, mais que je n'ai pu encore faire revenir en France. Si la Société était curieuse de voir compléter cette petite collection de dessins pour laquelle je réclame son indulgence, à la première occasion favorable je m'empresserai de vous envoyer les dessins des vases et autres curiosités antiques que j'ai laissés en Belgique, et cette occasion ne tardera pas ; car je compte cet été y faire une excursion et en rapporter le reste de ma collection.

Je vous ai dit, dans ma dernière lettre, que près de quelques vases funéraires qui sans doute contenaient les cendres de certains chefs, j'ai trouvé des agrafes, des épingles et des anneaux. Parmi les agrafes j'en ai rencontré deux n° 6 entièrement pareilles en cuivre, recouvert d'émail dont les couleurs sont encore très vives et parfaitement conservées. J'ai copié avec la plus minutieuse exactitude aussi bien que je l'ai pu l'une de ces agrafes qui sont les plus belles que j'ai trouvées. Presque toutes les autres sont du même genre, à peu de différence près, que celle dont j'ai essayé de vous donner une idée au crayon n° 7. J'ai joint à la hâte le dessin d'une sorte de petite roue n° 8 dont je n'ai pu deviner l'usage, et qui probablement était aussi un ornement, d'un anneau et enfin d'une longue épingle n° 9 en cuivre. Tous ces dessins ainsi que ceux des vases sont de grandeur naturelle.

Je n'ai pas rencontré une seule agrafe, une seule épingle, ni même une monnaie en argent bien qu'on en trouve souvent dans le pays, où l'on prétend même que les Romains battaient monnaie, opinion qui repose sur des bases qu'il serait trop long d'exposer. J'ai vu chez un garde de ce pays une collection remarquable de monnaies romaines dont plusieurs sont rares et fort curieuses. Il possède aussi un petit briquet d'argent long, aplati et coupé d'un bout, trouvé à côté de monnaies d'argent,

et qui fournit l'un des principaux arguments à ceux qui prétendent que l'on battait monnaie sous les Romains dans ce pays. L'objet de cette collection qui m'a le plus frappé est une magnifique clef en bronze dont je compte bien un jour vous envoyer le dessin, vu la rareté de cette sorte d'antiquité. C'est du reste une contrée fort riche en souvenirs romains, et un numismate autrement savant que moi y trouverait force jouissances ; car on y rencontre quantité de monnaies dites à la Louve de Pompée, de Sylla. Je termine là mon exposé, et je ne reprendrai ce sujet qu'en vous envoyant la suite de mes dessins, si toutefois cela peut paraître intéressant à la Société.

ESSAI

Sur la vie de Thibault IV,

Comte de Champagne et de Brie, et roi de Navarre,

Par M. DELBARRE, artiste peintre.

Thibault IV, fils de Thibault III et de Blanche de Navarre, naquit en 1201, peu de temps après la mort de son père. Pendant sa longue minorité, ses vastes États furent gouvernés par sa mère, une des princesses les plus accomplies qu'on ait vu ; elle sut, par sa sagesse et sa fermeté, conserver intact l'héritage de son fils contre les prétentions de ses ennemis.

Thibault, lorsqu'il put gouverner par lui-même, était un des vassaux les plus puissants de la couronne ; il possédait, avec les comtés de Champagne et de Brie, ceux de Chartres, de Blois, de Sancerre et de Bar-sur-Seine, la vicomté de Châteaudun et une foule d'autres seigneuries plus ou moins importantes. En 1234, il succéda à son oncle maternel, Sanche-le-Fort, roi de Navarre. A ces avantages qu'il tenait de sa haute naissance, Thibault joignait encore, au dire des historiens, les dons exté-

rieurs ; il était grand , bien fait , avait un noble visage , était un des chevaliers les plus droits de son temps , *et oncques ne fust qui connust mieux que li l'art de bien dire aux dames* (JOINVILLE). Blanche , qui avait donné à son fils une éducation digne de sa haute position , l'avait envoyé à la cour de France ; ce fut là qu'il conçut pour la reine cette folle passion qui fut la cause de toutes ses fautes. Plusieurs historiens et entre autres L'évêque de la Ravallière prétendent que Thibault ne fut jamais amoureux de Blanche de Castille ; cependant Pasquier dit : *Nous devons surtout faire grand estat du comte de Champagne , lequel s'étant donné pour maîtresse la royne Blanche , mère de Saint-Loys feit une infinité de chansons amoureuses en faveur d'elle*. Quoi qu'il en soit , on ne peut nier que Thibault ait été amoureux de Blanche , et il est certain que la plupart de ses chansons ont été faites pour elle. Les poésies de Thibault l'ont placé à la tête de nos vieux *trouvères* c'est un mélange de grâce et de naïveté et souvent de finesse ; elles eurent une vogue extraordinaire et éclipsèrent celles de tous les autres poètes de son temps. L'un des plus célèbres était Gâces Brulez qu'il avait fixé près de lui et qui , en guerre comme en paix , ne le quittait jamais.

- Thibault peut être regardé à juste titre comme un des fondateurs de la poésie française , car on ne peut pas donner le nom de poète à ceux qui l'ont précédé. Il est le premier qui ait mêlé des rimes féminines aux rimes masculines ; ce mérite est d'autant plus grand que dans ce temps-là les rimes françaises que l'on mettait en chant étaient toutes masculines ; les rimes féminines ne furent chargées de notes que longtemps après (l'abbé MASSIEU). On a de Thibault trente-huit chansons galantes , trois pastourelles , des *Tenzons* ou *Jeux-Partis* , des chansons sur la croisade , une où il renonce à l'amour et quelques cantiques. Presque toutes ces poésies se terminent par

un envoi à sa dame, ou à Thibault Blazon, Bernard de La Ferté, Philippe de Nancy, Raoul de Coucy.

Par une des chansons du comte de Champagne, on voit aussi qu'il fit des sonnets et des reverdies :

Si cui-je feire encor maint jeu-parti,
Et maint sonnet et mainte reverdie.

On ne pourrait pas distinguer les sonnets, parce que nous ignorons quelles en étaient les règles et la mesure; quant aux reverdies, c'est ce que Marot a appelé depuis *Chant de May*.

A peine en âge d'être chevalier, Thibault accompagna Louis VIII dans la guerre que ce prince avait entreprise contre les Albigeois, et dans l'illusion d'un amour qu'il croyait être partagé, on le vit adresser des vœux à la reine jusque sous les yeux de son époux. Il avait déjà cueilli quelques lauriers dont il était impatient de se parer aux yeux de sa dame, lorsque Louis VIII engagea ses vassaux à établir leurs quartiers d'hiver dans le Languedoc. Thibault seul s'y refusa et annonça son départ. Louis qui en soupçonnait la cause le menaça de marcher sur ses terres, mais Thibault sans plus s'inquiéter de la colère du roi ramena ses troupes en Champagne. Du reste il désapprouvait hautement la guerre des Albigeois qui fut le sujet d'une de ses satires que voici :

CHANSON 65^e.

Diez est ensi come li pélicans
Qui fait son nit el plus haut arbressus,
Et li mauvais oseau qui vient de jus (1),
Ses oscillons ocist tant est puants;

(1) De *fussum* pour *deorsum*, en bas, à terre, dessous. *Venir jus*, descendre à terre. (Note du secrétaire.)

Li père vient destroit et angosseus (1),
Dou bec s'ocist de son sanc dolereus,
Vivre refait tantost ves oëillons.
Diex fist au tel quant vint sa passion,
De son douc sanc racheta ses enfans
Dou deauble qui tant parest pois-ants (2).
Li guerredons en est mauvais lens,
Ke bien et droit et pitié n'a maia nus,
Ains est orguex et baras au desus,
Felonie, traïsons et heubans (3).
Molt parest ors nostre estat perilleus,
Et se ne fust li essamples de ceus
Qui tant aiment et noises et tençons;
Ce est des cleres qui ont laisié sermons
Pour guerroier et pour tuer les gens,
Jamais en Diex ne fust mes hom creans.
Notre chief fait tous les membres doloir,
Pour c'est bien droit qu'a Diex nous en plainçons,
Et les grant copes ramolt sor les barons
Cui il poise quant aucuns veut valoir,
Et entre gent en sont molt à blamer
Qui tant aiment et mentir et geller,
Le mal en font desus eus revestir,
Et qui mal quiert maus ne li doit falir
Qui petit mal pourchasse à son pooir,
Li grand ne puet en son cuer remanoir.
Bien devrions en l'estoire veoir
De la bataille qui fust des deux dragons,
Si come on trouve en livre des Bistons
Dont il covint les chastel jus chaïoir,
C'est cist siècles cui il covient verser,

(1) Destroit et angosseus, chagrin et, abattu de *districtus*, et *angustia*, angoisses (Idem).

(2) Puissant de *potens*.

(3) Pompe, arrogance, dureté.

Le Diex ne fait la bataille finer.
Le sens merlin en covient hors issir
Pour deviner qu'estoit à avenir,
Mais Ante-Criz vient, ce poez vos savoir,
Aus malices k'anemis fait movoir.
Savés ki sont les vi s'oisels puguais (1)
Qui tuent Diex et ses enfançonnés,
Lei papelart (2) dont li mont n'est pas nés,
Cil sont bien ort et puant et mauvais ;
Il ochient toute la simple gent,
Par lour faus mos qui sont de Diex enfants.
Papelart font li siècle chanceler,
Par saint Pierre mal les fait enconter,
Ils ont tolu joie et solas (5) et pais
S'en portèrent en enfer le grant fais.
Or nous doit Diex li servir et amer,
Et la dame e'on ni doit oblier.

Peu de temps après le départ de Thibaut, Louis VIII mourut, et aussitôt le comte de Champagne fut accusé de l'avoir empoisonné. Blanche lui ferme alors les portes de Rheims; mais comme une partie des seigneurs venaient de se liguier contre la reine, le comte n'hésita pas sur leurs instances à se mettre à leur tête. Blanche a bientôt compris toute l'étendue de sa faute, et elle fait demander une entrevue au comte qui, rappelé tout-à-coup à des souvenirs qui lui sont toujours chers, abandonne les confédérés et fait échouer l'entreprise dont le but était d'enlever le jeune Louis IX. Devenu inutile à la régente, Thibaut se voyait déjà délaissé; en outre le légat romain passait pour jouir des charmes de la reine; le duc de Bretagne crut l'instant favorable et lui offrit sa fille Isa-

(1) De *pugna*, bataille, batailleurs.

(2) *Papelart*, hypocrisie.

(5) De *solatium*, consolation

belle. le comte accepta ses offres. Voici comment M. l'abbé Poquet, dans son excellente Histoire de Château-Thierry, raconte ce qui se passa à cette occasion : « La journée fut prise, dit Joinville, que le comte de Chastel-Thierry dut la demoiselle espoucer, et li dut en amener pour espouser à une abbaye de Premontré, qui est de lez Chastel-Thierry, que en appelle Val Secre si connu j'entent. Tous les parents qui étaient ancques touz parents, ajoute cet historien, le comte Pierre, firent amener la demoiselle à l'abbaye de Val-Secret, et mandèrent au comte de Champagne de s'y rendre pour accomplir sa promesse. Au jour fixé pour la cérémonie nuptiale, Thibault sortit de son château dans un équipage magnifique et avec une suite nombreuse. Il gravissait déjà la côte des Chesneaux, lorsqu'il aperçoit un homme qui presse son cheval pour le rejoindre. A mesure qu'il avance, les yeux se portent sur l'étranger.., c'était Geoffroy de la Chapelle, grand panetier de France. Il lui remet, de la part du roi, une lettre conçue en ces termes : « Sire, comte de Champagne, le roy a entendu que vous avez convenances au comte Perron de Bre-taigne que vous prendrez sa fille par mariage, si vous mande le roy que se vous ne voulez perdre quoique vous avez au royaume de France que vous ne le faites, car vous savez que le comte de Bre-taigne a pis fait au roy que nul homme qui vive. Un ordre si pressant et pourtant si ménagé que Thibault pouvait regarder comme émané de Blanche, les instructions secrètes dont était porteur l'envoyé du roi l'arrêtèrent dans sa marche, et d'après l'avis de son conseil qu'il avait avec li, il s'en retourna à Château-Thierry.

Quand le comte Pierre et les barons de France eurent appris ce changement subit, ils furent tous comme des envagés de dépit de ce qu'il leur avait fait, car c'était moins pour prendre part aux réjouissances matrimo-

niales que pour organiser une révolte générale qu'ils s'étaient rendus dans ce lieu. »

Ils réveillèrent alors les droits oubliés d'Alix de Champagne, et tournèrent leurs armes contre Thibault. *Les barons en fureur vindrent ardent et destruyant, d'une part le duc de Bourgogne, d'autre le roy de France, d'autre part pour venir combattre à eux. Le descort fut tel au comte de Champagne que il mesmes ardoit ses villes devant la venue des barons, pour que ils ne les trouvasent garnies avec les autres villes que le comte de Champagne ardoit. Ardi, il Espargnay et Vertuz et Sezenne.* Enfin les rebelles mirent bas les armes, et essayèrent d'entrer en négociations, mais saint Louis leur fit répondre : *Je les en dispense, jamais à nulle paix n'entendray ni ne souffrirai que Thibault y entende jusqu'à ce que la Champagne soit délivrée des troupes qui la ravagent.* Etonnés de tant de fermeté, les barons se retirèrent, et afin d'ôter tout prétexte à de nouvelles révoltes, Louis IX condamna Thibault à racheter à la reine de Chypre ses prétendus droits, moyennant 40,000 livres et 2,000 livres de rente (JOINVILLE, page 46), mais comme Thibault ne pouvait payer une somme aussi forte, le roi lui acheta les comtés de Blois, Chartres et Sancerre qu'il réunit à la couronne. *Aucuns disoient que li roy ne tenait les dits fiefs que pour engagement, mès ce n'est mie la vérité, car je le demanday au bon roy d'Outre Mer qui me dit que c'étoit par achat* (JOINVILLE, pages 46-47). Les choses en étaient là quand plusieurs seigneurs excitèrent Robert, frère du roi contre Thibault, et ce jeune prince le fit insulter au moment où il sortait de chez la reine; le comte, ne pouvant tirer vengeance de cet affront, quitta la cour, et plus tard (1236), Blanche lui fit défendre de se présenter devant elle.

Peu de temps après, Thibault qui venait d'hériter du royaume de Navarre, rédigea avec l'aide du bon Simon

de Joinville, son grand sénéchal, les Coutumes de Champagne qui sont un des plus beaux titres à sa gloire.

Cependant Thibault brûlait de se venger de l'affront qu'il avait reçu du prince Robert ; une occasion ne tarda pas à se présenter. Pressé par le roi de partir pour la Palestine, il revendiqua les comtés qu'il avait vendus à Louis pour acquitter sa dette envers Alix de Champagne, et comme il avait trouvé dans les coffres de Sanche-le-Fort plus de 4,700,000 livres, il offrait de rendre l'argent qu'il avait reçu, et, en dépit du roi, il maria sa fille Blanche à Jean-le-Roux, fils de Pierre de Dreux, duc de Bourgogne, surnommé Mauclerc. Louis IX rassembla aussitôt une armée, et était prêt à fondre sur la Champagne lorsque Thibault se soumit ; il renonça solennellement aux fiefs revendiqués, livra les forteresses situées sur les frontières de la Champagne et de la Brie, et jura de prendre la croix pendant sept ans. Comme la reine lui reprochait son ingratitude, il lui répondit : *Madame, mon cœur, mon corps et toutes mes terres sont à votre commandement, et il n'y a rien qui vous pût plaire que je ne fisse volontiers. Jamais si Dieu pluit contre vous ni les vôtres n'i ai* (BAUGIER, Mém. hist. de Champagne) ; et pour plus de sûreté de sa parole il livra encore les places de Bray, de Nogent-sur-Seine et Montereau-Faut-Yonne. Avant de partir, Thibault entièrement réconcilié avec le roi, mit la Champagne sous sa protection ; il fit la chanson suivantes qu'il adressa à ses sujets.

CHANSON 54^e.

Pour exciter à partir pour la Croisade.

Signor, sachiez kior ne s'en ira
En cele terre, ou Diex fu mors et vis,
Et ki la croix d'Outre-Mer ne prendra,
A paines, mais ira en paradis.

Ki a en soi pitié et ramembrance
Au haut Seigneur doit querre sa vengeance,
Et délivrer sa tere et son pais.

Tout li mauvais demorront par deça,
Ki n'aiment Diex, bien ne honor, ne prie,
Et chascun dit ma femme que fera?
Je ne lairoie à nul fuier mes amis.
Cil sont assis en trop fole atendance,
K'il n'est amis fors que cil sans dotance,
Ki pour nos fust en la vraie crois mis.

Or s'en iront cil vailant bacheler,
Ki aiment Diex et l'onour de cest mont,
Ki sagement voelent à Diex aler,
Et li morvens, li cendreus demorront.
Aveugle sunt de ne ce dont-je mie,
ki un secours ne font Diex en sa vie,
Et por si pot port la gloire del mont.

Diex se laissa por nos en crois pener,
Et nous dra au jour où tuit venront
« Vos, ki ma crois m'aidates à porter,
» Vos en irez là où le angèle sont.
» Là, me verrez et ma mère Marie.
» Et vos, par qui je n'oi oncques aie,
» Descendez tuit en infer le parfont. »

Chascun qui de demeurer toz haitiez,
Et que jamais ne doive mal avoir,
Ansi les tient enemis et péchiez
Que ils n'ont sens hardement ne pooir.
Biau sire, Diex, ostez nos tel pensée,
Et nos metez en la vostre contrée
Si saintement que vos puisse veoir.

Douce dame, roine coronée,
Proiez por nos, Virge bien eurée,
Et puis après ne nos puit mes cheoir.

À son retour (1211), Thibault mit tous ses soins à réparer tous les maux que son absence avait causés à ses peuples. Plusieurs auteurs racontent qu'il assista au spectacle de cent quatre-vingt-trois Bulgares qui furent brûlés sur le mont Aimé, ou mont Wodemar, près de Vertus; mais cette assertion paraît fort erronée, car d'après les Annales Troyennes, cet auto-da-fé eut lieu en 1259, et, à cette époque, Thibault était en Palestine.

Thibault mourut en 1254 à Troyes; il fut inhumé à Pampelune, et son cœur transféré à Provins. Ce prince, que l'on surnomma le Posthume, le Juste, le grand et le chansonnier, était d'un caractère faible, et en même temps brouillon, turbulent, ne sachant jamais la veille ce qu'il ferait le lendemain, aussi prompt à se quereller qu'à se raccommo-der; cependant on ne peut lui refuser des idées grandes, généreuses, et d'avoir beaucoup contribué au bonheur et à la liberté de ses peuples. Avant de terminer, nous donnerons encore une chanson, contre la corruption du siècle; cette chanson ne se trouve pas dans le recueil de La Ravaillière.

CHANSON 53^e.

Contre la corruption du siècle.

— — —
Au tans plein de félonie,
D'envie et de traison,
De tort et de mesprison
Sanz bien et sanz cortoisie,
Et le entre nos barons faisons
Tot le siegle empirier,
Que je vois escumenier
Ceans qui plus offrent raison,
Lors vil dir une chançon.
Li royaumes de Surie

Nous dit et crie à haut ton .
Se nos ne vos amendous ,
Por Dieu que n'i alons nue ,
Ni ferions se mal non ,
Dex aime fin cuer droiturier ,
De tel gent se veut aidier ,
Cil essauceront son non ,
Et conquerront sa maison .
Encor vault mielx toute voie
Demorer en son pais ,
Que aler pauvres chaitis (1) ,
Là où il n'a solaz ne joie ;
Que vos n'i troverez voir ,
Bon estre , ne jeu , ne ris
Que vos aviez apris .
Amor a corru sa proie ,
Et si m'ennuaine tot pris
En l'ostel ce m'est avis ,
Dont ja issir ne querroie ,
S'il estoit en mon devis ;
Dame cui beautés fait or ,
Je vos fas bien savoir ,
Ja de prison n'istrai vis ,
Ams morrai loians amis .
Dame , moi , covient remaindre ,
De vos ne m'en puis partir ,
De vos amer et servir
Ne me seul oncques jor faindre ;
Si me vault bien un morir ,
L'amor qui m'assault sovent ,
A dès votre merci atent
Que bien ne me puet venir
Se n'est par votre plaisir .
Chançon va moi dire Lorent

(1) Prisonnier de *captivus* .

(Note du secrétaire)

Qu'il se gart outrement,
De grant folie en voir
Qu'en lui auroit faus martir.

La Société, sur la proposition du bureau et quelques membres, arrête pour sa séance publique le programme suivant :

QUESTIONS.

1^o Fixer d'après des documents authentiques l'origine réelle ou présumée des paroisses des anciens diocèses de Soissons et de Laon (1).

2^o Faire histoire des corporations d'arts et de métiers dans les principales villes du département.

3^o Origine des léproseries. Régime auquel ces établissements étaient assujettis.

4^o Histoire des coutumes judiciaires, civiles, militaires et ecclésiastiques au moyen-âge.

5^o Histoire monétaire du Soissonnais et du Laonnois. Désigner les ateliers monétaires, les pièces qui ont été frappées.

6^o Histoires du chant et de la liturgie dans les diocèses de Soissons. Particularités dans les usages liturgiques.

7^o Quelle importance avait Soissons sous les Romains ?

8^o Déterminer la position des champs de bataille de Singrius, de Truciacum, de Latofago.

9^o Quel est le pavage qui convient le mieux aux églises ? Indiquer les églises qui auraient conservé des modèles de carreaux historiés et des dalles tumulaires.

10^o Faire la monographie d'une église de campagne

(1) On peut traiter ensemble ou séparément ces deux sujets relatifs aux deux diocèses.

qui soit remarquable et intéressante sous le rapport archéologique.

11° Aspect géologique du bassin de la vallée de l'Aisne. Quel intérêt peut présenter l'étude de sa formation ? Constaten les découvertes les plus intéressantes.

12° A quelle époque peut-on rapporter les principales sépultures découvertes dans le département de l'Aisne ?

Le Président,

DE LAPRAIRIE.

Le Secrétaire,

L'Abbé POQUET.



BULLETIN

DE LA

SOCIÉTÉ ARCHÉOLOGIQUE HISTORIQUE

ET SCIENTIFIQUE.

DE

SOISSONS.

SIXIÈME SÉANCE.

Mardi 4 Juin 1850

Présidence de M. de Laprairie.

OUVRAGES OFFERTS.

Annales de la Société académique du Puy. 8^e volume, de 1852 à 1855.

Biographie de Camille Desmoulins. 1 volume grand in-8^e, de 506 pages, par M. Ed. Fleury.

Cette Biographie, fort intéressante, fait partie des études révolutionnaires sur le département de l'Aisne dont M. Ed. Fleury poursuit la publication avec autant de courage que de désintéressement et de talent.

Bulletin de la Société des antiquaires de Picardie.

Remerciements.

COMMUNICATIONS.

M. le président informe la Société que M. le ministre de l'instruction publique et des cultes, par arrêté en date

du 13 mai, a mis à la disposition de la Société une somme de 500 fr. à titre de subvention et d'encouragement.

La Société prie M. le président d'être l'interprète de sa gratitude auprès de M. le ministre. C'est un nouveau témoignage d'intérêt pour ses travaux auquel elle est fort sensible.

Le président demande s'il ne conviendrait pas d'employer cette nouvelle somme à quelque publication d'un intérêt local en dehors du Bulletin de la Société.

M. l'abbé Poquet cite plusieurs ouvrages manuscrits dont la société pourrait entreprendre successivement la publication, entre autres l'histoire des antiquités de Soissons par Berlette, l'histoire de Cabaret, le martyre de saint Quentin. Le manuscrit de Berlette, plus curieux par son antiquité que par sa vérité historique, ne comprendrait qu'environ 500 pages in 8° avec les notes qu'on pourrait y joindre. Le manuscrit de Cabaret est plus considérable, mieux rédigé, et fait avec assez de critique. Son histoire est divisée en deux volumes in-4°. Le premier est consacré à l'histoire civile, le second à l'histoire religieuse. On pourrait adopter la même division. Mais cet ouvrage aurait besoin de nombreuses annotations; peut-être serait-il utile d'y rapporter les passages des autres manuscrits que Cabaret attaque quelquefois. Le martyre de saint Quentin est un manuscrit très ancien et très vieux, et qui peut offrir beaucoup d'intérêt.

M. Destrez veut qu'avant de s'engager dans aucune publication, on consulte les ressources du budget, et d'ailleurs l'honorable membre trouve que si la Société fait, comme elle a manifesté le désir, une séance générale, il lui faudra quelques fonds pour l'impression des mémoires.

La Société invite chacun des membres à lui signaler

l'ouvrage qu'il serait plus utile de publier en consultant les ressources dont elle pourra disposer.

M. Bryois, clerc de notaire à Roucy, envoie :

1^o Copie d'une charte de François de Rochefoucault, comte de Roucy, octroyée à ses habitants et sujets de Chivres.

2^o Copie d'un acte de notoriété constatant les dégâts commis à Concevreux et autres villages pendant les guerres de la Fronde.

M. Bryois annonce qu'il a entre les mains un inventaire des titres du château de Roucy antérieur à 1688 qui comprend quelques pièces importantes au point de vue historique, et qu'il se chargera de faire transcrire si la Société le juge convenable.

La Société pense, comme M. Bryois, que l'inventaire dont il s'agit pouvant être fort utile pour faire connaître les anciens possesseurs féodaux relevant de Roucy, les contrats de mariage, les partages et échanges, les testaments de la maison de Roucy ; elle accepte donc avec empressement la proposition que veut bien lui faire M. Bryois.

Si MM. les clercs de notaire voulaient, comme M. Bryois, parcourir et compiler les archives si nombreuses qui sont en dépôt dans les études, l'archéologie et l'histoire locales feraient une ample moisson. Nous exprimerons le même désir à MM. les greffiers de mairie, aux archivistes et aux bibliothécaires de notre département. Ces Messieurs ont entre les mains une foule de documents précieux et qu'ils devraient s'empressez de faire connaître.

M. Destrez met sous les yeux de la Société la copie d'un traité d'échange de la seigneurie de Vailly contre Mouzon et autres lieux en 1579.

M. Pécheur soumet à l'examen de la Société 1^o plusieurs pièces de monnaies romaines de Tibère, de Ger-

manicus, d'Auguste; 2^o une charnière en cuivre, une garniture de ceinturon, une chaînette, une broche; 3^o quelques fragments de vases, un Phallus. Ces divers objets ont été trouvés sur le territoire de Rezzons, et non loin de la chaussée romaine et d'un endroit qu'on désigne par le mot d'Arlène (*villa arlana*), connu sous le nom de ville des Gaules.

L'honorable membre ajoute qu'on a aussi découvert des vestiges d'un aqueduc, et que les environs sont couverts de mosaïques; il y aurait donc toutes chances de nombreuses trouvailles, si la Société voulait y entreprendre des fouilles.

M. Williot fait aussi l'exhibition d'une main en marbre blanc supportant un lion au repos. Cet objet a été trouvé à Ciry-Salsogne et sur l'emplacement d'un édifice évidemment romain.

Plusieurs membres réclament avec raison contre une énorme enseigne qu'un marchand de vin vient de faire placer au portail de l'ancienne église Saint-Pierre. Ce monument, un des plus précieux débris de l'architecture romane, a déjà été si affreusement mutilé qu'on devait bien lui épargner cette nouvelle injure.

M. le président se charge d'écrire à M. le maire de Soissons pour l'engager à faire disparaître cette déplorable enseigne, et de solliciter l'abandon de Saint-Pierre pour y établir un musée.

M. Betbeder demande à quoi en est le projet de restauration pour les vitraux de la cathédrale. Des études ont été faites, des plans soumis; le moment lui paraîtrait venu de s'occuper de cette importante restauration, qui ajouterait un nouveau lustre à notre cathédrale déjà si belle.

M. Clouet lit un mémoire sur les découvertes qu'on vient de faire à Champlieu (Oise).

M. Destrez donne lecture d'une notice sur l'église de Vailly due à M. Ribaux, curé-doyen de cette commune.

NOTICE

Sur l'Eglise de Vailly.

L'église a été construite vers la fin du 12^e siècle. Des connaisseurs l'ont jugé plus ancienne, mais c'est à tort. D'anciens titres donnent pour fondateurs les bénédictins de Saint-Crépin de Soissons. En voici les circonstances :

L'église menaçait ruine. Nivellon I^{er}, de Chérizy, évêque de Soissons, pressa la commune de faire les réparations. Elle n'en avait pas les moyens. Alors il offrit la cure à la riche abbaye de Saint-Crépin, qui s'obligeait à toute la dépense. Une fois en possession du bénéfice, les religieux aimèrent mieux construire une église neuve que de rétablir l'ancienne. Or, Nivellon ne fut élevé sur le siège de Soissons qu'en 1176, et sa donation n'est pas antérieure à 1187. L'édifice fut commencé aussitôt, et achevé en quinze années.

Dans son état primitif, c'est une croix latine à trois nefs, terminée au levant par une abside, et au couchant par une belle rosace et un élégant portail. Sa longueur en dedans œuvre est de quarante et un mètres. Sa largeur prise entre les bras de la croix de vingt mètres.

A l'extérieur, le style d'architecture est tout roman, si l'on en excepte les fenêtres du clocher et le portail, où le plein-cintre commence à céder à l'ogive. Les entablements sont ornés de têtes d'hommes, d'animaux et d'autres sujets symboliques ou imaginaires. Le portail est couronné de jolies statuettes qui ont été mutilées pendant les jours mauvais du dernier siècle. La tour du clocher s'élève au-dessus du chœur. C'est la partie la plus élégante de l'édifice. Sa flèche est postérieure à 1503, où une violente tempête renversa celle qui existait. On

dirait en la regardant qu'elle penche et menace de se renverser vers le sud-ouest. C'est la disposition de l'architecte qui, pour prévenir un nouveau malheur, imagina d'opposer la force de la charpente aux vents qui sévissent avec plus d'impétuosité dans notre site.

A l'intérieur, c'est l'ogive qui règne tant aux voûtes qu'aux arcades des piliers, qui séparent et soutiennent les différentes parties de l'édifice. Ces piliers dans la nef sont au nombre de huit, quatre de chaque côté, sans compter quatorze pilastres de même modèle adossés aux murailles. Le chœur est supporté par quatre piliers plus forts et plus élevés. Tous sont composés d'un faisceau de colonnettes très gracieuses et surmontés de riches sculptures. Aucun ne ressemble aux autres. On y voit des fleurs, des feuillages, des guirlandes, des animaux symboliques ou fabuleux, des têtes d'hommes, de saints, de Jésus-Christ.

Le chœur seul est voûté dès sa fondation primitive ; les bas-côtés l'ont été plus tard. On reconnaît le style du 14^e siècle. Sa grande nef a maintenant un plafond. Mais nos ancêtres, moins délicats que leurs descendants, se croyaient assez abrités par la toiture. Aussi enrichissaient-ils de sculptures les pièces les plus apparentes de la charpente. Elles sont en bois de châtaignier et conservent très bien leurs sculptures. Le nouveau plafond prive le vaisseau d'une très belle rosace, évidemment destinée à l'orner et à l'éclairer.

Voilà pour l'édifice primitif. Plus tard on le jugea trop étroit, et on l'agrandit à quatre reprises : 1^o On ajouta deux chapelles parallèles entre les bras de la croix et l'abside ; 2^o une gracieuse petite chapelle à l'ouest du bras gauche ; 3^o une seconde à l'ouest encore de celle-là ; et 4^o une très grande et élégante chapelle à l'ouest du bras droit de la croix.

Ces additions nuisent à la régularité extérieure du mo-

nument ; mais à l'intérieur elles sont d'un très bon effet. Elles procurent d'ailleurs à l'archéologue le plaisir de reconnaître dans le même édifice les phases successives et les diverses ornementsations de l'architecture gothique. On retrouve dans cette église du roman, du gothique du 12^e, 13^e, 14^e, 15^e et 16^e siècles.

Cette église offre un intérêt véritable, et qui est apprécié des connaisseurs. Le congrès de Rheims l'a signalée comme une des plus curieuses du Soissonnais, si riche en beaux édifices religieux. M. Desmousseaux de Givré, qui la visita avec autant d'intelligence que de soin, quand il était préfet de l'Aisne, l'a fait classer parmi les monuments des beaux arts. Que n'est-il encore à notre appui, pour lui obtenir les secours dont elle a si besoin pour sa conservation même ! Toute la toiture est en si mauvais état, que l'édifice est compromis, si, bientôt, on ne nous vient en aide.

Ce que nous avons le plus à désirer après, c'est de rendre à l'intérieur de l'édifice toute son élégance. Il faudrait baisser d'environ un mètre le dallage qui est au-dessus des socles, reporter le plafond de la nef contre la charpente de la toiture, ce qui rendrait au monument toute sa grâce, son caractère grave, religieux, toute sa beauté, l'élégance à ses colonnes, la hardiesse à sa voûte, et procurerait la vue de son admirable rosace.

M. l'abbé Poquet ne croit pas que la charpente de l'église de Vailly soit en bois de châtaignier ; c'est là un vieux préjugé qui ne repose sur aucun fondement. La charpente de Vailly est comme celle de nos grandes cathédrales, en bois de chêne du pays. On peut voir, ajoute l'honorable membre, ce qui a été dit dans le Bulletin des comités historiques (1).

(1) Tome I, pages 89, 160, 247, 248, 262, 369, 295, 340 ; tome II, pages 152, 498, 514, 517, 532. Histoire de Chateau-Thierry Tome II, page 26.

La Société désirerait aussi posséder les preuves que M. le doyen dit avoir entre les mains sur l'origine de l'église ; ce serait là une de ces bonnes fortunes auxquelles elle n'est pas habituée en fait de dates importantes.

M. Gencourt observe que les clochers de Chery-Chartrouve, de Saint-Pierre-Aigle, de Vailly sont bâtis sur un plan incliné afin d'opposer plus de force à la tempête et aux vents.

M. Daras envoie un travail sur la découverte d'un Lophiodon.

Ces deux derniers mémoires ayant provoqué diverses objections, la discussion en est remise à la prochaine séance.

Le Président,

DE LAPRAIRIE.

Le Secrétaire,

L'Abbé POQUET.



BULLETIN

DE LA

SOCIÉTÉ ARCHÉOLOGIQUE HISTORIQUE

ET SCIENTIFIQUE

DE

SOISSONS.

SEPTIÈME SÉANCE.

Mardi 2 Juillet 1850

Présidence de M. de Laprairie.

Le procès-verbal de la dernière séance est lu et adopté.

M. le vicomte de Courval, à Pinon, membre du conseil général de l'Aisne, est nommé à l'unanimité membre titulaire de la Société.

M. le maire de Soissons informe M. le président que la ville est obligée de donner aux Dames religieuses de l'Enfant-Jésus le local affecté jusqu'ici aux réunions de la Société, mais qu'il met à sa disposition, pour le même objet, le petit salon de la mairie toutes les fois qu'il n'y aura pas d'assemblée municipale.

M. Périn est chargé de déposer à la bibliothèque, au nom de M. Dieu de Château-Fhierry, des notes sur la ville de Soissons recueillies par M. Paté, ancien notaire.

Ces notes paraissent contenir quelques faits et des renseignements sur les rues principales de la ville.

M. Tétart de Genlis envoie le calque d'un tableau fort ancien représentant Jésus-Christ bénissant de la main

droite, et tenant de la main gauche un livre scellé; les quatre évangélistes occupent les coins du tableau.

M. Tétart sera prié de communiquer à la Société ce curieux émail dont on pourra faire un dessin exact.

M. le président réclame la solution d'une proposition qui a été faite à la Société, savoir si elle comptait employer une partie de ses fonds libres à quelques publications intéressantes pour le pays, ou à faire exécuter des fouilles.

M. l'abbé Lecomte croit que le meilleur emploi qu'on puisse faire des fonds de la Société, c'est d'augmenter les publications qui forment à elles seules toute l'importance et la vie d'une société.

M. Decamp croit, de son côté, que les fouilles ne sont pas moins intéressantes pour l'histoire de l'art dans le pays.

Un membre émet une troisième proposition, celle de faire d'abord exécuter des fouilles sur le terroir de Ressons, dans un lieu dit la ville d'Arleae, au-dessus de Pontarcher. Il paraît que cet endroit, où on a déjà découvert des fibules, des pièces de monnaies, un aqueduc, des murs et jusqu'à des œufs cachés à deux mètres dans la grève offrirait des chances de trouvailles peut-être considérables.

Cette proposition est adoptée. Il est convenu qu'après les autorisations obtenues, et l'enlèvement des récoltes, la Société fera exécuter des fouilles sous la direction de plusieurs de ses membres.

M. de Laprairie soumet à l'examen de la Société plusieurs lampes antiques, à trois rangs de perles; l'une d'elle a été trouvée au Mail.

M. Decamp met sous les yeux de la Société le *fac simile* d'une pierre tombale placée dans le transept méridional de la cathédrale de Soissons, et dont il est parvenu à déchiffrer plus heureusement que ses prédécesseurs quel-

ques mots qui feraient croire que ce personnage aurait fondé, ou enrichi la chapelle de Saint-Jean-Baptiste.

Qui. . hanc capellam B. Joh. 15. Bapt.

Obiit Anno D. M. CC.

M. Williot donne communication de quelques médailles en argent trouvées à Brunehamel et à Clermont; ce sont trois Philippe-l'Ancien; quatre Otacilia; deux Julia Maesa, Julia Mammea; un Dieu; deux Antonin-le-Pieux; deux Philippe; deux Galienus; six Valerianus; un Salononia; un Geta; un Sévère.

M. Bryois écrit de Roucy :

« MONSIEUR,

» Je vous adresse copie d'une transaction authentique entre le seigneur et les habitants de Montaigu, relative aux usages communaux. L'examen de cette transaction m'a suggéré la pensée de vous soumettre les quelques questions suivantes :

- » 1^o Quelle est l'origine des usages communaux ?
- » 2^o Provenaient-ils des seigneurs féodaux ?
- » 3^o Ne dépendraient-ils pas au contraire du domaine royal ?
- » 4^o Le droit d'usage emportait-il le droit à la propriété du fonds ?
- » 5^o En supposant que les usages relevassent directement de la couronne, quel était ce droit des seigneurs (un quart) dans lesdits usages ?
- » 6^o Quel était le caractère de la somme payée au roi par les usagers, impôt, redevance, etc ?
- » Cette question de l'origine des usagers est inséparable de l'histoire des communes.
- » Je vous annonce avec une bien vive satisfaction que j'ai reçu l'autorisation de parcourir le *chartier* du châ-

teau de Roucy. Je vais me mettre incessamment à la besogne. D'avance je puis vous promettre que mon examen sera minutieux et bien complet. Je serais heureux de faire quelque trouvaille intéressante pour le pays.

» J'aurai bientôt l'honneur de vous mettre au courant du commencement de mes recherches. »

La demande faite par M. Bryois ayant besoin d'être étudiée plus à fond, est renvoyée à une commission de trois membres, qui seront chargés de lui adresser un rapport.

M. l'abbé Daras donne la description d'un ivoire du 12^e siècle connu, au musée de Cluny, sous le nom de châsse de saint Yves de Braisne. M. l'abbé Poquet possède quatre magnifiques dessins de ce curieux ivoire dûs à la patience et au beau talent de M. Gallouzeau de Villepin, membre correspondant. La Société admire la netteté et l'exactitude scrupuleuse de ce dessin. On voit que l'artiste parisien n'a rien voulu inventer, ni même corriger. Il s'est contenté de rendre la figure et les incrustations de l'ivoire avec toute leur raideur et leur dureté. C'est un vrai *fac-simile* qui peut dispenser d'avoir l'objet réel sous les yeux, tant il a dans l'exécution de fidélité et de précision.

MESSIEURS,

Parmi les œuvres d'art précieusement conservées jusqu'à la révolution dans l'abbaye de Saint-Yves de Braisne, l'une des plus magnifiques était, sans contredit, la charmante petite châsse qui renfermait les ossements du saint archevêque de Rouen. Ce beau reliquaire, aujourd'hui admiré comme l'un des plus curieux ouvrages de la sculpture romane du 12^e siècle, est en ivoire massif, et remarquable, autant par la richesse du sujet, que par l'originalité de l'exécution et l'ancienneté de son existence. On sait que pour conserver le corps de saint Yves,

et le dérober à la fureur des Normands, il avait été transporté au 10^e siècle de la cathédrale de Rouen dans l'église de Braisne, et que Braisne, qui n'avait été jusque-là qu'un endroit obscur, fut tellement illustré à cette époque par les miracles, que les habitants furent obligés de donner au village un agrandissement nécessité par le concours des populations. Or, ce fut à l'occasion et en reconnaissance de ces faveurs du ciel qu'à l'endroit même où ces merveilles s'étaient accomplies, vers 1150, un monastère fut fondé, une basilique construite, et notre reliquaire sculpté. Dès-lors, pendant le moyen-âge, la châsse de saint Yves, placée dans la basilique, fut toujours honorée dans le pays avec le plus profond respect. Les hommes de goût ne remarquaient pas sans plaisir la beauté de ce petit monument; et, en 1725, Hugues, évêque de Ptolemaide, et abbé d'Estival, passant à Braisne pour recueillir les matériaux de son histoire générale des abbayes de Prémontré, contempla le curieux coffret et ses nombreux personnages avec admiration. Il fut frappé surtout de l'art et de l'élégance du travail, *arte elegantè elaborata*, dit-il, lui-même dans sa description.

A l'époque de la révolution, les populations de la contrée attribuaient encore à la châsse de saint Yves de Braisne la vertu d'opérer des miracles, et elle continuait de jouir en paix de cette légitime vénération dont elle était, depuis tant de siècles, en possession. Elle ornait, en 1795, la chapelle sépulcrale de l'abbé Barthélemy.

Maintenant par quelle fatalité, quand Braisne sauvait sa belle basilique de Saint-Yves, cette chapelle sépulcrale fut-elle renversée? et par quel bonheur le précieux coffret a-t-il échappé sain et sauf à la destruction, c'est ce que j'ignore; la tradition locale en aura probablement conservé le souvenir. Quoi qu'il en soit, il paraît certain que ce rare morceau de sculpture passa, sous la restauration, dans le musée particulier de M. Brunet-Denou;

et qu'à l'époque de la vente de cette collection, M. Baron s'en rendit acquéreur. Cataloguée dans le riche cabinet de cet amateur sous le n° 107, c'est là que cette chasse fut dessinée pour la première fois, et publiée par Hauser, dans le moyen-âge monumental. Cette lithographie, quoique faible, révéla à M. Dusommerard, qui exhumait de la poussière tous les chefs-d'œuvre cachés de l'art chrétien, un de ces merveilleux édicule de l'art primitif, fruit de la patience et du génie, et il s'empressa d'en doter le musée des Thermes, où il se trouve aujourd'hui exposée sous le n° 599, salle du fond.

C'est là où j'eus le plaisir de le découvrir au mois de septembre dernier, et de recueillir, comme par hasard, l'histoire de ses adjudications.

Le musée de Cluny compte actuellement cent vingt-cinq ivoires sculptés du moyen-âge. De ce nombre, trois seulement, y compris la chasse de saint Yves, appartiennent au 12^e siècle. Une telle rareté ne doit sans doute inspirer que trop de regret, sur l'aliénation et le départ du pays, d'un ivoire qui l'emporte à tous égards, non-seulement sur les autres produits de l'art contemporain recueillis dans le musée, mais qui est même incontestablement supérieur, sauf la grande chasse rehaussée d'or du 14^e siècle, à tous les autres ivoires de cette célèbre collection.

Néanmoins sa conservation se trouvant désormais assurée, nous nous contenterons d'en donner ici une brève description.

Cette chasse offre l'aspect d'une petite maisonnette allongée, et dont la toiture serait adoucie en biseau à chaque pignon.

Elle rappelle assez bien à l'esprit ces petits monuments que les architectes des cathédrales, ou les rois, fondateurs d'abbayes, portent entre les bras sur leurs dalles funéraires. Les quatre façades du bas sont occupées par une galerie continue, et les entre-colonnements peuplés

de personnages, debouts dans leurs niches, et représentant l'histoire de l'Ancien et du Nouveau-Testament.

C'est sous cette gracieuse colonnade, sur les toits qui la surmontent, et jusque sur les pignons, que le sculpteur roman a imaginé de représenter, en pied et nommément, les anges et les archanges ; les temps avant le déluge : Adam, Noé ; l'époque des patriarches, depuis Abraham jusqu'à Moïse ; les pontifes, comme Aaron et Samuël ; les ancêtres de Jésus-Christ, comme Jessé ; les rois de Juda, David, Salomon, Roboam ; les prophètes, comme Jérémie, Jonas, Daniel et Isaïe. Puis arrivant aux temps évangéliques : saint Simon, saint Joseph ; la sainte Vierge ; les mystères ; les rois Mages ; Jésus, sauveur du monde, entouré de ses quatorze apôtres.

Toutes ces statues, entaillées au vif dans l'ivoire, se tiennent adossées contre le monument dans une multitude de petits portiques en saillie. Quarante-six pilastres quadrangulaires posés sur leur piédestal, et coiffés de leur chapiteau de feuillage, supportent l'arcature au-dessus de laquelle des tourelles crénelées s'élèvent entre chaque arcade, et vont soutenir, de leurs pyramides légères, les combles de la toiture.

Tel est le reliquaire de saint Yves de Braisne ; il n'occupe pas un tiers de mètre carré, et cependant c'est dans un si petit espace, que le ciseau du 12^e siècle sacrifiant impitoyablement la mollesse des poses et les gracieux contours des draperies, a su resserrer l'ensemble le plus instructif et le majestueux qu'il soit donné à l'art de concevoir.

M. Lecomte tout en reconnaissant l'intérêt artistique qu'offre cette châsse, proteste contre son authenticité comme ayant renfermé les reliques de saint Yves ; l'ancienne châsse, ajoute l'honorable contradicteur, était en

vermeil, ornementée de statuettes ; on a conservé la main d'une de ces statuettes.

M. Daras affirme qu'il y avait deux châsses de saint Yves, l'une contenant le corps du saint, et l'autre les parties les plus délicates du corps ; c'est cette seconde qui a été achetée du curé de Braisne en 1813.

M. Lecomte insiste et donne les détails les plus circonstanciés pour annihiler l'opinion de M. Daras. Il dit que la châsse de St-Yves a été portée le mercredi de la Pentecôte 1793, et brisée à l'angle de la rue du Martois.

M. Daras trouve que ces détails n'infirmant en rien son sentiment ; il a trouvé au musée de Cluny et dans les notes de M. Dusommerard des preuves suffisantes.

M. Betbeder expose que le voyage d'exploration arrêté pour Champlicu n'a pu s'effectuer. M. Betbeder invite les membres de la Société à visiter le plan en relief de Saint-Jean-des-Vignes, dont il s'occupe en ce moment.

Le Président,

DE LAPRAIRIE.

Le Secrétaire,

L'Abbé POQUET.



BULLETIN

DE LA

SOCIÉTÉ ARCHÉOLOGIQUE HISTORIQUE

ET SCIENTIFIQUE

DE

SOISSONS.

HUITIÈME SÉANCE.

Mardi 7 Août 1850

Présidence de M. de Laprairie.

OUVRAGES OFFERTS.

M. Didron, secrétaire du comité des arts et monuments, directeur des Annales archéologiques, remercie la Société du diplôme qu'elle lui a conféré, en qualité de membre honoraire de la Société, et il offre à ses nouveaux collègues, comme témoignage de gratitude, le Manuel de la peinture, ouvrage capital, et que le savant archéologue a découvert au mont Athos, dans un voyage qu'il fit en Grèce.

M. Grehen fait hommage à la Société d'une magnifique tête en marbre blanc, et qui semble accuser l'habileté du ciseau romain.

Vifs remerciements et classement.

COMMUNICATIONS.

M. Gencourt présente le plan des fouilles que la So-

ciété vient d'entreprendre près de Pontarcher, commune de Resson-le-Long. Les ouvriers ont mis à jour, sur un carré long de 222 mètres sur 136, de nombreux vestiges de constructions, des aqueducs pavés en larges tuiles à rebords, des espèces de puisards où affluent les conduits ; quelques-uns de ces conduits sont presque à la surface du sol et pratiqués dans la cavité d'une pierre d'un petit diamètre, ce qui les fait ressembler à une gouttière. On a retrouvé, aux angles de ce carré, de nombreuses cellules de 3 mètres sur 4, alternées comme un damier, ordinairement deux plus grandes et deux plus petites.

M. l'abbé Daras croit que ces petites habitations sont ce qu'on appelle en Italie *Cubicularia*.

M. l'abbé Poquet pense que cet emplacement a dû être autrefois un établissement romain, peut-être un de ces camps permanents qu'on échelonnait le long des chemins de l'Empire ; il faudrait, dans ce cas, retrouver les remparts et les talus de cette sorte de retranchement.

La Société décide qu'elle continuera ces fouilles intéressantes. Une somme de 200 fr. est allouée sur celle de 300 fr. accordée par le ministère comme encouragement pour les travaux de la Société.

M. Destrez propose de publier un compte-rendu exact de tous les ouvrages offerts à la Société.

La Société trouve que ce travail serait trop long et trop dispendieux.

M. Decamp voudrait qu'on réduisit ce travail à une table détaillée, où l'on rendrait un compte très-abrégé des ouvrages qui intéressent le pays.

La Société se range à ce dernier avis, et accepte l'offre que lui fait M. Decamp de se charger, en qualité d'archiviste, de dresser la table générale dont il est question.

Cette table sera imprimée à la fin de chaque volume.

M. de Laprairie lit une notice sur l'église et le château de Berzy.

BERZY,

Son Eglise et son Château.

Quoiqu'il ait été publié depuis quelques années de nombreuses monographies de cathédrales, de simples églises et de vieux châteaux, les archéologues ne se sont pas encore mis d'accord sur la manière de traiter ce sujet. Les uns veulent qu'on se borne à une description concise, purement archéologique, du monument que l'on a sous les yeux ; les autres pensent au contraire qu'il est permis, s'abandonnant à ses impressions, de communiquer à ses lecteurs ce que sa vue a produit d'émotions ; et que le site où il est placé, et les objets étrangers qui l'environnent ajoutent à ce qu'il vaut, pris en lui-même. Je crois que, comme en toutes choses, il ne faut pas avoir de système exclusif, et que l'on peut s'accorder le droit de décrire et de peindre au moins, en quelques mots, le paysage où se trouve placé le monument que nous voulons faire connaître. Comment d'ailleurs l'isoler complètement des objets qui l'entourent ? La manière dont nous le jugerons ne se ressentira-t-elle pas toujours, même malgré nous, de la manière dont ils nous aura impressionné ? Qui n'a remarqué souvent à quel point les circonstances étrangères aux choses elles-mêmes nous les font voir sous un jour plus ou moins favorable ? Et puis, la situation d'un monument n'est pas sans intérêt au point de vue archéologique et historique ; les exigences de l'art n'étant pas les mêmes pour toutes les positions, il est curieux de constater si l'architecte en a tenu compte ; enfin s'il a approprié ses constructions aux lieux où il avait à les élever. Voilà pour la question d'art ; quant à la question historique, elle me paraît avoir aussi son importance. J'ai cru remarquer, par exemple, que le

grand nombre des châteaux anciennement fortifiés qui se trouvent dans les environs de Soissons (1) sont placés sur des points élevés, et qu'au contraire dans la Picardie, on les rencontre plus souvent dans des lieux marécageux. Or, ce qui fait l'objet de mon observation ne tient-il qu'à la nature de deux pays ? ou bien pourrait-on y voir soit deux systèmes de défense de deux peuples distincts, soit des dates différentes, plus récentes ou plus éloignées, selon le système adopté. Ainsi, l'on attribuerait les châteaux-forts, entourés de fossés remplis d'eau, à des peuplades tout-à-fait primitives, et l'on verrait, dans les forteresses perchées sur des points élevés, le commencement de l'art des fortifications.

J'abandonne ces considérations, qui seraient peut-être mieux placées dans un ouvrage spécial, pour parler de Berzy, de son église et de son château.

Le village de Berzy-le-Sec est situé à six kilomètres de Soissons, sur une langue de terre qui s'avance comme un promontoire dans la vallée de la Crise. De cette position, la vue s'étend au loin et rencontre, presque à l'extrémité de l'horizon, la tour de la cathédrale et l'ancienne abbaye de Saint-Jean-des-Vignes, dont les flèches aériennes viennent admirablement meubler ce paysage, l'un des plus beaux de notre pays.

Berzy doit, à sa position élevée et à l'absence de sources et de ruisseaux, le surnom qui lui a été donné (2). *L'Etat du diocèse de Soissons*, imprimé en 1785, traduit Berzy par *Berziacur*. Dans une charte du 13^e siècle, reproduite par le cartulaire de Saint-Léger, folio 12, verso (bibliothèque du séminaire de Soissons), on trouve ce nom déjà écrit ainsi *Berzy*. Je dirai, en passant, que la

(1) Concy, Pierrefonds, La-Ferté-Milon, Braine, etc.

(2) Sec comme Berzy, est un dicton souvent employé par les classes inférieures du Soissonnais.



Chapiteaux de l'Eglise de Berzy

lecture des vieux manuscrits conduit à affirmer que déjà vers la fin du 13^e siècle, le plus grand nombre des noms de lieux étaient orthographiés et prononcés à peu près comme ils le sont encore aujourd'hui.

Le village de Berzy, qui fait partie maintenant du canton de Soissons, dépendait autrefois de la châtellenie de Pierrefonds (1), et en était une des ouze mairies. Les lieux remarquables de cette châtellenie, dit l'historien du Valois, sont le château de Martimont, Cœuvres, chef-lieu du duché d'Estrées, les terres de Berzy et de Villers-Hélon, etc.

Au moment de la révolution, madame la princesse de Chumay, née de Saint Fargeau, était dame et vicomtesse de Berzy.

CHAPITRE.

Berzy, qui n'est aujourd'hui qu'une annexe de Courmelles, avait autrefois un chapitre composé de huit chanoines, qui avait été fondé en 1524, par Nicolas Louvain, seigneur du lieu. Le curé en était le doyen, et les autres chanoines, en général choisis parmi les cures des environs, étaient présentés par le seigneur de Berzy, et nommés par l'évêque de Soissons. Les chanoines s'assemblaient, le premier lundi du mois, dans l'église de Berzy pour y faire l'office, et pour cette obligation, ils recevaient un muids de blé. C'est ainsi que les choses se trouvaient arrangées en 1789; mais, à l'origine, les chanoines résidaient à Berzy, et recevaient des prébendes les plus considérables auxquelles Nicolas Louvain avait pourvu par la donation de terres, bois et prés. De son côté, la dame de Louvain, femme du fondateur, avait « gratifié » les nouveaux chanoines de nombre d'ornements très-

(1) Carlier, Histoire du Valois Tome I. Introduction.

» riches et très-élégants, travaillés de ses propres
» mains. » (1)

En 1690, Annibal d'Estrées, devenu seigneur de Berzy, tenta de transporter, à Cœuvres, le chapitre de Berzy ; mais il ne put réaliser son projet. (2)

Le chapitre de la cathédrale de Soissons, qui présentait à la cure de Berzy, partageait, avec les religieux de Saint-Médard, la dîme de la commune, dont, cependant, une faible partie avait été cédée au curé.

ÉGLISE.

Il est une surprise que l'on éprouve souvent lorsque l'on parcourt notre pays, c'est de trouver, dans un village qui n'a pas et n'a jamais pu avoir une grande importance, un monument charmant, orné de nombreuses sculptures, et où l'on n'a rien négligé pour le rendre digne du Dieu qui y est adoré. Ici, cela s'explique naturellement par l'existence dans les mêmes lieux d'un château, qui n'a pas dû cesser d'appartenir à de puissantes familles.

Extérieur.

L'orientation de l'église de Berzy, ce qui est rare, est à peu près parfaite.

On a souvent traité la question de l'orientation des églises ; mais pour la résoudre d'une manière satisfaisante, il aurait mieux valu moins disserter et plus vérifier ; c'est ce que j'ai fait, et pour moi, il résulte de mes observations, sur un assez grand nombre d'églises : 1^o que la direction vers l'orient est rarement parfaite ; et 2^o que l'on s'en est beaucoup écarté, lorsque la disposition du

(1) Mémoires manuscrits du chanoine Cabaret. Tome II

(2) Mémoires manuscrits du chanoine Cabaret. Tome II

terrain présentait des difficultés (1). La conséquence que je tire de ce fait bien constaté, c'est que l'orientation des églises pendant les 11^e, 12^e, 13^e, 14^e et 15^e siècles était un principe, il est vrai, mais un principe élastique.

A son extérieur, l'église de Berzy est entièrement romane, non pas dans le genre lourd, écrasé et massif de la période des 10^e et 11^e siècles, mais dans le style élégant et fleuri du milieu et de la fin du 12^e. D'ailleurs, l'ogive qui vient se montrer à l'arc triomphal du chœur accuse évidemment cette dernière date.

Une seule porte à plein-cintre s'ouvre dans le pignon de l'ouest pour donner entrée dans l'église. La baie, loin d'en être surbaissée comme il arrive fréquemment lorsqu'il s'agit de ce genre d'édifice, s'élève dans de belles proportions. Son cintre, orné d'archivoltes, repose sur trois colonnettes annelées; le tout est couronné d'un cordon de rinceaux très bien exécutés. Dans le gable, l'architecte a placé une simple fenêtre romane, ornée de quatre colonnettes annelées. Encore au-dessus de cette fenêtre, il existe une autre baie qui semble avoir servi de porte à un pont qui serait venu y aboutir, et qu'on y aurait jeté autrefois d'une galerie placée au haut de l'angle du mur sud-est du château (2).

Les murs de la nef et des bas côtés n'offrent rien de remarquable. Les corniches qui supportent le toit ne présentent aucune ornementation; il y a tout lieu de croire qu'elles ont été refaites à une époque assez récente.

Une tour carrée s'élève sur le transept, ou plutôt sur

(1) La cathédrale de Soissons dévie un peu vers le nord. L'ancienne abbatale de Morienval est tournée vers le nord-est. L'église de Laffaux (12^e siècle), celle de Vassemy, et beaucoup d'autres, ne sont pas exactement orientés.

(2) La distance, entre l'église et ce mur, est de huit mètres environ.

la place où devraient s'allonger les bras de la croix ; elle n'a pas une hauteur considérable, mais elle est d'une belle construction. On peut supposer, avec assez de vraisemblance, qu'elle a été pendant longtemps surmontée d'une flèche en pierre. Chacune de ses quatre faces porte deux fenêtres avec moulures et colonnettes. Les contre-forts sont également ornés de colonnettes qui règnent avec celles des fenêtres.

L'église se termine par une petite abside en cul de four dont la double corniche est formée d'un cordon de feuilles entablées, et d'une rangée de têtes saillantes d'hommes et d'animaux ; enfin un fronton triangulaire faisant saillie donne une espèce de prolongement à l'abside. La fenêtre de ce fronton, ainsi que les deux autres de l'abside, ont leurs baies ornées d'abord de deux tores, puis d'un cordon ou guirlande de quatre feuilles, et enfin d'un troisième tore, plus gros que les deux premiers (1). Pour compléter l'ornementation de cette partie de l'église, une corniche de rinceaux et de petites têtes saillantes bien fouillés et très-finement travaillés règne au-dessus des armiers des contre forts, et suit le contour des fenêtres ; enfin les angles du fronton ont reçu deux colonnettes dont le chapiteau est formé d'une tête dont la bouche énorme porte d'un côté un petit animal ras, lièvre ou lapin, et de l'autre deux serpents.

Quand après avoir gravi la montée longue et fatigante qui conduit au village de Berzy, on arrive au pied de la tour et de l'abside de son église, on s'arrête avec un véritable plaisir pour admirer ces pierres si bien appareillées, ces moulures si bien profilées, ces sculptures si délicatement sculptées ; en un mot, tout cet ensemble si pur d'un des plus charmants monuments de l'architecture romane.

(1) Le tout sans chapiteau.



Vue de la Tour et de l'Abside de l'Eglise de Berry.

Intérieur.

La nef ne se compose que de trois travées dont les arcs en plein-cintre reposent sur des piliers larges et peu épais, cantonnés de colonnes demi-engagées qui ont été placées dans l'intérieur de l'arcade, et non du côté de la nef et des collatéraux. Cette disposition, souvent adoptée à cette époque, avait sans doute pour but de laisser libre toute la partie de l'édifice destinée aux fidèles, en évitant d'en diminuer la largeur. La disposition contraire, c'est-à-dire lorsqu'on faisait saillir la colonne sur la nef et les bas-côtés, avait le grand avantage de fortifier le point destiné à recevoir la retombée des voûtes; mais, ici, elle n'avait pas d'objet, la nef de Berzy n'ayant jamais été destinée à recevoir des voûtes en pierres.

Des quatorze chapiteaux de la nef, quatre ont été hachés pour faire place à des boiseries; les autres sont simplement ornés de feuilles aquatiques d'un bon goût.

J'ai dit, plus haut, que l'église de Berzy n'avait pas de transept; le chœur se trouve donc placé immédiatement où finit la nef et sous la tour. Il est voûté à arceaux formés de gros tores qui viennent s'appuyer sur une colonne engagée accompagnée, du côté du sanctuaire, de trois colonnettes, et, du côté de la nef, d'une seule colonnette. Pour les arcs de cette voûte, l'ogive qui, sans doute ne faisait encore qu'apparaître, a été adoptée par l'architecte; il a fait ce que l'on remarque dans la plupart des églises de transition: le plein-cintre est conservé pour les petites ouvertures. L'ogive est employée là où un écartement considérable offre le danger d'une plus forte poussée (1).

(1) Cette observation, que j'ai eu l'occasion de répéter souvent, m'a convaincu qu'à son origine, ce n'était pas par caprice et pour-

La passion pour un jour abonda et éclatait, qui a causé la ruine de nos grandes verrières pendant les deux derniers siècles, est passée aussi par Berzy. Pour arriver à ce résultat si envié, on n'a pas craint, en agrandissant les deux fenêtres du rez-de-chaussée de la tour, de couper impitoyablement les archivoltés et corniches qui les accompagnaient à l'extérieur, et les chapiteaux curieux dont elles devaient être ornées à l'intérieur.

L'abside, très-petit hémicycle, percé de trois fenêtres romanes, porte une voûte dont les arêtes sont composées de trois tores cylindriques. Un autel et un pavé en marbre lui donnent une physionomie moderne, et un grand retable de style grec ou romain achève de lui ôter son caractère primitif. Un autre inconvénient de cette lourde machine, c'est de masquer, non-seulement la fouère du fond du sanctuaire, mais encore tout le renforcement que présente, à l'intérieur de l'église, le fronton, espèce d'appendice de l'abside dont j'ai déjà parlé. Il est facile de se rendre compte du mauvais effet qu'il produit, si l'on remarque que le peu de bonheur du chœur et de l'abside de Berzy était heureusement corrigé, lorsque la vue pouvait se prolonger jusqu'à la fenêtre centrale et se reposer sur les vitraux peints dont elle était sans doute ornée.

Après avoir signalé l'existence du renforcement pratiqué au chevet de l'église de Berzy, il n'est peut être pas sans intérêt de rechercher quelle en était la destination. Dans un grand nombre d'églises des départements de la Somme et de l'Oise (1), on voit encore aujourd'hui

le plaisir de faire du nouveau, que l'ogive avait été employée ; mais à cause des avantages qu'elle présentait dans la construction des grandes voûtes

(1) Voir les observations que M. Charles Bazin, consulté par moi, m'a adressées sur ce sujet. Page 32 de ce volume.

un Saint Sepulchre placé au fond du sanctuaire ; l'ornementation même des colonnes et des arceaux de la voûte est appropriée à ce sujet. On y a représenté les insignes de la Passion, les saintes femmes et d'autres motifs analogues ; mais toutes ces églises appartiennent aux 13^e et 16^e siècles, et si l'on peut supposer que l'on n'a fait que reproduire alors ce qui se pratiquait dans les siècles antérieurs, on ne peut l'affirmer d'une manière positive. D'un autre côté, il est bien établi maintenant que dans certaines églises du 15^e siècle, la travée centrale de l'abside était occupée par un autel sur lequel étaient déposées les châsses contenant les reliques des saints. Je pense que l'enfoncement de Berzy a eu l'une ou l'autre de ces destinations ; mais, à défaut d'indications particulières, je ne crois pas devoir me prononcer pour l'une plutôt que pour l'autre (1).

L'église de Berzy a été construite dans de petites dimensions ; la nef a 16 mètres 25 centimètres, le chœur 5 mètres, l'abside 5 mètres 90 centimètres, ce qui donne une longueur totale de 25 mètres 15 centimètres ; la largeur est de 6 mètres 25 centimètres ; les bas-côtés ont 3 mètres 40 centimètres.

Chapiteaux du chœur et de l'abside.

Gros pilier de gauche (nord) supportant la tour. A la colonnette qui regarde la nef, feuilles et branches entrelacées. A la colonne engagée, trois personnages debout couronnés, vêtus de longues robes, et ayant à leurs pieds deux édifices, s'avancant vers trois autres personnages

(1) On pourrait encore supposer, avec beaucoup moins de vraisemblance, il est vrai, que le constructeur de l'église, s'il était l'un des seigneurs de Berzy, s'était fait préparer cet endroit de l'abside pour y placer son propre tombeau.

dont un paraît être assis ou à genoux, et tenir un enfant dans les bras. A la suite de ces derniers, deux personnages debout, les yeux levés au ciel semblent contempler un ange sortant d'un nuage; près d'eux, le sculpteur peu habile, a figuré de petits objets dans lesquels on croit reconnaître des chiens ou des moutons (1). Les trois colonnettes qui viennent ensuite sont garnies, comme la précédente, de feuilles et de branches entrelacées.

Deuxième pilier (nord). Au faisceau de colonnettes dont il est composé, feuilles diverses mal caractérisées où l'on distingue cependant l'acanthé du 12^e siècle; le règne animal n'y est représenté que par un seul grand oiseau placé au centre d'un des chapiteaux.

A l'une des deux colonnettes de la fenêtre qui vient ensuite, deux animaux fantastiques.

Les deux longues colonnettes qui, de chaque côté de l'abside reçoivent la retombée de la voûte, ont été arrachées pour faire place au retable.

Au fond du sanctuaire, quatre colonnettes portent des chapiteaux curieux. A la première, une tête humaine accompagnée, de chaque côté, d'un grand oiseau dressé sur ses pattes et lui posant le bec sur le crâne. A la seconde, deux sortes de dragons à face d'hommes dont les joues viennent s'appuyer l'une contre l'autre sous l'angle du tailloir. A la troisième, grosse face avec un corps raccourci, portant à la fois deux bras et deux grandes ailes qui remplissent les angles du chapiteau. A la quatrième, deux serpents dont les queues dressées

(1) Malgré ma résolution de ne pas m'engager dans l'interprétation des divers sujets représentés sur les chapiteaux de Borzy, je ne puis laisser passer celui-ci sans remarquer qu'il semble offrir une double scène, l'adoration des Mages, et l'annonce de la bonne nouvelle aux Bergers.

vont se perdre dans une grosse tête qui vomit, par une bouche énorme, un long corps de crapaud.

La fenêtre de droite (midi) de l'abside est accompagnée, comme celle qui lui est symétrique, de deux colonnettes. A l'une d'elles, on voit, dans les angles des chapiteaux, deux personnages debout et les bras en avant, passés dans le feuillage qui en forme le milieu.

Le faisceau de colonnettes qui vient après ne nous présente que des feuilles de différentes espèces, et un seul chapiteau, meublé de deux griffons, placés dos à dos avec les ailes relevées et se touchant à leurs extrémités.

Nous arrivons au grand pilier du midi. Première colonnette, répétition de ce feuillage déjà reproduit plusieurs fois. Deuxième colonnette, deux personnages debout, couverts de manteaux, portent sur leurs épaules un instrument dont la nature n'est pas parfaitement déterminée. J'ai cru reconnaître dans l'un une bêche, et dans l'autre une scie. Troisième colonnette, deux oiseaux adossés retournent le cou pour se becqueter, au-dessus d'un vase rempli de fleurs. Grosse colonne engagée, quatre petites arcades légères, qui rappellent celles que l'on voit sur les tombeaux chrétiens des premiers siècles, et sur les châsses des 11^e et 12^e siècles, forment l'ornementation du chapiteau de cette colonne. Sous la première, on distingue deux personnages l'un debout, et l'autre assis, tenant un livre à la main. Sous la deuxième, un personnage debout avec un livre à la main. Sous la troisième, un personnage bénissant d'une main, et tenant une croix de l'autre. Sous la quatrième, deux personnages, peut-être des femmes, paraissent s'embrasser.

La sculpture intérieure du chœur et de l'abside de l'église de Berzy est loin d'avoir la finesse et la pureté de goût de ce que l'on voit à l'extérieur. Un de ses défauts

le plus frappant, c'est la grosseur tout-à-fait démesurée des têtes.

Il resterait maintenant à examiner si l'on ne doit voir dans les sujets que je viens de retracer, que le caprice et l'imagination de l'artiste, ou bien, au contraire, si l'on doit y chercher le sens symbolique qui s'y trouve nécessairement; mais cette question m'a paru offrir trop de difficultés pour essayer de la résoudre. Quand on aura décrit et reproduit, par des dessins parfaitement exacts, tous les sujets sculptés dans nos églises, quand, alors, on pourra les rapprocher les uns des autres, les comparer entre eux et les compléter quelquefois l'un par l'autre, ce sera le moment des recherches qui pourront conduire à la véritable interprétation des sujets représentés. Vouloir retrouver trop tôt le sens depuis longtemps perdu de l'art des 12^e et 13^e siècles, ne serait-ce pas risquer de jeter du ridicule sur les études archéologiques?

J'ai supposé, plus haut, que l'église de Berzy avait été construite dans le cours du 12^e siècle, mais je n'ai aucun titre à produire à l'appui de mon opinion; c'est par la comparaison de cet édifice avec d'autres églises de notre pays, antérieures et postérieures, qu'il m'a paru possible d'arriver à une date approximative assez exacte.

Pour partir d'une base incontestable, je m'arrête au chœur de la cathédrale de Soissons qui fut inauguré en 1212 (1). Son style est celui, mais un peu plus sévère, de Rheims et d'Amiens; aussi sa construction dut-elle précéder d'une trentaine d'années au moins ces deux cathédrales, et si elle ne peut leur être comparée pour

(1) Une pierre qu'on voit encore dans la cathédrale de Soissons, et qui est considérée comme authentique par tous les archéologues porte, en caractères du 13^e siècle, l'inscription suivante :

*Anno m^ol^ono bis centeno duodeno
Hunc intrare cho^oram cepit grex canonicorum.*

la grandeur des dimensions et la beauté de l'ornementation, elle a peut-être le mérite de leur avoir servi de modèle (1).

Après le chœur de la cathédrale de Soissons, et en remontant le cours des âges, on rencontre le transept du midi du même édifice dont le style est tout différent. La forme en est ronde comme à Noyon, comme à Tournay; le plein-cintre règne encore aux fenêtres basses, et le mur extérieur se termine par une élégante corniche à modillons. A l'intérieur, une première galerie ou tribune, est surmontée d'une autre petite galerie qui se relie avec celle de la nef et du chœur. Quelques mots de l'obituaire de Saint-Gervais font supposer que ce transept a été construit sous l'épiscopat de Nicolas de Cherizy entre 1175 et 1207. Ce renseignement, qui n'est pas en contradiction avec les idées admises jusqu'ici, laisse un espace bien court pour l'érection de deux parties si différentes de la cathédrale de Soissons. Peut-être faudrait-il reculer, jusqu'en 1160, l'époque de la construction du transept du midi, pour expliquer plus naturellement l'adoption d'un autre genre d'architecture.

L'historien de l'abbaye Notre-Dame de Soissons fixe l'année 1140 pour la date de l'église de cette célèbre abbaye; les deux fenêtres qui, seules subsistent encore,

(1) La cathédrale de Soissons n'a pas, pour seul mérite, une antériorité de date sur les grandes cathédrales du moyen-âge, elle a encore celui d'une harmonie si heureuse dans ses proportions qu'elle réalise, à la lettre, ces paroles de l'Écriture : « Ma maison est une maison de prières. » On n'y sent pas cette majesté et cette immensité qui faisaient dire à l'empereur Napoléon, entrant dans la cathédrale d'Amiens : « *L'impie ne doit pas se trouver bien ici.* » Mais tout y invite à élever ses pensées vers un Dieu bon et miséricordieux. Le constructeur, inconnu de Soissons, était donc un grand architecte, car dans les arts comme en toutes choses *ille tulle punctum*, celui-là a remporté le prix qui sait approprier son œuvre à son objet.

appartiennent au roman fleuri. Tout porte à croire que les grandes arcades intérieures étaient ogivales.

Enfin toujours sans quitter la ville de Soissons, on trouve l'église de Saint-Pierre-au-Parvis construite en 1133; dans cette église, dont le roman paraît un peu plus primitif que celui de l'abbaye Notre-Dame, et qui n'a jamais reçu de voûtes en pierres, on a cependant adopté l'ogive pour les grandes ouvertures.

Si, maintenant, en retournant à l'église de Berzy, on s'arrête à l'élégance du plein-cintre de la nef, à l'ogive de l'arc triomphal et à la décoration de ses sculptures extérieures, on ne peut lui assigner d'autre date que l'espace compris entre 1140 et 1160; c'est-à-dire qu'elle serait postérieure à Saint-Pierre-au-Parvis, et antérieure au transept sud de la cathédrale de Soissons.

Château.

L'ancien château de Berzy qui, depuis longtemps est converti en ferme, paraît être une construction de la fin du 13^e siècle, ou du commencement du 14^e. Les bâtiments d'habitation qui remontaient à cette époque ont complètement disparu. Le corps-de-logis actuel, habité par le fermier, porte le cachet de la renaissance; la distribution en a été changée à plusieurs reprises; mais des cheminées, ornées de colonnes, des fenêtres divisées par deux meneaux en croix, la porte à plein-cintre de la cour, surmontée d'arceaux semblables, indiquent d'une manière certaine qu'il a été, sinon élevé, au moins entièrement refait au 16^e siècle.

L'enceinte des murailles du château de Berzy s'est conservée, sauf quelques parties de murs réparés nouvellement, telle qu'elle était à l'origine. Elle forme un carré un peu irrégulier. Le côté sud-est a 48 mètres de long, celui du sud-ouest (ou des champs), 44 environ,



Porte de l'Ancien Château de Berzy.

Paris chez M. Agathe, Rue de la Harpe, n. 10.

celui du nord-ouest, 51 mètres; et celui du nord-est y compris la porte), 32 mètres. Tous ces murs de défense ont conservé une hauteur approximative de dix mètres; aux quatre angles et contre les courtines, à une distance de douze à quinze mètres les uns des autres, on a placé de larges contre-forts qui étaient surmontés de tourelles avec machicoulis.

La porte, beaucoup mieux conservée que tout le reste, s'avance de six mètres sur la face nord-est du château. Deux hautes tours d'un beau style se dressent à droite et à gauche; elles sont couronnées d'un rang de consoles qui supportaient une corniche et formaient des machicoulis. Le même système de défense est établi au-dessus du cintre de la porte et devait, en surmontant l'ensemble des murailles, établir une galerie de communication entre toutes les parties de la place. Les deux tours dont je viens de parler ne présentent la forme cylindrique qu'à leur couronnement; leur partie inférieure se trouve composée de la réunion de quatre piliers massifs de pierre décrivant à leur base une croix grecque. Comme tous les châteaux de cette époque, celui de Berzy avait son entrée défendue par un pont-levis; les longues pièces de bois, destinées à le manœuvrer, venaient se loger dans deux vides ménagés le long des tours. De cette manière, le dessus de la porte, au lieu de présenter un mur plat avec deux grandes rainures sans élégance, montre un large et beau pilastre, orné de trois écussons et d'un encadrement carré dans lequel on avait sans doute placé autrefois la statue du saint le plus vénéré par les maîtres du château. Sous le passage même de la porte sont pratiquées des niches de forme ogivale où se plaçaient probablement les hommes d'armes qui la gardaient.

Un fossé, creusé dans le tuf et de quatorze mètres de largeur, environne le château; le roc s'est trouvé dans certaines parties assez solides pour qu'on ait pu le couper

verticalement et s'en servir, comme de premières assises, pour la muraille.

J'ai trouvé gisant, dans la cour de la ferme, deux pierres portant des armoiries très-mal gravées. L'un des écussons est écartelé ; le premier quartier porte un *lion*, le second et le quatrième des *fascés*, le troisième deux *léopards* ; on ne peut distinguer les émaux (1). Sur la seconde pierre, j'ai cru reconnaître les armes des Lepelletier qui sont d'*azur au choux de Sinople, le tout accolé d'un serpent d'or* ; mais avec addition de deux choux.

Le château de Berzy ne paraît pas avoir joué un grand rôle dans l'histoire de nos troubles civils et de nos guerres étrangères, car on ne le voit cité dans aucun des chroniqueurs du pays.

Chapelle de Chazelles.

Le hameau de Chazelles, dépendance de Berzy, possédait une chapelle qui a été convertie en grange, et dont le style indique le 15^e siècle. Quelques restes de peintures polichromes paraissant fort anciens mériteraient d'être conservés, ou au moins reproduits par le dessin ; la rareté de ce genre de décoration dans nos églises ne permet pas d'en négliger les plus petits fragments.

Ce monument, placé au fond d'une gorge presque déserte, nous fait juger de la prodigalité avec laquelle le moyen-âge semait partout les édifices religieux.

Vers la fin du 14^e siècle, le territoire de Berzy reçut un présent que ses habitants n'avaient sans doute pas sollicité : on établit, au-dessous du village, dans un lieu qui s'appelle encore aujourd'hui le *champ des pestiférés*, un cimetière pour les lépreux de Soissons. A cette épo-

(1) Je n'ai pu trouver la famille à qui appartenaient ces armes.

que, le nombre des hommes atteints de cette horrible maladie s'étant beaucoup accru, on avait été obligé de porter des réglemens sévères sur l'administration des maladreries. Il semble, d'après les mémoires du chanoine Cabaret, que l'évêque de Soissons possédait, dans cet endroit, une maladrerie destinée à renfermer les ecclésiastiques lépreux de son diocèse.

Depuis quelques années, on s'est appliqué à recueillir tous les détails de mœurs, toutes les croyances populaires, tous les usages bizarres, quelquefois absurdes, souvent ridicules de nos différentes provinces. Ces recherches n'ont, selon moi, rien de puérile; car si elles ne conduisent que rarement à éclairer des questions historiques importantes, elles ont toujours l'avantage d'être des peintures de mœurs intéressantes. On a beaucoup écrit sur les guerres et les événements politiques de notre pays. Pourquoi ne ferait-on pas aussi l'histoire du peuple, ou plutôt des différentes classes qui composaient la nation; maintenant surtout qu'une uniformité absolue paraît devoir s'étendre sur toute l'Europe?

Berzy avait donc aussi et conserva jusqu'à la révolution son usage extravagant et bizarre.

Le 8 novembre, il s'ouvrait un concours public parmi les habitants du village, et celui qui avait réussi à faire la plus monstrueuse grimace avait droit à une récompense.

Un usage semblable avait existé à Villemontoire, mais il avait été supprimé beaucoup plutôt, parce que, rapportait-on, un des acteurs avait été frappé de la foudre pendant un de ces singuliers assauts. Une tradition sans autorité, il est vrai, raconte que lesdits chanoines de la cathédrale de Soissons venaient présider à cette fête le jour de la Nativité de la sainte Vierge.

Les habitants de Berzy avaient encore su allier, d'une manière singulière, le sacré au profane: il y avait un jour

de l'année, sans doute celui de la fête du patron, où l'on mettait aux enchères la première contre-danse, et l'habitant du village qui avait fait la plus belle offrande à la chapelle de la sainte Vierge devenait l'adjudicataire (1).

Je dois parler encore d'une coutume beaucoup plus conforme aux idées que nous nous faisons des siècles de foi naïve qui ont précédé le nôtre. On célébrait tous les ans, à la messe de minuit, la fête des Bergers. Nous avons peu de détails sur les cérémonies qui s'y pratiquaient ; nous savons seulement que les pasteurs de Berzy se rendaient en procession à l'église pour y faire l'offrande d'un agneau mâle sans tâche. C'était un précieux souvenir des mœurs patriarcales des Hébreux. La même cérémonie s'est conservée, jusqu'à ces dernières années, dans plusieurs paroisses du diocèse de Soissons.

M. de Laprairie fait passer ensuite, sous les yeux de la Société, une médaille en argent de Tibère portant cette inscription :

Ti Cæsar divi Aug F. Au,ustus Tili (2).

Rev. Pontif. Maxim.

Figure assise, tenant de la main droite une lance, et de la gauche un rameau.

M. Destrez montre aussi trois médailles trouvées à Condé en draguant dans l'Aisne : un Néron, un Justinien, et une fruste et illisible.

Le Président,

DE LAPRAIRIE.

Le Secrétaire,

L'Abbé POQUET.

(1) Mémoires manuscrits du chanoine Cabaret.

(2) De Tibère Laurée.

BULLETIN

DE LA
SOCIÉTÉ ARCHÉOLOGIQUE HISTORIQUE
ET SCIENTIFIQUE
DE
SOISSONS.

MEUVIÈME SÉANCE.

Mardi 1^{er} Octobre 1850.

Présidence de M. de Laprairie.

Le procès-verbal de la dernière séance est lu et adopté.
M. Tauxier, graveur à Paris, est nommé membre correspondant.

OUVRAGES OFFERTS.

Essai sur la vie des frères Lenain, peintres Laonnois.
In-8°, de 50 pages in-8°, par M. Champfleury.

Des dictions historiques et populaires de Picardie, par
M. l'abbé Jules Corbelet. In-8°, de 15 pages.

*Rapport fait à l'académie des inscriptions et belles
lettres,* par M. Lenormant. In 4°, de 35 pages.

Soissons en 1814, ou récit de son invasion, par M. Letellier, offert par M. Decamp.

M. Lemaire fait don à la Société de plusieurs monnaies romaines et de la renaissance. Un Dèce, deux Faustine, une pièce de Lorraine en argent de Louis XIV, une

amulette russe. Ces objets ont été trouvés à Saint-Crépin le Grand, près de la propriété de M. Lemaire.

CORRESPONDANCE & COMMUNICATIONS.

M. de Bussières, représentant du peuple et membre de la Société, écrit à M. le président :

« MONSIEUR ,

» Les précieuses découvertes que l'on doit aux fouilles si habilement dirigées par la Société que vous avez l'honneur de présider, ont fait connaître d'une manière précise l'emplacement d'une ville romaine depuis longtemps ensevelie sous les décombres, et dont les antiquaires n'avaient pu conserver que le nom et le souvenir. La Société archéologique de Soissons, à l'aide d'un fonds modique mis à sa disposition par le gouvernement, a exhumé quelques portions de la ville d'Araines (*Aureliana*), située sur les limites de la commune de Fontenoy ; il serait fâcheux que ce travail fût interrompu faute de fonds, et il serait bien à désirer, ce me semble, qu'une souscription donnât la faculté de poursuivre cette intéressante entreprise, jusqu'au moment où une nouvelle subvention de l'État permettrait d'achever les recherches commencées.

» Si cette idée était goûtée, je serais heureux d'avoir fourni à la science mon faible contingent, en priant la Société archéologique de m'inscrire pour la somme de 50 francs dans la souscription que je lui propose d'ouvrir à cet effet.

» J'ai l'honneur d'être avec les sentiments les plus distingués,

» Monsieur le Président ,

» Votre très humble et très dévoué serviteur.

» Signé DE BUSSIÈRES ,

» Représentant du peuple. »

La Société s'est empressée d'accueillir la proposition de l'honorable membre. Une souscription immédiate-

ment ouverte a permis de reprendre les travaux. Il a été décidé qu'une somme de 200 francs provenant, en entier de la cotisation des sociétaires, serait employée à continuer les fouilles si intéressantes de la ville d'Arlène. Une demande sera adressée à M. le ministre pour l'engager à accorder un secours.

M. de Villefroy croit qu'il serait utile de recommencer les nouvelles fouilles par dégager entièrement le gros mur que l'on a rencontré au nord.

M. de Bussières pense qu'il sera très difficile de déterminer la nature de cet établissement, si l'on ne peut laisser les constructions à découvert. Il cite un fait devenu aujourd'hui populaire qu'en 1814, lors de l'invasion de notre territoire, les alliés demandaient la distance qu'il y avait de Soissons à la ville d'Arlène.

M. de Laprairie voudrait qu'on pût se procurer les cartes dont les Russes se seraient servis en cette circonstance.

M. l'abbé Poquet ne pense pas que les Russes aient eu des cartes plus anciennes et plus exactes que celles que nous possédons ; on aura mal interprété, selon lui, le renseignement que des officiers étrangers pouvaient demander. Leur idiome slave, leur prononciation défectueuse n'auraient-ils pas donné le change à ceux qui les écoutaient ? Delà, à une erreur complète, il n'y a qu'un pas ; c'est ce qui est arrivé très vraisemblablement. Il y a plusieurs siècles qu'Arlène a disparu, et la *villa* d'Arlène, quelle que soit son origine et son importance d'autrefois, n'a probablement été qu'un camp romain qui n'a laissé nulle part, pas même dans les cartes de géographie, ni célébrité, ni souvenir dans l'histoire du pays. Comment admettre que les conquérants du nord, dans leur course rapide, aient songé à en demander des nouvelles et à réveiller Arlène de son long et paisible sommeil ? Cette résurrection d'un monument qui n'est

plus n'appartenait qu'à la société. A elle seule donc toute la gloire de cette curieuse découverte.

M. de Courval demande quelle a été la destination de ce vaste établissement, et à quelle époque il a pu être construit.

M. Lemaire serait porté à voir une ancienne maladrerie, parce que ce lieu est encore ainsi désigné.

Il paraît hors de doute, à M. Pécheur et à la plupart des membres de la Société, que cet établissement est plus ancien. Les fragments de mosaïques, les médailles, les fibules, les murs en petit appareil, les aqueducs puvés, les grandes tuiles à rebord semblent attester une origine romaine. Mais la Société n'ose encore se prononcer sur sa destination. Elle n'a pas encore recueilli assez de faits pour émettre une opinion qu'elle puisse défendre. Les nouvelles fouilles l'aideront, sans doute, à résoudre cet intéressant et obscur problème.

M. Bretagne, inspecteur des contributions à Laon, envoie une notice sur un fait obscur de l'histoire de Soissons, mais qui peut avoir son importance comme renseignement pour l'histoire locale.

DENIER INÉDIT

De Robert II, roi de France,

FRAPPÉ A SOISSONS.

La plupart des auteurs qui ont écrit sur l'histoire de Soissons sont d'accord sur cette circonstance, que Hugues Capet, après son avènement au trône, pour récompenser la famille de Vermandois de l'appui qu'il en avait reçu et continuer à se la rendre favorable, aurait cédé,

à Guy de Vermandois et avec droit d'hérédité, le Soissonnais, dont les comtes, jusque-là, n'avaient été qu'amovibles.

Cependant cette opinion des historiens ne repose que sur des probabilités.

Aussi, Dormay, tout en comptant Guy de Vermandois comme le premier des comtes héréditaires, ne garantit la généalogie de ces seigneurs qu'à partir de Rainaut I^{er}.

En effet, le document principal sur lequel repose cette opinion, est une lettre du fameux Gerbert à son ancien ami Etienne, lettre que presque tous les historiens ont reproduite et qui donne à Guy le titre de comte de Soissons. Mais cette désignation ne peut être acceptée comme une preuve, puisqu'il existait, entre le comte amovible et le comte héréditaire, toute la différence qu'il y avait entre un simple officier de la couronne et un souverain.

J'extraits de l'Histoire de Soissons, par MM Martin et Jacob, tome 1, page 415, ce qui suit :

« Ce fut, sans doute, sous le comte Guy de Vermandois » et l'évêque d'Amiens qu'apparurent la monnaie des » comtes et la monnaie épiscopale; mais les monuments » font défaut pour changer les vraisemblances historiques, en certitude; on n'a point de pièce des comtes, » antérieure à l'avènement de la maison de Nesles (1146), » et aucune pièce des évêques n'est parvenue jusqu'à » nous. »

Une monnaie, que j'ai été assez heureux de rencontrer, viendrait jeter quelque jour sur cette question, si l'attribution que j'en propose était admise.

En voici la description :

ROTB. REX. X. Croix cantonnée de deux points.

Ɱ. SVESIO. IT. Temple sur deux degrés; au centre une croix (denier).

Les trois lettres CIV, qui auraient formé, avec les deux

dernières du revers IT, CIVIT pour CIVITAS, ne sont pas sorties sous le marteau.

Le temple, inscrit sur ce denier, lui donne un air tout carlovingien, mais ce n'est pas un motif suffisant pour l'attribuer à Robert I, qui, cependant, a été couronné à Soissons, car le temple est le type local de cette ville ; aussi figure-t-il sur les monnaies des comtes suivants :

Duby. Planche CIII, n° 1. — Yves de Nesles. 1146-1178.

— — — n° 2. — Raoul de Nesles. 1180-1237.

— — — n° 5. — Jean. 1257-1270.

Des découvertes postérieures finiront probablement par lier, quant au type, cette dernière suite à la monnaie que j'ai décrite.

Jusqu'ici, on n'a attribué à Robert I (922-925), que des deniers à monogramme, et ceux, comme le mien, dont le nom royal est en légende ont été donnés à Robert (996-1031). C'est cette dernière attribution que je propose.

La vue de la monnaie ne peut laisser aucune incertitude ; la faiblesse de son poids (1 gramme 16 centigrammes), l'incorrection des lettres et leur peu de relief, tout accuse le commencement du 11^e siècle. On peut encore tirer une induction, pour cette attribution, de la présence d'un denier de Henri I, trouvé avec celui de Robert.

Le droit de battre monnaie est une prérogative souveraine, dont les grands feudataires ont souvent usé. Dans tous les cas, si, à l'époque de Robert II, la monnaie royale était admise dans leurs Etats, elle était toujours frappée dans des villes du domaine du roi, ou bien ces seigneurs continuaient à faire frapper une monnaie royale, antérieure à leur avènement.

L'existence d'un denier de Soissons, entièrement royal, exclut donc, d'une manière absolue, l'idée qu'un comte

héréditaire aurait été maître de cette ville, à l'époque où régnait le roi, au nom duquel il a été frappé.

On n'est pas très certain de l'époque de la mort de Guy de Vermandois ; cependant un historien la place en 999. Comme Robert II est monté sur le trône en 996, et qu'il a hérité du royaume, tel que son père en avait joui, il est sûr que Guy n'a pu être comte héréditaire par l'autorité de Hugues Capet. Il y aurait donc lieu de le retrancher de la liste des comtes héréditaires de Soissons, et de ne lui confier que la qualité de comte amovible, c'est-à-dire d'un simple officier.

Je m'arrête là, dans mes inductions, laissant, à des personnes plus versées que moi dans l'histoire du pays, à approfondir une question que je n'ai fait qu'effleurer.

M. Decamp fait passer, sous les yeux de la Société, plusieurs monnaies : Une gauloise en or, trouvée à Aisy, canton de Vailly ; elle porte un cheval, les roues d'un char, le croissant, une tête de Germanicus avec cette légende :

Germanicus Cæsar ti Avgvst F. Divi.

Revers *C. Cæsar Avg. Germanicus Pont. m. tr. po. Sc.*

Vers l'an 49.

Une tête de Néron Laurée. Légende :

Nero Cæsar, Avg. Germ. imp.

Revers *Sc.*

Une Victoire ailée, tenant de la main droite un bouclier sur lequel on lit : S, P, Q, R. Vers l'an 58.

M. l'abbé Poquet dépose aussi trois monnaies du moyen-âge, trouvées à Chézy-sur-Marne et un petit poids.

M. Poquet demande à la Société si elle ne croirait pas opportun de rédiger quelques pages d'instructions sur la nature des restaurations qu'il y aurait à faire pour la

conservation et la décoration de nos monuments. La Société ne doit pas borner sa mission, à étudier, à décrire les édifices du moyen-âge, mais à veiller à leur bon entretien par des réparations intelligentes, à leur embellissement même par des compléments indispensables, par des acquisitions utiles et avouées par le bon goût et la sévérité de l'exécution. Ces instructions seraient adressées à MM. les maires et à MM. les curés, pour être remises au conseil de fabrique.

M. de Courval appuie cette proposition, et il verra avec le plus grand plaisir l'impression de ce petit ouvrage.

M. de Bussières croit, de son côté, que le projet dont parle M. l'abbé Poquet est une espèce de *Vade-Mecum* indispensable, et qu'il est appelé à rendre à l'art et aux restaurateurs un immense service.

M. l'abbé Poquet, de concert avec les membres de la commission pour la conservation des monuments historiques, sera chargé de la rédaction de ce travail.

M. de Courval prie la Société de lui remettre une liste des pièces de monnaies romaines qu'elle possède. L'honorable membre se propose, à l'aide de celles qu'il a en sa possession, sinon de compléter, au moins d'augmenter la collection numismatique qu'elle a déjà commencé à former.

La Société vote des remerciements à M. de Courval; elle accepte avec empressement l'offre généreuse qu'il veut bien lui faire dans l'intérêt de ses études.

Le Président,
DE LAPRAIRIE.

Le Secrétaire,
L'Abbé POQUET.

BULLETIN

DE LA

SOCIÉTÉ ARCHÉOLOGIQUE HISTORIQUE
ET SCIENTIFIQUE

DE

SOISSONS.

DIXIÈME SÉANCE.

Mardi 5 Novembre 1850.

Présidence de M. de Laprairie.

NOMINATIONS.

MM. DE BUSSIÈRES, représentant du peuple, à l'unanimité.
AUGER, avoué à Soissons.

CORRESPONDANT.

M. ADAM, médecin à Montcoraet.

OUVRAGES OFFERTS.

Séances et travaux de l'académie de Rheims. Nos 20, 21, 22, 25.

Bulletin de la Société archéologique de Sens. In-8°, de 140 pages. 1846.

Thiérache. Recueil de documents sur la Thiérache, de 108 pages. In-4°.

Essai sur quelques proverbes contestés et con'estables. In 8°, de 50 pages, par M. Théodore Lorin.

M. Théodore Lorin, dont la modestie égale l'érudition, veut bien ajouter à sa gracieuse lettre d'envoi : « Si, comme on me l'a dit, la Société est dans l'intention de rédiger un vocabulaire des mots particuliers au patois picard, je pourrais donner quelques renseignements à celui de ses membres qui serait chargé de ce soin. »

Un membre officie l'effigie en cire de Lieu-Restauré, ancienne abbaye de Prémontré, à quelque distance de Villeis-Cotterêts, et dépendant de la commune de Vez.

COMMUNICATIONS.

M. l'abbé Lecomte présente : 1^o au nom de M. de Labretescha, une épée en bronze trouvée à Paars en creusant un fossé ; cet objet gisait dans la grève, à côté d'un squelette humain et d'ossements de cheval.

Cette découverte a eu lieu près d'une villa romaine.

2^o Une poterie noire, trouvée près d'une espèce de tumulus, désignée sous le nom d'ancien cimetière.

M. de Laprairie ne croit pas que ces vases ou poteries noires, qu'on rencontre assez ordinairement dans les fouilles de cimetières, soient antérieures au 14^e siècle.

Quant à l'épée, qui est assez longue, à deux tranchants et renflée vers le milieu, la Société trouve qu'elle est d'un travail trop fini pour qu'on puisse l'attribuer aux Gaulois.

M. Destrez ne croit pas que cette perfection du travail, dans les œuvres d'art, soit un motif suffisant de lui attribuer une autre origine. Il trouve qu'en fait de civilisation et d'industrie, les Gaulois étaient bien plus avancés que nous le pensons. Il suffit de lire les commentaires de César pour savoir que ce peuple, qu'on dépeint comme primitif et très-arriéré, connaissait, non-seulement la manière de combattre, et par conséquent les différentes espèces d'armes, mais encore les combinaisons des cou-

leurs et l'emploi des métaux, puisqu'il portait des habits brochés d'or, des étoffes teintes de diverses couleurs.

M. Botbeder ajoute que les Romains ne se servaient pas du bronze, mais du cuivre. Il est donc porté à croire que cette épée est d'origine gallo-romaine.

M. Parisot, curé de Saint-Vaast, admet volontiers que, quand les Romains ont envahi nos contrées, ils ont dû rencontrer sur leur route non-seulement une puissante confédération de peuples disposés à défendre courageusement leurs territoires, mais des nations dont le commerce et le génie industriel, surtout guerrier, avaient dû se développer. Il ne serait donc pas étonnant que cette distinction qu'on cherche à établir entre les Gaulois et les Romains, soit moins considérable qu'on ne le croit généralement.

M. Lecomte annonce que la commune de Vasseuy, canton de Braisne, vient de voter 5,000 francs pour la consolidation de son intéressant clocher. Ce vote honore la commune de Vasseuy, et semble promettre à la commission de surveillance, pour les monuments historiques, que ses études et ses démarches ne seront pas sans résultat. Espérons que le gouvernement lui viendra en aide pour assurer la conservation d'un édifice qu'il a classé lui-même au nombre des objets d'art.

M. Lecomte informe la Société qu'on vient de découvrir quelques tombes en pierres dans le cimetière de Merval. Bruyères a aussi un cimetière, connu sous le nom de cimetière des Aveugles, où l'on a trouvé quelques monnaies des empereurs.

M. Lecomte donne ensuite lecture d'un travail complet sur l'église d'Andelain, canton de La Fère.

Eglise d'Andelain (près La Fère)

Messieurs, sur des renseignements qui m'étaient par-

venus, j'avais signalé à votre zèle, il y a peu de mois, les vitraux de l'église d'Andelain. L'effrayante activité que déploie le vandalisme, dans la destruction des choses d'art, m'avait fait penser qu'il serait urgent d'aller reconnaître l'état de ces verrières, de m'assurer de leur importance, et de prendre les moyens nécessaires pour les sauver de leur ruine. Je suis heureux de pouvoir rendre compte aujourd'hui, à la Société, d'une excursion que j'ai eu récemment occasion d'y faire moi-même.

L'aspect du petit village d'Andelain, dont la population n'excède pas deux cents habitants, m'a paru d'abord rassurant pour la conservation de nos vitraux ; c'est l'aspect d'un pays riche. Outre plusieurs fermes, une fabrique d'alun et de couperose y entretient un air d'abondance et de prospérité. Chemins parfaitement entretenus, habitations saines et presque élégantes, tout paraît en éloigner l'idée de misère et d'indigence. Heureux augure pour l'avenir de notre église, quand le zèle de sa conservation et de son embellissement sera venu à l'esprit et au cœur des habitants !

Le premier objet qui frappa mes regards, en entrant dans ce village, fut un calvaire en pierre dure, élevé sur la place, et portant la date de 1583. Je serais cruel de ne pas vous en dire un mot. Il se compose d'un fût de colonne très élancé, reposant sur un large piédestal carré ; le fût se trouve interrompu, à un mètre du socle, par un renflement où se trouve entaillé l'image de la sainte Vierge assise, tenant dans ses bras l'enfant Jésus. Deux chérubins ailés, agenouillés à ses côtés, recommandent à la protection de Marie la famille dont ils tiennent le blason sous les pieds. La colonne est aujourd'hui terminée par une manière de chapiteau, composée d'oves simples et surmontée d'une croix en fer. Ces deux parties sont modernes et remplacent la continuation du fût formant une croix arrondie, et portant d'un côté le

Christ, et de l'autre la Vierge qui tient entre ses bras son divin fils. Un ornement à jour décore les angles de la croix. On peut voir cette partie du calvaire à l'église, dans la chapelle Saint-Nicolas. Elle est posée à terre et adossée à une muraille. Je crois qu'il serait possible de la replacer où elle était.

L'église d'Andelain, toute entière du style flamboyant, n'est remarquable à l'extérieur ni par un élégant clocher, car le campanille en ardoise qui s'efforce à l'extrémité de la nef de sortir du toit n'est rien moins que gracieux, ni recommandable par l'antiquité de la nef dont les murs n'offrent aucun caractère digne d'attention, ni même originale ou curieuse dans aucune de ses parties extérieures. Un sanctuaire pentagone, à fenêtres partagées de meneaux prismatiques et deux chapelles servant de transept, ornées toutes deux de fenêtres flamboyantes, larges, à l'ogive un peu écrasée, forment toute la richesse architecturale de l'église d'Andelain à l'extérieur.

Quant à l'intérieur, l'église ne ressemble pas mal à un intérieur de cave, tant est grande l'humidité du sol, la fraîcheur qui vous saisit en entrant, et la couleur verdâtre qui couvre ses murailles. Mais au milieu de ces éléments de destruction, que de richesses accumulées viennent frapper les regards d'un observateur attentif ! On s'aperçoit tout d'abord que sous les multiples concaves du badigeon, toutes les murailles, depuis le sanctuaire jusqu'aux extrémités des chapelles et de la nef, étaient littéralement enluminées et peintes de personnages, de sujets bibliques et de légendes de saints. Il est encore facile de reconnaître, à travers les déchirures du badigeon, un saint Denis à l'entrée du sanctuaire ; ailleurs un saint Nicolas, et plus loin quelques saints couronnés. Bien que ces peintures ne semblent pas mieux disposées que la légende de saint Autoine, à Coucy-la-

Ville, il ne faut pas douter cependant, si l'on en juge par ce qui reste dans l'église en sculpture et en peinture, que cette décoration peinte n'ait été confiée à quelqu'artiste habile, car à ces peintures voilées, nous n'avons pas seulement à joindre les vitraux qui ornaient toutes les fenêtres, et dont la seule verrière qui existe fait tant regretter celles qui sont brisées ; mais nous devons peupler, par la pensée, cette église de ces nombreuses statues de saints dont la plus grande partie a déjà disparu. Il faut se figurer un sanctuaire, un chœur, deux vastes chapelles, et jusqu'à la sacristie presque entièrement couverte de pavés émaillés, mais dont malheureusement l'émail a considérablement souffert de l'humidité. Il faut y suspendre un admirable calvaire en bois, creuser des piscines à pinacles merveilleusement ouvragées, dresser un maître-autel du plus beau style moderne, et enfin couvrir tout l'édifice d'une voûte ogivale en bois disposée en berceau, et dont l'effet est si gracieux qu'on oublie presque l'humidité des murailles. Certes, je voudrais bien que les ennemis de ces sortes de voûtes si élégantes alassent un peu étudier celles d'Andelain. Je répondrais d'avance de leur conversion. Aussi, je ne m'étonne nullement de la prédilection marquée de nos pères pour ces genres de planchers lorsque, parfois, ils ne pouvaient faire de voûtes en pierres.

Tant d'objets d'étude m'ont déterminé à prendre note de ce qui pouvait nous être utile pour l'appréciation et la conservation des monuments.

Je ne reviens pas sur les peintures à fresque. Tant qu'on n'aura que les ressources locales pour détacher les couches de chaux qui les couvrent, on devra se résigner à ne les voir qu'à travers leur lincoïl ; mais on ne peut assez regretter le mauvais goût qui nous a privés de tant de chefs-d'œuvre. Si les peintures de Concy-la-

Ville n'étaient pas là pour preuve de ce que je dis, me croirait-on ?

La peinture à fresque me conduit à la peinture sur émail des pavés. Les traces de l'émail ont presque entièrement disparu dans le chœur et dans les chapelles, et l'on ne découvre de pavés parfaitement conservés que dans la sacristie où il y en a de vraiment remarquables. J'en ai vu qui portaient un chien en arrêt, d'autres une sorte de Cupidon enfant, genou en terre, vêtu d'un baudrier. Quelques-uns enfin d'un dessin fort riche où une femme vêtue avec recherche et de forme élégante, paraît escalader quelqu'obstacle. La plupart portent d'angle une fleur de lis allongée que traverse un quart de cercle à fleurons. Tous ces pavés sont carrés et d'une largeur de douze centimètres. Ce sont les plus riches que j'ai encore vu dans les musées et dans les monuments. Ceux que l'on trouve à Armentières, près Oulchy, sont loin de les valoir. Je pense qu'il serait bon d'éloigner les pavés les plus curieux des endroits de grande fatigue. Les arts réclament ces modèles.

J'arrive aux vitraux. Quoiqu'il ne reste plus qu'une verrière en son entier à l'église d'Andelain, les débris nombreux que l'on voit encore aux autres fenêtres sont une preuve que toute l'église était éclairée par de riches verrières du 16^e siècle. Le sujet, qui a été conservé, se trouve au-dessus du maître-autel. Selon l'usage, Jésus en croix, occupe cette place qu'on lui réservait toujours. Divisée par deux meneaux prismatiques, la verrière forme trois baies d'inégale hauteur. Le Christ occupe le centre ; à sa droite est sa mère, et saint Jean à gauche. Au-dessus du Christ se voient dans des arcatures flamboyantes, d'un côté le soleil, et de l'autre la lune, témoins si merveilleusement émus du grand attentat des Juifs. Des chérubins, agenouillés, joignent les mains d'étonnement sous d'autres arcatures latérales. Dans le panneau prin-

cipal, le Christ en croix se détache d'un fond d'azur semé d'étoiles qui figure les ténèbres causées par l'éclipse de soleil. Jésus, cloué sur une croix équilibrée et veinée, porte le nimbe crucifère de la divinité et la couronne d'épines du Rédempteur. Cette peinture est évidemment du 16^e siècle, quoiqu'il n'y ait pas de date. Les chairs bistrees et les chairs où le verre blanc reste entièrement à découvert en sont une preuve incontestable, si l'architecture et les inscriptions des autres vitraux pouvaient laisser quelque doute. De plus, les idées mystiques de l'époque accompagnent ce tableau. L'on voit en effet, à la hauteur de la traverse de la croix, deux chérubins aux vêtements azurés et flottants s'approcher du Christ expirant et dérouler leurs ailes rouges; ils ont les genoux ployés en signe d'adoration et de prière. L'un de ces anges, de la main gauche, tient une coupe au-dessous de la plaie de la main droite du Sauveur, et en approche une autre de la plaie du côté; le sang y découle abondamment. L'autre chérubin tient également une coupe qui se remplit de sang sous la plaie de la main gauche, tandis que de l'autre main, avec un linge, il essuie une larme que répand le Sauveur du haut de sa croix sur les malheureux qui ne voudront point profiter de son sang. Cette idée paraît se continuer à la plaie des pieds. Un ange y est également agenouillé pour recevoir le sang qui doit couler des deux plaies, mais déjà les pieds sont glacés; il n'en sort plus rien. Cette variante, réunie à la main qui essuie une larme qu'on ne trouve pas dans ces sortes de sujets, doit faire une seule et même idée. Et il me semble qu'il s'agit ici des conversions à la mort. La grâce coulant des mains et du cœur du Sauveur représenterait l'abondance des grâces de conversion pendant la vie, et ces pieds taris le peu de fonds qu'il faut faire d'avance sur une conversion tardive renvoyée à la mort. Au pied de la croix, sainte Made-

teine, en proie à une douleur convulsive, embrasse étroitement cette croix où périt son Sauveur.

La douleur de la mère de Dieu, qui occupe tout le panneau à droite de Jésus-Christ, est bien plus résignée quoique plus profonde. Marie est debout, *stabat*. Cette femme de douleur, couronnée d'un nimbe strié, porte un voile sur la tête et la guimpe blanche des religieuses. Son manteau, d'un bleu riche et velouté, est doublé de rouge et couvre en partie une robe violette. A ses pieds, sur le premier plan, on voit épars une tête de mort, et des ossements indiquant la victoire de Jésus-Christ sur la mort et la promesse de la résurrection, *ubi est mors victoria! per hominem resurrectio mortuorum*. Dans le lointain sont des arbres, mais le ciel est d'un bleu sombre, semé de brillantes étoiles. Le panneau, à la gauche du Christ, est occupé par saint Jean. L'apôtre bien aimé est debout, le livre de son évangile sous le bras; c'est un élégant volume doré sur tranche, à la couverture gaufrée, d'un bleu céleste. L'apôtre, à l'imitation de son maître, porte une longue chevelure qui descend sur ses épaules. L'abattement et la douleur se peignent jusque dans ses bras et dans ses mains qui tombent l'une dans l'autre; et comme tous les apôtres, il a les pieds nus, *neque calceamenta*, avait dit Jésus-Christ, n'avez pas même de chaussure. Il y a d'autres explications symboliques tirées d'Isaïe que vous savez, *quam pulchri super montes pedes'angelisantium*. Le manteau de saint Jean est rouge, sa robe est d'un jaune pâle, à collet violet, rabattu sur ses épaules; enfin on lui voit d'élégantes manchettes au poing et le nimbe ordinaire aux saints sur la tête. A ses pieds et autour de lui sont des ossements et une tête de mort. Dans toute cette composition, j'ai remarqué que les vêtements sont peints de manière à indiquer les tissus différents de l'étoffe. Le pinceau a marché à la manière du burin.

Je ne dirai que peu de choses des quinze ou seize sujets qui restent encore dans les autres fenêtres. Je me contente de les indiquer. La verrière nord du sanctuaire porte quatre sujets. L'archange saint Michel d'abord terrassant le dragon infernal avec cette inscription : *Pierre Migne a donné ceste verrière. M. D. XXVII.* Le tout fortement endommagé. Au-dessous de la lutte contre le démon, se trouve la lutte contre le monde. Saint Denis, martyr, la tête sur les épaules, ce qui ne lui est pas ordinaire, crossé et mitré. Au bas, en ex-voto, un homme et sa femme agenouillés en tête-à-tête avec ces mots : *Saint du Moustier, sa femme, a donné ceste verrière. M. D. XXII.* Les deux autres panneaux de la fenêtre sont occupés par une jeune sainte debout, tenant en main un livre qui pose sur un pupitre plat, orné de sculptures. Au-dessous, en caractères gothiques, comme les précédentes inscriptions se lit : *Philippe du Moustier, à présent Mignon* (1). Une sainte martyre, occupée de la lecture des livres saints, forme le quatrième panneau. Il en reste peu de choses.

En face de cette fenêtre, la verrière sud du sanctuaire n'a conservé ou recueilli qu'une fort belle tête tirée d'une généalogie, à ce qu'il me semble.

Le reste des vitraux se trouve à peu près réuni au fond du transept nord, dans une large fenêtre à quatre compartiments où trois meneaux soutiennent une belle rosace. Toute cette verrière m'a paru destinée à l'éloge et à la vie de la très sainte Vierge. Quatre arcatures sur cinq ont conservé dans la rosace leurs anges volants, ailes éployées et mains jointes ; celle qu'ils admiraient et vénéraient au centre a disparu. Deux chœurs flamboyants qui encadrent la rosace sont également occupés par des

(1) Je n'ai rien découvert dans l'histoire sur ces personnages

anges. Dans un autre compartiment placé au-dessus d'un meueau se trouve un médaillon de la fin du 16^e siècle. Ce sujet, très gracieux, représente une femme, *speciosa nimis*, comme dit l'Écriture. L'air de tête en a du moins la prétention, ce qui me fait croire qu'il est totalement étranger à la verrière. Il doit venir de quelque château détruit soit d'Andelain, soit d-s environs

Sur quatre panneaux qui devraient porter chacun deux et même trois sujets, le premier est vide entièrement ; le second n'a conservé, à la partie inférieure, qu'une naissance de Jésus-Christ avec le phylactère des anges : *Gloria in excelsis Deo*. Le bœuf à l'étable, et les bergers dans les champs jouant de la cornemuse, une flûte à chaque main ; encore ce sujet n'est-il pas complet. Audessous, on a rapporté peut être du panneau précédent l'éloge tronqué de Marie. *Rosa m. puteus aq. hortus concl. speculum sine fons. turris*, accompagnés d'une rose, d'un puits, d'un jardin fermé, à allées droites, d'un miroir rond, d'une fontaine à trois jets d'eau, la foi, l'espérance et la charité, de la tour de David. Cet éloge de la sainte Vierge est assez répandu. On le trouve à Saint-Etienne-du-Mont au transept nord, dans un panneau sculpté des stalles d'Amiens ; on en rencontre des fragments dans plusieurs églises du département ; mais, nulle part, il n'est mieux traité qu'à La Ferté-Milon. Je ne cherche pas ici à en développer le sens mystique, parce que j'ai traité au long cette matière dans un travail qui se termine sur les vitraux des deux curieuses églises de La Ferté. Le troisième panneau renferme une fuite en Egypte où Marie, assise sur l'âne, tient l'enfant dans ses bras, tandis que saint Joseph tient l'âne par la bride, et marche le bâton du voyageur sur l'épaule. Le dernier panneau renferme le mariage de la sainte Vierge. Le grand prêtre, vêtu d'une chape, est debout ; la Vierge ageuouillée, et saint Joseph assis, lisant le livre de la loi-

Un cierge est allumé près de chacun des époux ; une grande foule assiste debout à la cérémonie. Je crois qu'il serait difficile d'y voir la consécration de Marie au temple.

En passant par-dessus quelques débris insignifiants de vitraux, nous arrivons aux sculptures. Vous voyez d'abord deux sculptures en pierre assez délicates ; je veux parler des deux piscines qui ornent les chapelles du transept. Celle de la chapelle de la Vierge est beaucoup plus riche. Le pinacle proéminent qui la protège est évidé à jour dans le genre tourmenté du 16^e siècle, et orné d'une multitude de crochets, arcatures et clochetons. La seconde piscine, que l'on voit dans la chapelle de saint Nicolas, est plus simple et moins saillante. Elle se compose d'une ouverture surbaissée, décorée d'arcatures concentriques avec l'accolade à feuilles de chou ; le tout, accompagné de deux flèches ou clochetons présentés d'angle avec frontons contournés.

Les sculptures sur bois sont plus riches et plus multipliées. Elles le seraient bien davantage, si la manie de certains iconoclastes modernes ne faisait disparaître, comme par enchantement, les saints de nos églises en l'espace d'une ou de plusieurs années. La révolution de 95 a brûlé quantité de statues de saints échappés aux huguenots. Les populations qui ont sauvé les leurs et les ont fidèlement rapportés après la tourmente, tiennent plus qu'on ne pense aux statues de saints devant lesquels se sont agenouillés leurs aïeux, et que leurs pères ont vu arracher aux fureurs de l'impiété. Et puis nos vieilles statues, malgré une certaine raideur, sont décentes pour la plupart, souvent très bonnes, et on les rendrait superbes en les rhabillant à neuf au moyen d'un coup de pinceau un peu entendu. Est-on vraiment bien avancé quand on est parvenu, à force de persévérance, à réduire une église à ses quatre murs ? Peut-on oublier un de tout temps, les statues et images de saints ont

orné les églises chrétiennes, et cela à remonter jusqu'aux catacombes? Il y a plus, c'est qu'au point de vue de l'histoire, ces statues rappellent souvent d'anciennes confréries, des pèlerinages existant autrefois dans la contrée, et dont peut-être il ne reste plus de vestige que cette statue. Qu'on bannisse les images affreuses, ridicules, rien de mieux, quoiqu'il serait bon de prendre conseil auparavant; mais qu'on ne s'imagine pas avoir fait un coup de maître en reléguant au grenier, ou en brûlant toutes les vieilles statues d'une église après leur avoir fait subir plusieurs stations à la sacristie et au clocher. Quaud le mauvais goût vient à s'emparer d'une imagination ardente et d'un caractère mobile, heureusement ces excentricités sont rares, on verra ce qu'on a vu dans les environs de Vervins, on verra disparaître un retable composé de plus de trois cents statuettes de bois qui seront distribuées aux enfants du village; et si on a le goût des tableaux, on achètera une croûte qui ornara splendidement un maître-autel. Si l'on vise à l'effet, on verra ce qu'on a fait à Liesse; on découpera des voliges en manière de statues ou du zinc, comme j'ai vu ailleurs, en manière d'anges adorateurs, de père éternel, etc., et au moyen d'une grisaille lourde, on croira posséder quelque chose de magnifique. C'est toujours cette manie de changement qui a privé l'église d'Ostel de son calice émaillé du 12^e siècle. La coupe a été vendue au poids de l'argent, et le pied en cuivre doré, émaillé de têtes d'apôtres, *deux francs!* C'est par le même principe qu'on badigeonne les sculptures et les peintures, qu'on a détruit les salamandres du portail de Montaigu, qu'on a rogné de la manière la plus révoltante le portail de l'église de Charly. C'est toujours le même travers qui préside à la destruction de nos vitraux, et si l'on a vendu pour 200 francs de plomb provenant des verrières de l'église d'Essommes, c'est qu'on voulait sans doute en voir plus clair.

Je m'arrête ; il y aurait trop à dire sur ce chapitre. Mais je ne puis terminer cette sortie contre le vandalisme *iconoclaste*, sans donner un conseil à ceux qui sont embarrassés de leurs saints. Qui empêche donc de les échelonner le long des murs de la nef ou des bas-côtés ? la place ne manque pas assurément. Quand aux statues de pierre que l'on voit gisant ignominieusement dans les cimetières, un bras à droite, la tête à gauche ; s'il en est qu'on ne puisse utiliser à l'intérieur d'une église, pourquoi ne les placerait-on pas à droite et à gauche du portail, ou de la petite porte servant à l'entrée des fidèles ? la dépense serait minime. Un socle demi octogone, un pinacle simple, arrondi, échancré sur quatre faces ou carré, à trois frontons, des ferrements pour retenir la statue et réunir les parties dispersées ; voilà ce qu'il faudrait pour conserver des statues souvent précieuses, des ornements fort intéressants pour les fidèles, et des souvenirs pour la localité.

Je demande pardon de cette longue digression que j'ai cru nécessaire au développement des doctrines que nous professons, et aussi à la persuasion de quelques rares esprits, dont le zèle très louable sans doute n'est pas toujours assez sévère. Les deux places d'honneur dans l'église sont occupés par les deux plus laides statues. Un saint Denis portant sa tête mitrée dans ses mains et un saint Sébastien. La niche de saint Denis surtout est bien absurde. Tout le reste des statues a du caractère et souvent du mérite. Un saint Roch, qui vaut mieux que ce que le Tyrol nous envoie aujourd'hui et un saint Eloi, occupent chacun l'une des deux piscines dont j'ai parlé plus haut. La statue de saint Nicolas, presque de taille humaine, est placée selon son mérite. Le saint est assis sur un siège recourbé. Au-dessous du saint, sur un autel en pierre, comme j'avisais un crucifix dont le Christ est peint au petit gris, je fus bien surpris de dé-

couvrir un véritable ivoire sous ce nouveau genre de badigeon. Quel fut donc l'audacieux barbouilleur dont la brosse téméraire osa bien attaquer l'ivoire ? Ceci, au reste, me remit en mémoire un barbouilleur de même force qui s'avisait, il y a peu de mois, de couvrir aussi de gris, les colonnes de marbre du Jubé de Liesse. Barbare ! Vous concevez qu'on y mit bon ordre. Des trois statues qui gisent sur le sol humide de l'église d'Andelain, l'une représente un saint Antoine entouré de flammes, ayant l'animal de la légende. L'anachorète dévore des yeux plutôt qu'il ne lit son livre de méditation. Le mouvement du drapé est large, mais d'un ton maniéré. Les deux autres statues sont grandes et admirables de beauté ; l'une qui gémit d'habiter le confessionnal représente la sainte Vierge assise, tenant l'enfant Jésus. Si cette Vierge était un peu restaurée, elle serait magnifique. L'autre est une sainte Barbe accompagnée d'un donjon formidable. Cette sainte est fort bien conservée ; les peintures, il est vrai, n'ont plus toute leur fraîcheur, mais elles sont d'une restauration facile. Comme dans toute sa personne, elle respire l'école sensualiste du 16^e siècle. Je crois en effet qu'elle appartient à l'époque de François I^{er}. Il suffit, pour s'en convaincre, de jeter un regard sur ses vêtements taillés, à manchettes bouffantes, sur le justaucorps piqué de perles, sur la robe ondoyante à plis si gracieux ; enfin sur tous les détails de la sculpture et de la peinture. Depuis longtemps, je n'avais vu de statue plus minutieusement taillée, car tout jusqu'aux plus menus détails y est traité avec un soin rare. Ne serait-il pas fâcheux qu'une statue de ce mérite, après avoir perdu sa place dans l'église et s'être vue condamnée à verdir à terre le long d'un mur humide, reçût définitivement son congé ?

Je mets hors ligne ce que j'ai à dire du Christ en bois, suspendu à l'entrée du chœur. J'ai vu faire de longs et

dépensieux voyages pour aller étudier les statues peintes de la Sainte-Chapelle, de Saint-Denis, de Saint-Germain-l'Auxerrois et d'autres églises de la capitale, tandis qu'on a sous la main les modèles dont on va chercher au loin les copies. Du milieu d'une poutre horizontale, au centre de laquelle est figurée une éminence sculptée de fleurs, d'herbes, de plantes grasses et de coquillages, s'élève une croix dont les quatre extrémités portent, dans un médaillon quadrilobé, un des signes des quatre évangélistes. L'aigle de saint Jean à la partie supérieure, l'ange sous forme humaine de saint Mathieu au pied de la croix, et à l'extrémité des bras, les signes des deux évangélistes qui ne font point partie du collège apostolique; à la droite, le lion de saint Marc, et à la gauche, le bœuf de saint Luc. Le Christ, couronné d'épines tressées, est habillé jusqu'aux genoux. Son vêtement, replié et bouffant sur les côtés, est pourpre, à reflets d'or et bordé de même. Le nu est peint avec l'art et le fini du tableau. A chacune des mains du Christ se voit un ange volant, suspendu par un fil de fer; ils tiennent, à deux mains, une coupe destinée à recevoir le sang du Sauveur. C'est la reproduction incomplète du vitrail, à moins que le vitrail ne soit que la copie de ce Christ, qui semble appartenir à la fin du 13^e siècle. Les trois extrémités supérieures de la croix sont terminées par un feuillage garni de fruits, replié en manière de fleur de lis allongée. Deux statues, dans le même style, montées sur un chapiteau renaissance, occupent la droite et la gauche; c'est la sainte Vierge et saint Jean. Leurs vêtements sont entièrement identiques pour la forme et la couleur; manteau bleu céleste et robe rouge écarlate. Ces vêtements, ornés de riches broderies dorées, sont remarquables par les reflets d'or de toutes les parties saillantes. Les anciennes statues de la Sainte-Chapelle et tout ce que l'on imite aujourd'hui sont dans ce style. Je suis donc de plus en

plus convaincu de la nécessité d'étudier nos églises les plus humbles. Ordinairement elles ont été les plus respectées et ont sauvé le plus de richesses. Je citerai, à l'appui, le Christ de Vauxtia, canton de Braine, semblable à celui d'Andelain, moins la peinture. La croix imite le tronc arrondi d'un arbre dont on vient de couper les branches à la serpe. Les deux personnages d'accompagnement sont également élevés sur un chapiteau renaissance. Je citerai encore la toute petite église de Bray, près Crouy; elle possède deux Christs du 13^e siècle. Le plus grand surtout est remarquable par ses fleurs de lis allongées, par les siges des quatre évangélistes encadrés dans le quatrilobe primitif, par la manière raide, mais pleine d'expression et de tendre compassion du Christ. Les clous en particulier sont exactement semblables pour la longueur et pour la forme à ceux qui furent alors apportés à saint Louis. La piété chercha sans doute à les reproduire partout à cette époque; tout me porte donc à croire que le Christ de Bray est le plus ancien de cette dimension que nous possédions dans notre pays.

Il me resterait à parler des gracieuses voûtes en berceau qui embellissent le sanctuaire, le chœur, la nef et les chapelles; en un mot toute l'église d'Andelain. Le peu que j'en ai dit me dispense, je crois, d'entrer dans plus de détail. Mais à propos de ces voûtes en bois de chêne qui donnent à une église un caractère de grandeur et d'élévation mystérieuse que lui refusent les proportions restreintes de son architecture, je crois devoir développer ici quelques principes touchant cette intéressante partie de nos édifices religieux. Les voûtes sont en pierre, en plâtre ou en bois.

Les voûtes en pierres se font de trois manières différentes. Les unes disposées en *berceau*, comme dans certaines parties de nos églises romanes, se servent, pour l'abside, de la forme demi-sphérique; Juvigny, Cuiy-

Housse, Urcel, Chivy, etc., en offrent des exemples. Ce genre est lourd et absorbe de grands matériaux. L'*arc de cloître* est beaucoup mieux ; les voûtes s'entrecroisent à vive-arête et sont toujours à plein-cintre. C'est la voûte antique, celle des Thermes de Julien, de l'époque carlovingienne, commune à la crypte de St-Médard, à celle du Mont-Notre-Dame, et à la plus ancienne de Saint-Léger ; c'est également la voûte moderne. Elle a été employée à Saint-Sulpice et ailleurs ; on la voit au cloître de l'hôtel-Dieu de Laon. Cette voûte, sans nervure, n'a donc cessé d'exister que sous le règne ogival. Mais par la raison qu'elle est en plein-cintre, elle ne peut être employée que dans les églises romanes ou dans les églises du style moderne ; il ne faut pas oublier que le plein-cintre leur donne une grande poussée. La *voûte ogivale*, la plus belle et la plus solide de toutes, a des nervures saillantes sur toutes ses arêtes, et ces nervures deviennent, par leur variété, un caractère distinctif pour chaque époque. Ces sortes de voûtes sont les seules à nervures dans les églises ogivales et romaines de transition ; leur élégance, leur légèreté, leur inébranlable solidité les recommandent ; de plus, elles chassent très peu sur les pieds droits des murs et s'harmonisent parfaitement avec les chapiteaux et les colonnes élancées du style gothique. Comme tout ce que l'on construit dans une église doit durer des siècles, ces voûtes ogivales prennent le premier rang.

On a placé, au second rang, les voûtes construites de briques, posées à plat, et celles qui se font en plâtre, mais toujours dans la forme ogivale. Si, au lieu du plâtre, on employait la chaux sur torchis et enduit à la bourre, on n'aurait qu'à déplorer le peu de durée de ces sortes d'ouvrages ; mais pour les voûtes en plâtre ou en briques posées de champ, elles me semblent, malgré leur belle apparence, des inventions désastreuses, et les accidents qu'elles ont tout récemment occasionnés ne

justifient que trop bien mon peu de sympathie pour elles. Jusqu'ici, ces différents genres de voûtes ont exigé de fortes murailles, percées de fenêtres et d'une hauteur supérieure même à la voûte.

Il n'en est pas de même des voûtes en berceau construites en bois de chêne. Outre leur solidité à toute épreuve, reconnue par l'expérience de plusieurs siècles, outre leur antiquité qui remonte aux premiers siècles du christianisme, et la lutte qu'elles ont constamment soutenue contre les voûtes ogivales et autres, elles procurent à une église une grande économie de construction, car elles s'emparent des combles, cette partie complètement inoccupée de nos églises, et par ce moyen donnent, sans grands frais à l'édifice, un tiers de plus d'élévation (1). Je trouve donc souverainement déplorable la suppression de ces voûtes en bois, quand on ne les remplace point par des voûtes en pierres. Quant aux *planchers sculptés*, que l'on trouve souvent dans les nefs de nos églises de campagne, une voûte en pierre peut seule leur être préférée; aussi n'y a-t-il qu'une main barbare qui soit capable d'y gâcher du plâtre. Tout l'argent qu'on y dépense pourrait si facilement le couvrir, au lieu d'un plâtre insignifiant, de riches peintures et de splendides arabesques.

Je n'ai rien à dire des *plafonds* qui donnent, à la maison de prière, un air de salle de danse ou de salle de spectacle; mais pour les *plafonds à tabatière*, nous feront bien de les réserver pour les galetas.

Voilà, Messieurs, ce que j'avais à dire sur l'église et à propos de l'église d'Andelain. Je ne puis trop la re-

(1) La voûte en bois, disposée en berceau, rappelle aussi beaucoup mieux la signification du mot nef, l'idée symbolique de vaisseau de l'église, le souvenir de l'arche de Noé, de la barque de Pierre, etc

commander à votre sollicitude. Vous reconnaîtrez, avant tout, la nécessité d'*assainir* ce monument, si précieux par tout ce qu'il contient, et pour cela d'abord de le déterrer, puis de placer des gouttières à tous les toits; enfin de soigner les chutes d'eau, en établissant partout une pente naturelle, afin d'éloigner les eaux pluviales de l'édifice. Il serait bon aussi de faire abattre quelques arbres qui entretiennent l'humidité et empêchent l'air de circuler autour de l'église.

Vous préoccupant ensuite de la conservation des choses d'art, vous aimerez à user de toute votre influence pour voir conserver ce qui existe encore de pavés émaillés, de vitraux, de statues et de peintures. Pour les vitraux surtout, vous vous plairez à recommander que les panneaux ébranlés soient assujettis avec le plus grand soin; enfin vous émettrez le vœu que les anciennes et belles statues qui font la gloire de cette église soient replacées dignement. Je ne doute pas que, pour arriver à ce résultat désiré, vous ne fassiez les démarches nécessaires auprès de l'administration municipale de cette commune, pour l'engager à s'occuper activement des grosses réparations extérieures de l'église, certains qu'après avoir voté une somme convenable pour réparer son église, la commune obtiendrait facilement un secours de l'Etat pour des restaurations d'intérieur. Puisse la commune d'Andelain imiter celle de Vasseny, qui vient de voter 3,000 francs pour réparer son église et son clocher!

M. Williot émet le vœu qu'on écrive au maire de la commune d'Andelain, pour l'engager à veiller à la conservation des objets dont parle M. Lecomte, et à l'assainissement de l'église, en abattant les arbres du cimetière.

La Société prend la résolution d'écrire à M. Tétart et Michelot, ses correspondants, pour les prier de faire quelques démarches auprès des autorités d'Andelain, et

leur faire comprendre combien il serait urgent de voter quelques dépenses dans l'intérêt de leur église.

La séance est levée à cinq heures.

Le Président,

DE LAPRAIRIE.

Le Secrétaire,

L'Abbé POQUET.



BULLETIN

DE LA

SOCIÉTÉ ARCHÉOLOGIQUE HISTORIQUE
ET SCIENTIFIQUE

DE

SOISSONN.

ONZIÈME SÉANCE.

Mardi 5 Décembre 1850.

Présidence de M. de Laprairie.

OUVRAGES OFFERTS.

Mes Passe-Temps ou Essais poétiques. Un volume in-12, de 347 pages, par M. Duchange.

Annales de la Société d'agriculture, sciences, arts et commerce du Puy. Tome XIV. Deuxième semestre 1849.

Renseignement et classement aux archives.

COMMUNICATIONS.

M. Duchange, en adressant son ouvrage à la Société ajoute, dans sa lettre d'envoi, ces réflexions si modestes et si vraies: « Je le regarderais comme peu digne de fixer l'attention de la Société, si je ne savais avec quelle indulgence elle accueille toute œuvre qui tend à propager et à vulgariser les vieilles traditions historiques; et peut-être, sous ce rapport, voudra-t-elle bien au moins

lui rappeler avec quelque intérêt mes souvenirs de Laon. Je me suis proposé de présenter, en peu de vers, les principaux traits de l'histoire Laonnoise, et de rappeler les monuments intéressants que la ville conserve encore entiers, ou dont elle n'offre plus que de précieux restes. Ces pages ne sont point une histoire, sans doute, mais elles pourraient éveiller le désir de rechercher ailleurs ce qui a été dit mieux et avec plus de détails sur notre vieille et intéressante cité. »

M. le président informe la Société que, sur le rapport qu'il s'est chargé d'adresser au gouvernement sur les fouilles exécutées dans le rayon d'Arlène, une somme de 200 francs lui sera accordée par le ministère de l'intérieur.

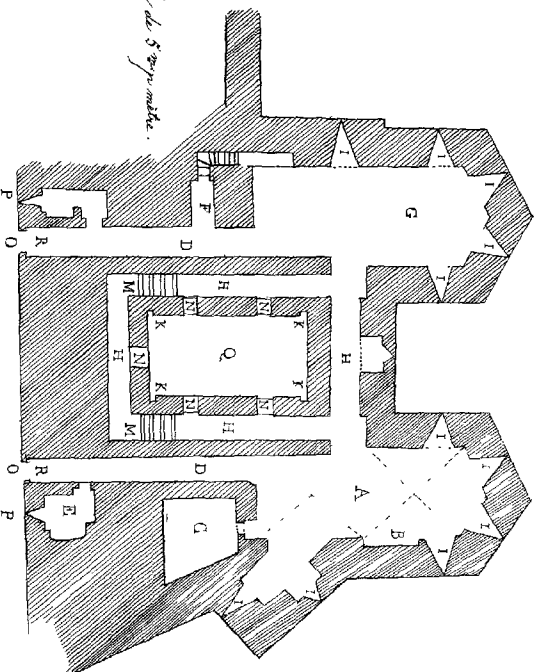
M. de Laprairie, dans un voyage récent qu'il a fait à Paris, aurait voulu voir le tombeau de saint Drausin, vingt-deuxième évêque de Soissons, enseveli dans une des salles du Louvre; mais les restaurations entreprises, et peut-être le peu d'ordre qui existe dans la plupart de nos musées, ne lui ont pas permis de satisfaire ce légitime désir.

Déjà ce tombeau, auquel se rattachent des souvenirs si considérables pour le pays, avait été énergiquement réclamé par Mgr. de Soissons. M. l'abbé Poquet en avait fait ressortir l'importance historique dans une lettre adressée au conseil de fabrique de la cathédrale. Le ministère en avait prononcé le renvoi à la cathédrale de Soissons; mais rien n'a été exécuté. Il serait donc utile de renouveler cette demande, pour obtenir enfin la réintégration d'un monument aussi intéressant pour la ville.

M. Gencourt, architecte, avertit la Société qu'on a trouvé, dans les fondations de la maison de l'Enfant-Jésus, un morceau de marbre blanc cristallisé, sur lequel on distingue très-bien l'empreinte d'une figure dont le relief a été en partie brisé. La plupart des membres

L'ÉGENDE.

- A. - Vallées qui vides 2 portes.
 B. - Cheminée.
 C. - Chambre voûtée.
 D. - Couverts.
 E. - Puits.
 F. - Entrée de l'écurie et combles avec celles des vaches et chevaux.
 G. - Salle dont la voûte est abîmée.
 H. - Endroits ou Couverts.
 I. - ouvertures.
 K. - Couloirs des haies.
 L. - Partis du rempart.
 M. - Marchés et allées.
 N. - Toitures.
 O. - Entrées.
 P. - Puits forme.
 Q. - Endroits à démanteler on traces de vau-forts.
 R. - Marchés détruits.



Échelle de 5 mètres.

Plan de l'étage supérieur de la partie abîmée
 du Château de Châtenoy - Châtenoy.

croient reconnaître, dans ces traits frustes, l'image de la Vierge et de l'Enfant-Jésus. On a aussi trouvé, sur le même emplacement avec des débris de poteries, quelques pièces romaines et du moyen-âge.

M. Delbarre envoie la lettre suivante sur le château de Château-Thierry, dont il réclame si légitimement la conservation :

MESSIEURS,

De retour de mon voyage annuel dans le département de l'Aisne, je m'empresse de vous faire un rapport succinct de l'état de nos monuments ; puissé-je, par mon faible concours arrêter, pendant qu'il en est temps encore, les progrès d'un mal qui paraît vouloir s'acclimater dans notre pays. Partout le vandalisme montre sa tête hideuse ; on le suit, à la trace, pas à pas ; aussi, Messieurs, c'est à vous, qui êtes appelés à rendre de si éminents services au département, qu'il appartient de faire cesser cet état de choses. Si l'on ne détruit pas, on laisse tomber en ruines nos plus beaux monuments, et cela faute de soins, sans respect pour leur vieillesse, sans pitié pour leurs malheurs ; témoins la jolie église d'Essommes dont les voûtes sont toutes prêtes de s'affaisser, celle de Laon qui menace ruine, le château de Fère qui se détruit tous les jours, l'église de Neuville et tant d'autres monuments que nous pourrions passer en revue.

Château-Thierry ! vous la connaissez tous, Messieurs, cette jolie ville, si gaie, si riante, si pittoresque, avec sa longue promenade, ses beaux coteaux et son vieux château ; aussi, je ne viens pas, après notre honorable secrétaire, vous dire de nouveau son origine, ses malheurs, et vous en faire une nouvelle description ; non, Messieurs, M. Poquet s'en est acquitté avec trop de talent pour que j'ose venir après lui. Je veux seulement vous parler des

mutilations que l'on fait tous les jours à son vieux château, à ce noble débris de la féodalité qui, étendu sur son lit de granit, semble un géant couvert d'un manteau déchiré; aussi quand on entre sous ses voûtes tortueuses, noircies par le temps, on est à la fois saisi de crainte, d'admiration et de respect. Oh! ne craignez rien, Messieurs, je serai bref; il en reste si peu de ce pauvre château! Il faut même se hâter, si l'on veut en sauver quelques débris. La porte d'entrée (qui, tous les jours diminue de hauteur parce que les enfants s'amuse à en détacher des pierres et à les faire rouler du haut en bas), est encore un des beaux morceaux d'architecture militaire de la province. Sur quatre salles qui étaient dans l'intérieur, trois seulement existent encore; deux au rez-de-chaussée, et une à l'étage supérieur; cette dernière est fort curieuse. Je joins, à ma lettre, le plan de l'étage supérieur de la porte sur lequel elle est indiquée par un A; là, comme dans tout le restant du château, on laisse dégrader; la cheminée (B du plan) est maintenant percée à jour; on dirait qu'un boulet de canon a traversé toute son épaisseur; les meurtrières sont tellement abîmées qu'elles ressemblent presque à des fenêtres; les marches M qui se trouvaient dans les corridors H et celles R des corridors D sont presque détruites. Si nous descendons, nous remarquons, à l'extérieur, les gonds de la porte dont l'un est entièrement brisé, et le mur de terrassement qui a été arraché. Les souterrains qui se trouvent à droite, en entrant, sont aussi en fort mauvais état; il est maintenant impossible de reconnaître où ils se dirigeaient; ils sont cependant fort curieux, et mériteraient qu'on y fit plus d'attention. J'ai indiqué, sur le plan que j'ai l'honneur de vous envoyer, les parties voûtées en plein-cintre, en cintre surbaissé et en ogive. Je signalerai surtout, à votre attention, l'arcade marquée D sur le plan, qui est remarquable par

son originalité ; les dessins que j'envoie sont fort exacts. Il y a aussi, sur la plate-forme, un endroit qui est chargé de pierres et qui menace de s'enfoncer, ce qui finirait par combler tous les souterrains. Plus loin , auprès de la poudrière actuelle , se trouvaient deux tours qui défendaient la seconde entrée ; les tours sont rasées, ainsi que le pont qui était sur le fossé ; mais il reste encore deux petits souterrains qui ne sont que deux couloirs voûtés en ogive , aboutissant tous deux à une galerie très-étroite , au bout de laquelle se trouvait un escalier qui servait à monter aux tours dont je viens de parler ; un de ces petits souterrains menace ruine ; c'est celui marqué H ; celui dont je vous envoie le dessin est encore bien conservé. La tombe , que l'on avait découvert , il y a quatre ou cinq ans non loin de la porte d'entrée de la poudrière , n'existe plus ; on a brisé l'endroit où était la tête du mort , et le côté gauche est entièrement enlevé. Un des bastions est fendu depuis le haut jusqu'en bas , et menace de s'écrouler un jour ou l'autre ; heureux si , dans sa chute , il ne cause pas de grands malheurs. Quant aux tours , je n'en parle pas , elles s'en vont tous les jours pierre par pierre ; autant de souvenirs qui s'effacent ! Tel est en somme , Messieurs , l'état dans lequel se trouve le château de Château-Thierry ; des murailles croulantes , des souterrains en ruines , des débris d'ogive , de colonnes ; voilà tout. Un peu de gazon , des mousses , des fleurs aux mille couleurs recouvrent tout cela comme d'un linceuil ; on dirait que la nature veut les dérober aux yeux des profanes. Les couleuvres , les lézards , les hiboux , les orfraies ; voilà les seuls habitants de cet antique manoir , jadis occupé par la fleur de la noblesse française. Ruine complète ! Solitude profonde ! Les ingrats ont détruit ce qui faisait la gloire et l'ornement de leur pays , sans songer qu'ils tuaient celui qui avait jadis sauvé tant de fois la vie à leurs ancêtres. Oh ! ne

détruisez plus, laissez dormir encore un peu ces vieux débris, laissez encore en paix ces sombres murailles qui parlent au cœur de l'artiste, de l'archéologue et du poète; le réveil viendra trop tôt; laissez le lierre et la ronce en fermer l'entrée et pleurer chaque matin sur ses pierres noircies!

Espérons, Messieurs, que cette prière sera entendue, et que nos enfants pourront encore voir ce vieux soldat de la monarchie; ce ne sont plus des réparations qu'il faut à présent, c'est de la surveillance.

Agréçz, Messieurs, et bien chers collègues,
l'expression de ma haute estime,

P. J. DELBARRE.

La Société décide que le secrétaire sera chargé, en son nom, d'écrire à M. le maire de Château-Thierry, pour l'engager à conserver ce qui reste encore du château, qui fait une des gloires de la ville et un de ses souvenirs les plus importants.

M. Lecomte, la vigilante sentinelle de nos monuments menacés, nous transmet la note suivante :

Mézy-Moulins.

L'un des plus beaux monuments religieux de l'arrondissement de Château-Thierry menace ruine, et il est de notre devoir de jeter le premier mot d'alarme. Je veux parler de l'église de Mézy-Moulins dont on a fait je ne sais combien de notices; les architectes, les archéologues les plus distingués s'en sont occupés successivement; tout cela, jusqu'ici, n'a encore abouti à rien, et le temps, les saisons et l'insouciance marchent leur train dans la voie de destruction. Il est bientôt temps de songer sérieusement à quelque chose pour ce curieux édifice.

Voici l'état dans lequel je l'ai trouvé il y a un mois environ.

Cette église, sans transept, dans le style du 13^e siècle, modèle unique dans tout ce pays d'une église de village, ornée d'une galerie dans toute sa longueur, depuis le sanctuaire octogone jusqu'à la rosace du portail, je l'ai vue dans l'état le plus lamentable. Les oiseaux de nuit viennent, de toutes parts, y élire domicile. Dans ce pauvre moniment, plus de vitres aux fenêtres; de tous côtés, le vent, la pluie, la neige y pénètrent en compagnie des oiseaux de toute espèce, et viennent dégrader cette intéressante église sur laquelle j'ose vous prier de porter votre sollicitude. Ma réclamation devient urgente; car aux misères intérieures de cette église, si riche d'architecture, se joignent aujourd'hui des lézardes profondes, multipliées, qui se prononcent dans plusieurs parties de la voûte principale. Le mur nord de la nef paraît déverser sur les arcs boutants, et il s'écarte des voûtes d'une façon très-alarmanante. Je crois donc qu'il est temps de porter à ces grands maux de grands remèdes, et qu'il serait nécessaire d'appeler l'attention de l'autorité sur un pareil état de choses.

Que les communes de Mézy-Moulins votent ce qu'elles peuvent et doivent pour les réparations si indispensables de leur église, le ministre des cultes pourra donner un secours à un édifice religieux qui menace d'écrouler ceux qui pourraient venir à l'église. Le ministère de l'intérieur, de son côté, ne peut manquer de venir en aide à la consolidation d'un monument important dont il possède les plans, les vues et la notice.

Au reste, le mal n'est pas sans remède, bien qu'il soit déjà grand; on a sauvé des monuments qui étaient encore plus détériorés. Avec du courage, de la bonne volonté, de la persévérance, on viendra facilement à bout de conserver ce monument. Les tirants en fer, chauffés,

à blanc, resserreront ces voûtes disjointes; un peu d'argent fermera les fenêtres et le reste.

Mais que feront Mézy-Moulins, que fera l'Etat; c'est de cette question, il me semble, qu'il serait bon de nous inquiéter. Il serait surtout important que M. l'architecte du département, qui a dû envoyer des plans, devis, vues, notice de ce monument au ministère de l'intérieur, voulût bien presser cette restauration auprès du conseil municipal et des ministres qui accorderaient sans doute quelques secours.

Vraiment, quand nos pères nous ont laissé de si beaux monuments de leur piété, il y a de la honte à leurs enfants de les laisser périr.

La parole est à M. Decamp pour quelques communications qu'il désire faire à la Société.

MESSIEURS,

Quelques affaires m'ayant dernièrement appelé dans le nord du département de l'Aisne, je n'ai pas voulu perdre l'occasion qui s'offrait si naturellement d'y faire quelques explorations dans le sens de nos chères études archéologiques. J'avais d'abord eu l'intention de rédiger une statistique monumentale du canton d'Aubenton où je me rendais, mais des circonstances indépendantes de ma volonté m'ayant mis dans l'impossibilité de compléter ce travail, au moins pour le moment, je vous demande la permission de vous soumettre quelques courtes observations glanées çà et là à la hâte, et pour lesquelles je réclame, par conséquent, toute votre indulgence.

Vous connaissez déjà, Messieurs, le nom de M. Bretagne par une notice intéressante qu'il a bien voulu adresser à la Société sur un denier du roi Robert, frappé à Soissons dans le 11^e siècle. Vous aviez, avec raison,

désiré le dessin de cette monnaie, afin de le joindre au mémoire de M. Bretagne, et notre savant numismate, que j'ai eu l'occasion de voir à Laon, s'est empressé de me le remettre. Il m'a donné en outre l'empreinte d'un sceau de l'ancienne abbaye de Lieu-Restauré qu'il possède dans sa collection. Ce sceau en cuivre, d'un diamètre de trois centimètres, représente au centre une crose d'abbé soutenue par un bras, revêtu d'habits pontificaux ; à droite de cette crose est une fleur de lis de la forme de celles des 13^e et 14^e siècles, et à gauche une rose composée de cinq feuilles. A l'entour, on lit l'inscription suivante :

† S. ABBIS. LOCI. RESTAVR. AD. CAS.

Ce sceau devra figurer un jour dans la collection des sceaux historiques de notre pays, que la société publiera certainement quand elle pourra le faire d'une manière complète.

De Laon, je me suis rendu aux fermes de Clermont, canton de Rozoy, où vous savez qu'une magnifique trouvaille de près de onze cents médailles romaines a été faite l'été dernier. J'ai été assez heureux pour en retrouver une cinquantaine toutes en argent, et d'une conservation parfaite. Elles appartiennent à différents empereurs et impératrices depuis l'année 140 jusqu'à 265 de Jésus Christ. Comme aucune de ces médailles ne m'a présenté de type nouveau, j'ai cru que leur description serait inutile dans la publication de notre Bulletin ; je l'ai faite cependant pour la déposer manuscrite aux archives de la Société. Toutes ces médailles, dont les revers d'ailleurs sont extrêmement variés, se répartissent de la manière suivante : Un Antonin-le-Pieux, quatre Sévère, deux Jeta, deux Alexandre Sévère, un Julia Mammœa, mère d'Alexandre Sévère, trois Gordien III, trois Philippe l'Ancien, un Philippe-le-Jeune, un Heren-

nus, un Gallus, un Volusien, quatre Valérien le père, douze Galien, quatre Salonina, femme de Galien, trois Valérien-le-Jeune.

J'ai également rapporté de ce pays quelques autres médailles qui ne manquent pas non plus d'intérêt. Une pièce d'or de trois grammes et demi; d'un côté une figure d'évêque, revêtu d'habits pontificaux, crossé et mitré. On y lit l'inscription suivante :

SANCT. BERTIN. EPIS.

Au revers, les armes de l'évêque avec la légende :

MON. RODLP. EPIS. TRAIET.

(Monnaie de Rodolphe, évêque d'Utrecht).

Cette pièce a été trouvée, par un laboureur, dans les environs de Montcornet. Une monnaie celtibérienne en bronze, d'un assez grand module, représentant d'un côté un cheval ailé, effacé, avec une légende en caractères illisibles, et de l'autre avec une figure casquée, anguleuse. Plusieurs pièces des rois Charles VIII, Charles IX, François I^{er}, etc., et quelques autres jetons du chapitre de Cambrai. Mais tout cela devra faire le sujet d'une note postérieure.

Les bons résultats de cette journée n'étaient, pour ainsi dire, Messieurs, que le prélude de découvertes non moins importantes.

Le lendemain j'étais à La Hérie, petite commune du canton d'Hirson, et là encore quelle moisson il y aurait à faire ! Au nord de ce village, on franchit une colline assez élevée d'où l'œil s'étend au loin sur le pays d'alentour, et jusque par delà les frontières de la Belgique. Le plateau, qui couronne le monticule d'une étendue de plusieurs centaines de mètres, est jonché de débris de constructions romaines. Il porte, dans le pays, le nom

de *Terva*, ville de *Terva*, chemin de *Terva*. Une chaussée romaine, facile à reconnaître y aboutit, et se dirige vers la Belgique. Dans les longues guerres que les Romains eurent à soutenir contre les Belges, si valeureux au dire de César, *Terva* par sa position élevée a dû être un poste d'une haute importance, et c'est du reste ce que semblent indiquer les nombreux vestiges d'antiquités dont le sol est couvert. On y voit une énorme quantité de fragments de pierres, de tuiles, de poteries, de cubes de mosaïques, et chaque jour la charrue y met à découvert des parties de constructions souterraines, au milieu desquelles apparaissent des armures rouillées et un grand nombre de médailles enterrées là depuis près de vingt siècles. Sans répéter sur *Terva* ce qu'en a dit l'année dernière un observateur zélé, M. Piette, dans la première partie de la *Thiérache*, je veux appeler votre attention sur quelques objets que j'en ai rapportés moi-même. C'est d'abord une monnaie gauloise en bronze d'une assez belle conservation; mais, comme toutes les pièces de ces temps reculés, elle est couverte de signes barbares et difficiles à expliquer. Je n'entreprendrai donc pas cette besogne au-dessus de mes forces. En fait de médailles romaines, j'ai trouvé quelques consulaires qui auront besoin d'être déterminées d'une manière exacte, puis un Antonin-le-Pieux et un Caracalla en argent. Les médailles romaines sont du reste extrêmement nombreuses à *Terva*.

Les poteries ressemblent à celles qu'on rencontre partout où il y avait des établissements romains. Elles sont grises, noires, rougeâtres; mais on aime surtout à y retrouver cette belle poterie rouge, si fine et si brillante que nous connaissons tous. J'en ai recueilli un fragment sur lequel, comme sur un tableau d'histoire naturelle, on a représenté les animaux de la Création; on y distingue encore un lion, un cheval, un cerf, un écureuil, etc.

Sur un autre débris, on lit deux fois répété et imprimé en creux le mot grec *apo* (par). Ce mot devait être suivi du nom de l'ouvrier qui avait confectionné ce vase, ou la substance qu'il contenait.

Quant aux mosaïques elles devaient être très considérables, à en juger par la grande quantité de petits cubes qu'on y rencontre. Je ne sais si le cuivre était quelquefois employé dans la construction des mosaïques, mais au milieu des cubes de pierre j'en ai trouvé un de ce métal.

J'ai aussi vu à Terva le fond d'une citerne dont le sol et les parois étaient composés de larges tuiles entées les unes dans les autres, et noyées dans un ciment d'une dureté impénétrable.

J'ai encore visité une autre localité où se trouvent de nombreux restes de l'occupation romaine, constructions, vases, médailles, etc.; c'est sur le terroir d'Any, canton d'Aubenton. Mais cette commune, déjà si remarquable par sa vieille église du 11^e siècle et par les ruines de ses anciens châteaux, méritera quelque jour un chapitre à part.

Ici se bornent, Messieurs, les communications que j'avais à vous faire aujourd'hui; permettez-moi d'y ajouter quelques courtes réflexions, qui ne seront peut-être pas sans à-propos.

Vous venez de voir ce que peut produire la moindre excursion dans un pays comme le nôtre. Que de richesses s'offrent partout aux recherches de l'archéologue! Quelle satisfaction pour son avidité! Mais, aussi, disons-le, quels serments de cœur il éprouve bien souvent en voyant tant de trésors inappréciables disséminés, perdus, brisés, anéantis par des mains ignorantes et barbares. Eh quoi! encore de semblables profanations quand, de toutes parts, l'amour de l'antiquité fait tant de prosélytes et rend, pour ainsi dire, la vie à tant de ruines. Au moins,

Messieurs, que par notre entremise, le Soissonnais devienne enfin soucieux de son antiquité, de son histoire, de ses souvenirs, des monuments de tout genre dont son sol est si riche ! qu'il sente enfin la gloire qui lui appartient d'avoir été le berceau du royaume de France, le plus illustre de l'univers.

Redoublons de zèle et d'efforts, répandons partout le goût des belles choses, et le respect pour les monuments et les actions de nos ancêtres.

Un excellent moyen et que l'expérience nous donne comme infaillible, c'est l'établissement d'un musée dans notre ville. Nous y réunirons tous les objets de nos études, et le public, en les voyant, finira par les apprécier, par les aimer. Et ne croyez pas que ce soit si difficile, vous connaissez toute la puissance du *Labor improbus* du poète latin ; souvent il ne s'agit que de vouloir. Des villes, moins importantes que la nôtre, nous ont donné l'exemple de nobles efforts couronnés d'un plein succès. Ne croyez pas, Messieurs, trouver d'opposition de la part de l'administration intelligente qui dirige notre cité ; elle comprendra, comme nous, tous les avantages d'une semblable institution pour la science pour le pays. Par l'accomplissement de son projet, la Société archéologique de Soissons aura eu l'insigne honneur de doter notre ville d'un établissement que plusieurs autres cités plus importantes auront à nous envier.

Je propose donc de nommer immédiatement une commission qui sera chargée de prendre, sans délai, toutes les mesures nécessaires à la réalisation de ce projet. Cette commission devra s'entendre avec l'administration municipale, et lui donner tous les renseignements dont elle pourrait avoir besoin.

M. Lecomte ajoute que s'il y avait un musée à Soissons chacun s'empresserait de se dépouiller en sa faveur.

Témoïn M. de Labretesche qui donnera , avec son épée gallo-romaine récemment découverte à Paars , quantité d'objets qu'il possède lorsqu'on aura formé un musée.

La Société intimement convaincue qu'il est de la dernière importance, pour le succès de ses études, de fonder un musée Soissonnais, décide à l'unanimité qu'une commission composée des membres du bureau sera chargée d'étudier la question, et d'adresser une demande à l'administration municipale, à l'effet d'obtenir la place qu'elle jugera la plus convenable à la fondation de ce musée.

La séance est levée à cinq heures.

Le Président,

DE LAPRAIRIE.

Le Secrétaire,

L'Abbé POQUET.



LISTE

DES MEMBRES TITULAIRES, HONORAIRES
ET CORRESPONDANTS
DE LA SOCIÉTÉ ARCHÉOLOGIQUE, HISTORIQUE ET SCIENTIFIQUE
DE SOISSONS.

1850.

Bureau.

- MM. LECIERCQ DE LAPRAIRIE, Jules, propriétaire, membre correspondant du comité historique des arts et monuments, *Président*.
DE VILLEFROY, ancien conseiller à la cour royale, *vice-Président*.
POQUET, l'abbé, directeur de l'institut des sourds-muets de St-Médard, membre des comités historiques, *Secrétaire*.
DECAMP, pharmacien, *Secrétaire-archiviste*.
SAIN, notaire, *Trésorier*.

Membres titulaires.

- MM. AUGLR, avoué à Soissons.
BETHEDER, peintre à Soissons.
BILLAUDEAU, docteur en médecine à Soissons.
BRANCHE DE FLAIGNY, propriétaire à Soissons.
DE BUSSIÈRES, représentant du peuple.
DE COURVAL (le vicomte), membre du conseil général de l'Aisne, à Pinon.
CUFFER, docteur en médecine à Soissons.
DARAS, l'abbé, sous-directeur de St-Médard.
BARGOSSE, imprimeur à Soissons.

- MM. DESTREZ, docteur en médecine à Vailly.
GENCOURT, architecte à Soissons.
GUYOT, curé de Crouy.
HUSSON, curé d'Arcy-Sainte-Restitue.
LECOMTE, l'abbé, vicaire de Braisne.
LEFÈVRE, l'abbé, directeur de la maîtrise de Soissons.
LEGRIS, avocat à Soissons.
LEMAIRE, de Saint-Pierre-Aigle, ancien représentant.
MARTIN, propriétaire à Rozoy-sur-Serre, membre du conseil général.
PARIZOT, l'abbé, curé de Saint-Waast.
PÈCHEUR, l'abbé, curé de Fontenoy.
PÉRIN, Charles, juge suppléant à Soissons.
DE VILLERMONT, propriétaire au château de Nesle.
VILLIOT, principal du collège de Soissons.
WATELET, directeur de l'école supérieure de Soissons.

Membres honoraires.

- MM. DIDRON, secrétaire du comité historique des arts et monuments, directeur des annales archéologiques
LIBRETTIE, représentant du peuple.
QUINETTE, ambassadeur en Belgique.

Membres correspondants.

- MM. ADAM, médecin à Montcornet
BATHASAR, l'abbé, au séminaire de Beauvais.
BOULOT, receveur des contributions directes, à Vailly
CLOUET, propriétaire à Vic-sur-Aisne
DELBARRE, artiste peintre à Paris
DELSART, l'abbé, curé de Chéry-lès-Pouilly.
DEMONT, à Vic-sur-Aisne.
DUCHESNE, à Vervins.
DUCHESNE, membre de l'académie de Reims
DUQUESNELLE, pharmacien, membre de l'académie de Reims.
FABRE, percepteur à Genlis.
FLEURY, Édouard, rédacteur et gérant du *Journal de l'Aisne*
GAILLARD, docteur en médecine à Hartennes.
GAILLOUZIAT DE VILLEPIN, artiste à Paris.

- MM LAMORLETTE**, vicaire de Saint-Jacques, à Reims
LORIN, Théodore, membre de la société philotechnique et de celle des antiquaires de France, à Vauxbuin.
LUCAS, notaire, membre de l'académie de Reims
MAGNAN, curé de Coincy.
MANABLE, vicaire à Saint-Quentin.
MARTIN, curé-doyen d'Oulchy.
MATTON, archiviste à Laon.
MICHELOT, juge de paix à Chauny
PELIT, Victor, correspondant du comité des arts et monuments, à Paris.
PIETTE, contrôleur des contributions directes à Laon.
DE PISIOYE, chef de bureau au ministère des travaux publics, à Paris.
SOCIJAC, correspondant du comité historique des arts et monuments, à Château-Thierry.
TAUXIER, graveur à Paris.
TILTART, notaire à Genlis.
TISSIER, Ange, peintre à Paris.
TOURNEUR, professeur de rhétorique au séminaire de Reims.
DE TUGNA, propriétaire à Beurieux.
DE SAINT-VINCENT, membre de plusieurs sociétés savantes, à Vauxbuin.
-

CATALOGUE

DES OUVRAGES COMPOSANT LA BIBLIOTHÈQUE DE LA SOCIÉTÉ.

ADMINISTRATION.

Auteurs

- DE PISTOVE** — Du Conseil d'État, de son organisation, de son autorité, etc. — Paris, 1843.
Régime des Eaux.
Des Irrigations suivant la loi du 16 septembre 1807. — Paris, 1844.
De la Destruction des Étangs marécageux et insalubres. — Paris, 1849. (Brochures données par l'auteur.)

ÉTUDE DES LANGUES.

- TH. LORIN**. — Essai sur quelques Proverbes contestés et contestables. — Soissons, 1850. (Donné par l'auteur.)
J. CORRELET. — Des Dictons historiques et populaires de Picardie. — Amiens, 1850 (Donné par l'auteur.)

LITTÉRATURE. — POÉSIE.

- DUCHANGE**. — Mes Passe-Temps. — Essais poétiques. — Sens, 1850. (Donné par l'auteur.)

HISTOIRE DU DÉPARTEMENT DE L' AISNE.

- ÉD. FLEURY**. — Études révolutionnaires se composant de :
Vandales et iconoclastes
Famines, Misères et Séditions.
Un Club à Chauvy, en 1794.
Élection de l'Évêque constitutionnel de l'Aisne. (Donné par l'auteur.)

Auteurs

- CH. GOMART. — Siège et Bataille de Faut-Quentin, en 1537. — Valenciennes, 1850. (Donné par l'auteur.)
- DOM GRENIER. — Introduction à l'histoire de Picardie, — 1^{re} livraison. — La Thiérache (publication), donné par M. Papillon, imprimeur-éditeur à Vervins.
- — Histoire manuscrite de l'abbaye de Saint-Vincent de Laon. (Donné par l'abbé Delsart.)
- A. MATTON. — La Généralité de Soissons au 18^e siècle. (Donné par l'auteur.)
- LEFELIER. — Soissons en 1814, ou Récit de son invasion. (Donné par M. A. Decamp.)

MONOGRAPHIES ET HISTOIRES LOCALES.

- A L'ABBÉ POQUET — Notice historique et archéologique de la cathédrale de Soissons (Donné par les auteurs)
- A. PIETTE. — Histoire de l'abbaye de Foigny. — Vervins, 1847. (Donné par l'auteur.)
- A. PIETTE. — Essais historiques sur la ville de Vervins. — 1859.
- Id.* — Notice sur l'abbaye de Bucilly
- Id.* — Notice sur l'abbaye de Clairfontaine. (Donné par M. Papillon, éditeur.)
- ED. PIETTE — Notice sur le camp de Maquenoise. (Donné par M. Papillon.)
- DARAS. — Essai descriptif et historique de l'ancienne église abbatiale de Morienvil. — Laon, 1849. (Donné par l'auteur.)
- J. LECLERQ DE LAPRAIRIE — Notice sur le Théâtre romain de Soissons — Laon, 1849 (Donné par l'auteur.)
- GREGOIRE — Les Ruines de Coucy (Donné par l'auteur.)
- MOUTIE. — Recueil de Chartes et Pièces relatives au prieuré de N.-D. des Moulineaux et à la Châtellerie de Foigny.

BIOGRAPHIES.

- CHAMPELFURY. — Essai sur la vie et l'œuvre des Lenain. — Laon, 1850 (Donné par l'auteur.)
- DE LOUROLLES. — Notice sur la vie et les ouvrages de M. de Pougens. (Donné par M. Decamp.)
- ED. FIFURY. — Biographie de Babœuf. — Laon, 1849.
- Id.* — Biographie de Camille Desmoulin. — Laon, 1850.
- Id.* — Roch Marcandier. — Laon, 1850 (Donné par l'auteur.)

ICONOGRAPHIE.

Auteurs

DIDRON. — Manuel d'Iconographie chrétienne, grecque et latine. — Paris, 1845. (Donné par l'auteur.)

SCULPTURE.

DUCHESNE. — Notice sur deux Dalles tumulaires de Reims. — Reims, 1847. (Donné par l'auteur.)

JOURNAUX, BULLETINS ET OUVRAGES PÉRIODIQUES.

REIMS. — Séances et travaux de l'Académie de Reims. 1848-49-50.

AMIENS. — Mémoires de la Société d'Archéologie du département de la Somme 1858.

ABBEVILLE. — Mémoires de la Société d'Emulation d'Abbeville. 1844, 45, 46, 47, 48

SENS. — Bulletin de la Société archéologique de Sens. 1846.

INSTITUT DE FRANCE. — Rapport annuel sur le concours des antiquités de la France. (Académie des inscriptions et belles-lettres.) 1850

TOURS. — Congrès scientifique de France. 15^e session tenue à Tours. 1847.

SOISSONS. — Bulletin de la Société historique et archéologique de Soissons. 1 vol. in-8^o chaque année, avec dessins. 1847, 48, 49, 50.

SAINT-QUENTIN. — Mémoires de la Société académique; Annales du département de l'Aisne 1851, 52, 53, 54, 55, 56, 57, 58, 59, 60, 41, 42, 43, 45, . . . 47, 48.

LE PUY. — Annales de la Société d'Agriculture, Sciences, Arts et Commerce du Puy, 1852, 53, 54, 55, 56, 57, 58, 59, 40, 41, 42, 43, 44, 45, 46, 47, 48, 49

AMIENS. — Bulletins de la Société des Antiquaires de Picardie. 1849 50.

SOISSONS — Publications du Comité archéologique de Soissons. (Cette publication est interrompue par suite de la réunion du Comité à la Société archéologique.)

La Société possède en outre dans ses archives, un certain nombre de pièces manuscrites et de dessins, ayant rapport à l'histoire du

pays. Nous citerons en particulier la magnifique collection des titres de l'abbaye de Prémontré, offerts à la Société par M. Deviolaine, père, de Soissons.

De plus, la Société s'occupe avec le plus vif empressement de recueillir tous les objets d'arts qu'elle peut rencontrer. Elle reçoit avec reconnaissance tout ce qu'on veut bien lui offrir. Cette collection, réunie dans un local que l'administration municipale dispose à cet effet, formera un Musée soissonnais du plus haut intérêt.

S'adresser à M. A. DECAMP, Secrétaire-Archiviste.



TABLE

INDIQUANT L'ORDRE ET LES MATIÈRES DES SÉANCES.

ANNÉE 1850.

PREMIÈRE SÉANCE.

Réunion du Comité et de la Société historique de Soissons en une seule Société.	Pages	5
Nomination du bureau pour 1850		6
Ouvrages offerts.		7
Discussion sur les réparations à faire à l'église du Mont N.-D.		7
Notice sur le village et l'abbaye de St-Michel, par M. Décamp.		40
Fouilles à Saint-Jean-des-Vignes.		47
Notice sur l'église de Nouvion-le-Vineux.		48
Tombes de la cathédrale de Laon.		48

DEUXIEME SÉANCE.

Correspondance.	51
Envoi des publications des sociétés de St-Quentin et d'Abbeville.	51
Discussion sur les niches pratiquées derrière le maître-autel des églises romanes.	52
Tombes découvertes au Châtelet, commune de Montigny-Lengrain.	52
Eglise de Vasseny, par M. Lecomte.	57
Eglise du Mont-Notre-Dame, par M Lecomte.	61
Titres de l'abbaye de Prémontré, donnés à la société par M Devotaine père.	66

TROISIEME SÉANCE.

Nominations de membres	73
Ouvrages offerts.	75
Diplôme de la société, par M. l'abbé Poquet	78
Vitraux de Parfondiu et d'Andelain, par M l'abbé Lecomte	78

QUATRIÈME SÉANCE.

Ouvrages offerts	79
Projet d'une séance publique	81
Question à y traiter	82

CINQUIÈME SÉANCE.

Ouvrages offerts et correspondance	85
Terrier du comté de Roucy	85
Découverte de sculptures romaines à Champlieu	85
Découverte d'objets romains au camp de Saint-Thomas.	85
Médailles gauloises	85
Vase en cuivre gaulois.	85
Lettre de M. de Villermont, sur la découverte d'antiquités romaines.	86
Vie et poésies de Thibaut, de Champagne, par M. Delbarre	88
Questions proposées pour la séance publique	99

SIXIÈME SÉANCE.

Ouvrages offerts et communications.	101
Subvention ministérielle	102
Objets romains trouvés à Arlaine.	105
Notice sur l'église de Vailly	105
Clochers inclinés, pour mieux résister aux efforts du vent	108
D'un lophiodon (géologie) (note sur la découverte), par M. Daras.	108

SEPTIÈME SÉANCE.

Nominations.	109
Notes de M. Paté.	109
Email communiqué par M. Tétart.	110
La société décide qu'elle exécutera des fouilles sur le terroir de Ressons, lieudit Arlaine.	110
Lampes antiques	
Tombe du XII ^e siècle dans la cathédrale de Soissons.	110
Médailles romaines	111
Questions sur les usages communaux.	111
Chasse de saint Ives de Braisne, du XII ^e siècle, par M. Daras	112

HUITIÈME SÉANCE,

Ouvrages offerts.	117
Plan des fouilles d'Arlaine, par M. Gencourt	118
Notice sur Berzy, son église et son château, par M. de La- prairie.	119
Médailles romaines.	138

NEUVIÈME SÉANCE.

Nominations, ouvrages offerts, correspondance.	150
Souscription pour les fouilles d'Arlaine	149
Un denier inédit de Robert II, roi de France, frappé à Soissons.	142
Monnaies gauloises et romaines	145
De la rédaction d'un manuel pour les restaurations à faire aux anciens monuments.	147

DIXIÈME SÉANCE.

Nominations, Ouvrages offerts.	148
Sabre gallo-romain	148
La commune de Vasseny, vote une somme de 5,000 fr pour la réparation de son église.	149
Cimetière ancien à Merval.	149
Notice sur l'église d'Andelain, par M. Lecomte.	149

ONZIÈME SÉANCE.

Ouvrages offerts.	168
Lettre de M. Duchange	168
Tombeau de saint Diarsin.	168
Lettre de M. Delbarre, sur le château de Château-Thierry.	170
Note sur l'église de Mézy-Moulins par M. Lecomte.	174
Rapport d'une excursion archéologique, faite par M. Decamp.	176
Proposition de la fondation d'un musée à Soissons, par M. Decamp. Cette proposition est acceptée à l'unanimité	180
Liste des membre de la société.	185
catalogue des objets offerts.	187
Table alphabétique	195

DESSINS.

1 ^o Vue de l'église de Saint-Michel.	40
2 ^o Objets romains.	86
3 ^o Église de Berzy.	126
4 ^o Chapiteaux.	150
5 ^o Château de Berzy.	154
6 ^o Plans du château de Château-Thierry	172

TABLE ALPHABÉTIQUE.

DU QUATRIÈME VOLUME DU BULLETIN DE LA SOCIÉTÉ
HISTORIQUE, ARCHÉOLOGIQUE ET SCIENTIFIQUE
DE SOISSONS.

A

- Allocations ministérielles*, 102, 169
Andelain, (Vitreaux), 76, (Eglise), 149.
Any-Martin-Rieux, (Antiquités romaines), 179.
Arlaines, (Terroir de Ressons), 104, 110, 118, 140.
Armoiries de la famille Lepellétier, (Berzy), 136.

B

- Berzy*, (Niche absidale), 52, (Eglise et Château), 119, (Léproserie),
137, (Concours de grimaces), 137, (Fête des Bergers), 138.

C

- Caractères des Eglises du XII^e siècle*, 132.
Champieu (Découvertes de), 85.
Chasse de Saint-Yves de Braisne, 112.
Chataignier (Bois de) employé dans la charpente des Eglises, 107.
Château-Thierry. (Son château), 170.
Chazelles, (Chapelle de) 156.
Christ à Andelain, à Vauxtin, à Bray, 163.
Clermont, (médailles romaines), 176.
Clochers inclinés, pour mieux résister aux vents, 108.
Commission des Monuments historiques, 60.
Composition du Bureau pour l'année 1850, 6
Cuivre employé dans les Mosaïques, 178.

ED

- Denier inédit de Robert II*, roi de France, frappé à Soissons, 142.
Diplôme de la Société, 71.

F

Folleville, (Eglise de) 52

Fusion du Comité et de la Société archéologique, 5.

H

Hirson, (Pricuré d') 50.

I

ivoires du XII^e siècle, 114

J

Jetons du Chapitre de Cambrai, 177.

L

Lophiodon, (géologie), 408.

Lampes romaines, 410,

Laon, (souvenirs poétiques), 468.

M

Médailles romaines, 411, 438, 439, 176, 178.

Nerval, (cimetière antique), 449.

Mezy-Moulins, (Eglise de) 173.

Monnaie gauloise, 85, 143.

Montigny-Lengrain, (découverte de tombes), 53.

Mont-Notre-Dame, (Réparations de l'Eglise) 7, 61.

Musée soissonnais, (Projet et commission d'un) 180.

N

Notes historiques sur Soissons, 109.

O

Orientation des Eglises, 122.

P

Parfondru, (Vitres de l'Abbaye de) 76.

- Poteries romaines*, 86, 178.
Premontré, (Titres de l'Abbaye de) 86, 75.

R

- Restauration des Eglises*, 147.
Roucy, (Terrier du Comté de) 83, 105, 111.

S

- Sabre gaulois* trouvé à Paars, 148.
Saint-Jean-des Vignes, (fouilles), 47, (plan en relief), 116.
Saint-Michel en Thiérache, (Notice sur) 10.
Saint-Thomas (Découvertes au camp romain de) 85.
Sceau de l'Abbaye de Lieu restauré, 176.
Séance publique, (Projet d'une) 81, (questions à traiter), 99.

T

- Teroa*, (établissement romain), commune de Le Hérie, 178.
Thibaut, comte de Champagne, 84; sa vie et ses poésies, 88.
Tombe du XII^e siècle dans la cathédrale de Soissons, 110.
Tombeau de saint Drausin, 169.
Tombes de la cathédrale de Laon, 48.

V

- Vasly* (Notice sur l'église de), 103.
Vandalisme, 159.
Vase romain en cuivre, trouvé à Vervins, 85.
Vasseny (Eglise de), 57, 149.
Vitraux de la cathédrale de Soissons, 104
Voites, plafond, plancher des églises, 8, 16f.